



Conseil du 18^e arrondissement
Séance du lundi 10 septembre 2018

<u>MAIRIE</u>	5
<u>AFFAIRES GENERALES</u>	6
<u>CULTURE</u>	11
<u>VIE ASSOCIATIVE & DEMOCRATIE LOCALE</u>	17
<u>FAMILLE & PETITE ENFANCE</u>	19
<u>AFFAIRES SCOLAIRES</u>	26
<u>LOGEMENT & URBANISME</u>	28
<u>VOIRIE & DEPLACEMENTS</u>	37
<u>PROPRETE & GESTION DE L'EAU</u>	43
<u>ESPACES VERTS & NATURE EN VILLE</u>	44
<u>COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>	48
<u>ECONOMIE CIRCULAIRE, SOCIALE ET SOLIDAIRE</u>	54
<u>POLITIQUE DE LA VILLE</u>	55
<u>INTEGRATION</u>	57
<u>SPORT</u>	58
<u>JEUNESSE</u>	58
<u>PREVENTION</u>	59
<u>QUESTIONS ORALES</u>	60
<u>VCEUX</u>	75

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M. le Maire du 18^{ème} arrondissement le 28 août 2018, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 10 septembre 2018 en la salle des mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Étaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme AKKARI, M. BADINA SERPETTE, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. LORENZINI, M. MENEDE, Mme MEZENEC, M. NEYRENEUF, Mme PROUST, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, Adjoints au Maire, M. BOURNAZEL, M. BROS, M. BROSSAT, Mme. GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme. MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, M. QUEINNEC, Conseillers de Paris, Mme BELLEM, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme. LASSURE, M. LISCIA, M. SAHIN, M. TOUZET, Conseillers d'arrondissements,

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Myriam EL KHOMRI à Mme Sarah PROUST

M. Mario GONZALES à M. Jean-Philippe DAVIAUD

Mme Claudine BOUYGYES à Mme Carine ROLLAND

Mme Galla BRIDIER à M. Philippe DARRIULAT

Mme Douchka MARKOVIC à M. Loïc LORENZINI

Mme Valérie MOUZANUIK à Mme Martine DEBONNEUIL

Mme Elizabeth BOYER à M. Christian HONORÉ

M. Michel LANGLOIS à M. Pierre-Yves BOURNAZEL

Mme Sandrine MEES (départ anticipé) à M. Pascal JULIEN

M. Gérald BRIANT (départ anticipé) à Mme Danielle PREMEL

Délibération 18.2018.235

Arrivée de M. Ian BROSSAT

Délibération 18.2018.248

Arrivée de M. Pierre LISCIA

Délibération 18.2018.277

Départ de M. Gérald BRIANT

Délibération 18.2018.284

Départ de M. Ian BROSSAT

Question orale 18.2018.297

Départ de MM. Jean-Bernard BROS et Sahin POYRAZ

Question orale 18.2018.299

Départ de M. Michel NEYRENEUF

Question orale 18.2018.300

Départ de M. Pierre-Yves BOURNAZEL

Vœux 18.2018.303

Départ de Daniel VAILLANT

Vœux 18.2018.304

Départ de Mme Sandrine MEES

Vœux 18.2018.305

Départ de Mme Dominique DEMANGEL

M. Maya AKKARI est désignée secrétaire de séance.

Eric LEJOINDRE : J'espère que tout le monde a passé de bonnes vacances et revient plein d'énergie pour le 18^{ème} aujourd'hui.

Comme d'habitude, je vais vous proposer que nous désignons une secrétaire de séance, en l'occurrence Mme AKKARI.

Je voulais vous informer que j'ai reçu les pouvoirs de :

- Mme KHOMRI – retenue par une rencontre mais qui va nous rejoindre après – à Mme PROUST ;
- M. GONZALES à M. DAVIAUD ;
- Mme BOUYGUES à Mme ROLLAND ;
- Mme BRIDIER à M. DURAND ; Mme BRIDIER est retenue pour une belle nouvelle liée à la naissance de sa fille Nazarine ;
- Mme MARKOVIC à M. LORENZINI ;
- Mme MOUZANUIK à Mme DEBONNEUIL ;
- Mme BOYER à M. HONORE ;
- M. LANGLOIS à M. HONORE.

S'il y avait d'autres pouvoirs, n'hésitez pas à les donner à l'administration.

Avant que nous ne commençons notre Conseil, je voulais, après vous avoir fait part de la belle nouvelle de la naissance de la fille de Mme BRIDIER, vous faire part d'une triste nouvelle pour le coup, puisque vous l'avez appris que Franck HARO, un animateur relativement connu depuis quinze ans au Centre d'animation des Abbesses est malheureusement décédé suite à une difficile maladie. Je voulais avoir une pensée pour sa famille et ses proches amis, avoir aussi une pensée pour ses collègues qui sont avec nous ce soir, puisque vous savez que la captation du Conseil d'arrondissement du 18^{ème} est réalisée par cette équipe. Donc, je voulais que nous ayons une pensée spécifique pour eux.

Puisque j'en suis aux tristes nouvelles. Vous avez peut-être lu dans la presse qu'une personnalité importante du théâtre français, qui avait beaucoup travaillé dans le 18^{ème} notamment autour du Grand Parquet et qui continue à avoir une influence dans le 18^{ème} est décédée cet été. Je pense à Richard DE MARSY, le père de l'actuel directeur du théâtre de la ville, mais surtout un directeur de grand théâtre de banlieue, qui a beaucoup accompagné les équipes du Grand Parquet. Donc, je voulais que nous ayons aussi une pensée pour lui.

Je vais passer aux bonnes nouvelles.

D'abord pour saluer et remercier pour leur engagement toutes les équipes de la Direction générale des services, de la MDA, de la DJS, de la DPSP et de mon cabinet, qui ont permis de faire du Forum des associations une très belle réussite cet été avec plus de 3 400 visiteurs, ce qui n'est pas loin d'être un record cette année dans une organisation vraiment absolument parfaite, ce qui a demandé beaucoup d'énergie à tout le monde. Je voulais les en remercier parce qu'ils le méritent. Cela a été l'occasion de lancer la campagne pour le budget participatif. Je vous rappelle que vous pouvez voter jusqu'au 23 septembre pour les projets qui vous tiennent à cœur dans le cadre du budget participatif.

Tant que j'en suis aux remerciements pour les équipes, je voulais aussi saluer l'organisation le weekend précédent de l'Université d'été de Territoire Zéro Chômeur qui s'est tenu dans le 18^{ème} arrondissement, à la Mairie du 18^{ème}. Cela a été une journée de travail extrêmement dense, on était assez nombreux à y être présents à la fois pour se nourrir des expériences mais aussi pour redire le fait que nous sommes dans le 18^{ème} candidat à une deuxième phase. Il faudra que cela passe par une loi mais à une deuxième phase de Territoire Zéro Chômeur, parce que nous avons des territoires qui correspondent à cette expérimentation réussie. Je crois que cette journée de travail a été très appréciée de tout le monde et puis c'était formidable de voir l'énergie et le dynamisme de l'ensemble des associations, pas du 18^{ème} pour le coup, national, mais qui sont réunies ici pour parler de la suite de leur projet. Mais je sais que Mme GABELOTAUD dans ses responsabilités parisiennes y travaille.

Toujours dans les bonnes nouvelles, rappeler que dimanche prochain se tiendra la prochaine journée sans voiture ; dans tout Paris et dans le 18^{ème} ce sera l'occasion de renouveler la Fête du vélo. Vous êtes invités à venir nombreux notamment sur le mail Belliard pour participer aux ateliers réparation. Il y aura des concours, une vraie animation entre vélos. Puis comme c'est la journée sans voiture, le Comité de végétalisation en profite pour organiser de balades à pied. Je pense que ceux qui veulent la faire à vélo pourront accompagner à vélo du moment qu'ils poussent leur vélo dans le 18^{ème} pour finir par se réunir à la table ouverte et voir les différents points de végétalisation qu'on a montés dans le 18^{ème} ; c'est aussi une belle façon de visiter différemment le 18^{ème}.

Il y a sûrement beaucoup d'autres nouvelles, c'est le premier Conseil d'arrondissement depuis celui du mois de juillet, mais voilà quelques éléments que je voulais partager avec vous sans être trop long. Il y a aussi les journées du patrimoine qui se tiennent ce weekend avec un parcours dans le 18^{ème}.

Je voulais vous informer que Pascale LEMPEREUR a pris sa fonction de chef du service de la démocratie locale. Elle remplace Corinne FOULATIER et va suivre avec vous le Conseil d'arrondissement, les vœux, tout ce fonctionnement démocratique essentiel. Le Conseil d'arrondissement, c'est d'abord un lieu où l'on vote et où l'on décide de choses. Ce n'est pas un lieu de commentaires, c'est un lieu d'action et de réalisation et on a besoin pour cela aussi de l'administration.

MAIRIE

1. Adoption du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 18 juin 2018

Eric LEJOINDRE : On en vient à l'ordre du jour de notre Conseil d'arrondissement. La première délibération n'appelle, j'imagine, pas de commentaire.

AFFAIRES GENERALES

2. 18 2018 232 – Autorisation donnée au Maire du 18^{ème} arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la Mairie

Eric LEJOINDRE : La deuxième délibération vous propose de m'autoriser à signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la Mairie.

Là encore, on est dans quelque chose de très classique. Pas de difficultés ? Il n'y en a pas.

3. 2018 DDCT 130 – Etats spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2019
4. 2018 DDCT 131 – Etats spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2019
5. 2018 DDCT 132 – Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019

Carine ROLLAND : La location des salles était importante parce qu'elle nourrissait les fonds du Maire, mais cela échoit à M. DAVIAUD qui en appellera à la générosité des habitants du 18^{ème} qui viennent se marier tout à l'heure.

Nous en venons à la délibération concernant la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales.

L'état spécial d'un arrondissement est composé de trois enveloppes : la dotation d'animation locale, la dotation de gestion locale et la dotation d'investissement. Il s'agit par cette délibération d'en prévoir le montant pour 2019.

La dotation d'animation locale sert à financer les dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie locale et à divers évènements, dont les activités culturelles. Son montant en 2018 est de 1 096 481 €. Elle passerait si vous en êtes d'accord en 2019 à 1 120 632 €.

Pour ce qui est de la dotation de gestion locale, elle est particulièrement importante puisque c'est sur cette somme que sont prises les dépenses permettant de faire fonctionner les équipements de proximité dont nous parlerons juste après. Le montant en 2018 en était de 10 807 675 € et passerait en 2019 à 11 244 445 €. Une augmentation justifiée par un accroissement du nombre d'équipements de proximité ; cela est lié notamment à l'ouverture d'un nouveau quartier dans le 18^{ème}. Je pense à Chapelle International.

La dotation d'investissement, importante aussi puisqu'elle permet de réaliser des travaux d'urgence, dont les équipements de proximité aussi, d'un montant de 407 074 € resterait exactement à 407 074 €.

La deuxième délibération concerne la section des investissements et notamment les dépenses d'investissement sur les équipements autres que les équipements de proximité. Puisque le Maire a la possibilité de déclencher, outre ce qui se passe dans les équipements de proximité, certaines dépenses lorsque nécessaires sur des équipements qui dépendent du Conseil de Paris, notamment la voirie, et des équipements gérés par le Conseil de Paris ; il s'agit par cette délibération de reconduire l'autorisation donnée au Maire.

Troisième délibération concernant l'état spécial, l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019. Dans la logique de décentralisation à l'œuvre depuis la loi démocratie de proximité de 2002, les équipements de proximité d'arrondissement sont gérés directement par le Conseil d'arrondissement. Ce sont ceux qui relèvent de fonction éducative, sociale, culturelle, sportive, donc les crèches, les écoles, les équipements sportifs principalement.

En 2018, nous comptons 241 équipements de proximité dans le 18^{ème}. Cela peut vous paraître élevé mais cela inclut aussi les espaces verts, les jardinières et un certain nombre de petits autres équipements. A l'inventaire, huit nouveautés. Parmi elles une majorité d'équipements sportifs, mais aussi l'arrivée du projet urbain de Chapelle International et notamment l'école polyvalente, le terrain de tennis et le terrain de sport de la halle fret Chapelle International situé au 61, rue de la Chapelle, ce nouveau quartier que nous voyons s'ériger depuis plusieurs mois maintenant.

Je vous propose de mettre au vote et d'en délibérer si utile.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup.

Sur ces trois délibérations, y a-t-il des interrogations ? Il n'y en a pas.

6. 2018 SG 43 – Création d'une Société par Actions Simplifiée entre la VP et SNCF Réseau, en vue du développement de la Petite Ceinture et de la valorisation de certaines dépendances du domaine public ferroviaire

Carine ROLLAND : Délibération un peu longue pour ceux qui ont eu le temps et le courage de la lire, mais ô combien importante puisqu'il s'agit d'envisager les modalités de passation de contrats avec des futurs opérateurs sur la Petite Ceinture ferroviaire.

La Petite Ceinture ferroviaire implique deux partenaires majeurs pour l'instant que sont la Ville et SNCF Réseau qui disposent chacun d'une compétence d'intervention sur les emprises de la Petite Ceinture.

Les deux partenaires mentionnés ont abouti à ce jour à des conventions d'occupation temporaire permettant de nouveaux accès aux emprises de la Petite Ceinture dans les huit arrondissements périphériques de Paris, sur les neuf concernés. A ce jour, la Ville de Paris et la SNCF ont établi des conventions sur environ 18,5 km de linéaire sur les 20 km prévus.

Le projet n'est pas encore tout à fait conclu dans le 18^{ème}, il n'y a pas encore de convention d'occupation temporaire dans le 18^{ème} pour des raisons simples de proximité avec ce qu'on appelle le faisceau nord qui continue de voir passer des trains, donc la proximité avec ce réseau ferroviaire. La configuration de la Petite Ceinture dans le 18^{ème} très encaissée en certains endroits fait aussi que la convention d'occupation temporaire arrive juste un peu après les autres, mais nous l'aurons et nous la soumettrons à votre vote, très prochainement. A ce stade, huit conventions d'occupation temporaire signées, la neuvième en cours.

Une fois ces conventions d'occupation temporaire signées, il s'agit de prévoir le véhicule juridique qui permettra d'envisager les futurs usages sur la Petite Ceinture, auxquels la Maire de Paris et son équipe se sont engagées. C'est ce que l'on appelle la reconquête de la

Petite Ceinture, prévue selon des principes importants dont on parle souvent ici mais qu'il est important de rappeler, c'est la préservation du linéaire. Donc, on ne touche pas aux rails, la réversibilité des aménagements et l'ouverture au public dans un cadre maîtrisé permettant diverses activités, mais un cadre maîtrisé parce qu'il s'agit de garantir à la fois la sécurité ferroviaire et la sécurité des emprises.

La Ville de Paris souhaite que la Petite Ceinture fasse l'objet d'une réappropriation par les habitants. Vous avez l'occasion les uns et les autres de participer aux diverses actions de concertation menées dans le 18^{ème} et ailleurs. Il s'agit de prévoir de nouveaux usages selon les principes de pluriactivité, de prise en compte et de respect de l'environnement des sites et de recherche d'activités présentant différents niveaux de redevance, dès lors qu'elles concourent à la diversité sociale, culturelle et économique voulue pour le projet de Petite Ceinture dans son ensemble. C'est d'ailleurs le propos du vœu voté en Conseil de Paris juin dernier à l'initiative de notre Assemblée dans le 18^{ème} pour que deux appels à projets soient lancés rapidement pour prévoir des activités sur les portions qui vont de la porte des Poissonniers à la porte de Clignancourt et de la porte de Clignancourt à l'ancienne gare de Saint-Ouen.

Pour ce faire, pour la mise en valeur des bâtiments et du site même de la Petite Ceinture, il est proposé dans la délibération que nous vous soumettons que soit créée une structure dédiée sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée, SAS, dont la Ville et SNCF Réseau seraient les actionnaires et uniques actionnaires.

La création de cette structure est envisagée pour permettre une certaine souplesse d'action et une autonomie de gestion pour tout ce qui concernera les activités à prévoir sur la Petite Ceinture ; l'entretien, la maintenance et la sécurité de la Petite Ceinture restant responsabilité intégrale de la Ville de Paris. Cette future société ne s'occuperait pas de sécurité, maintenance, sur la Petite Ceinture elle-même.

Il ne s'agit pas là d'une société commerciale classique ou comme les autres pourrait-on dire, pour deux raisons. Elle est composée uniquement d'actionnaires publics, la Ville et SNCF Réseau. Son objet a été façonné de telle sorte qu'elle soit nécessairement rentable, puisqu'elle ne supporte pas les charges d'entretien et de maintenance attachées à la Petite Ceinture. Précisons enfin que l'investissement envisagé sera limité à environ 3,35 millions d'euros, portés par les deux futurs actionnaires, dont 1 675 000 € pour la Ville de Paris.

Le projet de délibération qui vous est proposé a donc pour objectif à la fois de soumettre cette démarche de mise en valeur à notre Assemblée, de vous soumettre le projet de création de la SAS et enfin de permettre à la Maire de Paris de transmettre au Préfet de Région ce projet de société pour autorisation expresse en décret par Conseil d'Etat.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation précise sur un sujet très important pour nous et qui, je le vois déjà, incite certains à prendre la parole.

Laurent QUEINNEC : C'est un projet très intéressant et qui n'appelle pas a priori de commentaires sur le fond à son stade d'avancement. En revanche, le véhicule juridique choisi, la SAS appelle quelques discussions.

Tout d'abord, en logeant le projet dans une SAS et en ne le gérant pas directement, il y a un risque, peut-être est-il d'ailleurs délibéré, d'éloigner la mise en œuvre du projet des élus. C'est-à-dire que ce ne sera pas géré directement par la Mairie en termes de mise en œuvre ou de marché. C'est vrai que cela a créé un éloignement, ce qui est dommageable.

Ensuite Mme ROLLAND, vous avez parlé de réappropriation par les habitants de la Petite Ceinture, c'est un vœu que l'on peut tout à fait partager. Simplement avec cette structure de SAS en termes de concertation, de construction, voire de coconstruction, on peut douter que la SAS soit le véhicule tout à fait approprié.

Enfin, sur un plan plus juridique. La Ville de Paris ne peut pas être actionnaire d'une société commerciale, il faut à ce titre demander un décret au Conseil d'Etat qui vérifiera le caractère d'intérêt général du projet. Ce caractère d'intérêt général, on pourrait disserter des heures sur ce sujet, il n'est ici pas évident. Il y a naturellement des arguments pour dire qu'il a un caractère d'intérêt général. Mais à lire ce que vous avez écrit, la rentabilité future du projet, son aspect essentiellement économique, pas qu'économique bien sûr, fait qu'il n'est pas du tout évident que le décret en Conseil d'Etat soit obtenu. Etant donné les déboires juridiques récents de la Mairie de Paris, notamment en matière de transport, il est permis d'être très vigilant sur ce point.

Pour conclure, il est dommage que le projet n'ait pas été géré dans le cadre de la convention d'occupation qui lie actuellement la Mairie à SNCF Réseau. C'est une convention qui peut tout à fait être mandatée pourquoi pas, avec plus d'intérêt pour Réseau SNCF s'il y a des intérêts financiers.

Sur ces aspects, d'autres possibilités, il n'y a peut-être pas assez de solutions mais disons peut-être d'autres choses à regarder, en tous les cas que cette SAS. A moins que l'objectif poursuivi en logeant le projet dans la SAS, mais je m'en arrêtera là, soit tout simplement de retirer volontairement du budget de la Ville un certain nombre de charges, de communication et de masse salariale pour les mettre en dehors du budget de la Ville dans cette SAS.

Philippe DURAND : Nous avons demandé le retrait de cette délibération car nous voulons rediscuter des objectifs et de la nature même de la création de cette société. Pour l'instant, elle concerne huit arrondissements, le 18^{ème} est en cours de finalisation sur une occupation temporaire. Mais sur le fond, cette délibération prend un chemin qui pour nous n'est pas celui de l'objectif initial qui était de redonner la Petite Ceinture aux Parisiens et aux Parisiennes.

L'objectif principal c'est la validation, la création d'une Société par Actions Simplifiée à part égale entre la Ville de Paris et SNCF Réseau, mais pour valoriser le patrimoine de la Petite Ceinture. Donc pour nous, c'est une marchandisation de la Petite Ceinture et pour rentabiliser les activités de la Petite Ceinture.

Dans les statuts de cette future société, c'est pour permettre par ces nouvelles activités et usages de valoriser les dépendances domaniales, l'identité et la marque Petite Ceinture ainsi que toutes les autres activités économiques génératrices de revenus domaniaux et d'autres recettes. Donc il s'agit bien de rentabiliser la Petite Ceinture et même de créer une marque Petite Ceinture.

Comme autre mission, c'est une mission de valorisation économique et commerciale des sites avec notamment la conclusion de convention d'occupation temporaire, la perception de loyers et charges. Une mission de valorisation de la marque Petite Ceinture et de tous les produits et services associés et aussi une mission de recherche, de conclusion et de gestion de contrat, de mécénat et de partenariat. L'objet est bien de trouver de l'argent par la Petite Ceinture. Donc l'objectif initial, pour nous, il s'agit d'un glissement. Il ne s'agit plus de redonner la Petite Ceinture aux Parisiens et aux Parisiennes mais d'en faire un objet de commerce et de rentabilité économique.

Au niveau investissement, chaque partie apporte la somme de 1 675 000 €. Pour nous, il faut qu'on y réfléchisse à deux fois et cela demande une large concertation et un examen approfondi avant de s'engager dans un tel processus. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

Gérald BRIANT : Une fois n'est pas coutume, je partage les avis de M. QUEINNEC sur le véhicule choisi. Je pense très sincèrement qu'il y a d'autres solutions à regarder, je pense à des groupements d'intérêt public. Il y a toute une série de dispositifs qui existent même si je ne suis pas un spécialiste. Ce que je sais, c'est que là en l'occurrence, ce qui est choisi permet oui de tout faire, parce que c'est aussi ce qui est bien dans une SAS, justement c'est très souple. Mais on peut aussi faire tout et n'importe quoi et sans contrôle.

Donc, je pense que d'une certaine manière, en plus si on parle d'image de Paris, vendre Paris, on sait faire quand même. Il ne faut pas exagérer. Il y a des choses où je crois qu'on peut apporter. Donc, nous partageons sur le groupe communiste l'idée que cette délibération doit être revue. Si elle ne l'est pas, si elle n'est pas retirée, je pense qu'il faut voter contre.

Eric LEJOINDRE : Je vais laisser Mme ROLLAND donner des éléments de réponse plus précis aux interrogations des uns et des autres.

Quel est l'objectif, il est partagé, il est de faire en sorte que nous puissions avoir dans un délai relativement court une occupation positive de la Petite Ceinture pour faire en sorte qu'elle revienne aux habitants. Pour ce faire, nous avons besoin d'une structure qui permette de gérer cette ouverture parce qu'on n'ouvre pas, on ne gère pas l'ouverture de la Petite Ceinture n'importe comment et notamment dans le 18^{ème} où la Petite Ceinture connaît déjà des occupations positives depuis longtemps, on pense au jardin du Ruisseau, on pense à la Recyclerie et aujourd'hui au Hasard Ludique. Donc sur une portion conséquente, non pas de la Petite Ceinture elle-même, mais des gares de la Petite Ceinture, cette occupation a eu lieu.

Qu'il y ait encore des interrogations ou des questions sur le véhicule, je l'entends très bien, je le comprends. Je ne suis d'ailleurs pas un spécialiste absolu de cette question. Ce que je sais c'est que ces interrogations doivent être levées relativement vite parce que nous avons besoin de cet outil. Si on perd trop de temps à créer l'outil, on ne sera pas capable de rendre la Petite Ceinture aux habitants aussi vite que nous le souhaitons. Pour cela, même si j'ai bien compris qu'il y avait des discussions encore en cours, il faut que le Conseil de Paris puisse se saisir de cette question dans sa prochaine séance dans quinze jours. Pour cela, il faut que nous puissions passer au vote ici dans le 18^{ème} comme dans tous les

arrondissements, sans quoi le Conseil de Paris ne pourra pas se saisir de cette question, quel que soit d'ailleurs l'aboutissement du vote ici. Il faudra rediscuter.

Donc, je maintiens cette délibération, d'abord parce que sur le fond, je suis convaincu qu'elle va dans le bon sens et qu'elle nous permet de répondre aux objectifs que nous nous étions fixés et parce que c'est indispensable pour que nous puissions continuer les discussions qui sont en cours à la bonne échelle, en l'occurrence au Conseil de Paris.

Carine ROLLAND : La question de la forme fait l'objet d'échanges préalables à ce Conseil. Elle est d'ailleurs abordée de manière assez détaillée dans la délibération.

Pour répondre uniquement à la possibilité d'un groupement d'intérêt public, il n'est pas possible, lorsqu'il est possible de solliciter un établissement public de coopération intercommunale, ce qui serait le cas à Paris. Idem pour la société d'économie mixte, pour la société publique locale, le groupement d'intérêt économique etc. Donc ces différentes formes, aux dires de la Direction des affaires juridiques de la Ville dont nous n'avons pas de raison de douter, n'étaient pas possibles. Par ailleurs, il faut quand même voir que les deux partenaires souhaitaient rester impliqués, à la fois la Ville et SNCF Réseau, dans la valorisation future de la Petite Ceinture, d'où cette proposition de Société par Actions Simplifiée.

Précisons quand même, pour répondre à la proximité, qu'il conviendrait évidemment de maintenir avec les habitants et à la notion d'intérêt général qu'il conviendra toujours de rechercher que des élus de la Ville de Paris seront membres du Conseil d'administration ; que les décisions, notamment les dépenses qui pourraient être faites par ladite SAS, feront l'objet d'une commission de marché public, dont les élus seront membres aussi. Pour ce qui est de la suspicion de vouloir faire de l'argent entre guillemets, si vous avez lu la délibération, le résultat net attendu sur vingt ans est de 11,8 millions d'euros, à ramener au budget global de la Ville de Paris. Je ne pense pas que c'est ce qui permette de faire fortune aux Parisiens. Je pense sincèrement, et à la lecture des arguments qui nous sont proposés, par le secrétariat général, qu'il y a une forme de contrainte très forte du fait qu'on a là deux forces publiques en présence, une collectivité à une entreprise publique et que cela a fortement conditionné la forme choisie. Mais je crois comprendre que des discussions continueront d'avoir lieu.

CULTURE

7. 2018 DAC 123 – Approbation d'une convention d'occupation du domaine public pour le centre FGO Barbara et le Théâtre des Trois Baudets

Carine ROLLAND : La délibération suivante vous propose d'autoriser la Maire de Paris à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société Madeline afin de lui permettre d'occuper et d'exploiter deux équipements culturels bien connus et ô combien importants de notre Arrondissement, que sont le centre FGO Barbara et les Trois Baudets. Haut-lieu de mémoire dont nous avons souvent parlé ici de la chanson française pour les Trois Baudets, espace dédié aux musiques actuelles concernant FGO

Barbara, ces deux établissements œuvrent déjà chacun à leur manière de façon complémentaire en faveur de l'émergence musicale, notamment de nouveaux talents.

Il se trouve que les titres d'occupation de ces deux établissements arrivent à échéance le 31 décembre prochain en 2018. L'un les Trois Baudets étant sous forme de délégation de service public, l'autre FGO Barbara étant déjà sous forme d'occupation temporaire du domaine public.

Un appel à candidatures a donc été lancé en mars dernier afin de permettre à un opérateur unique de développer pendant cinq ans, de 2019 à 2023, des projets artistiques et culturels dans ces deux établissements, tout en renforçant leur complémentarité et en préservant, c'est un point sur lequel nous avons particulièrement insisté, M. le Maire et moi-même, l'identité actuelle et artistique de chacune des deux salles de spectacle.

La société Madeline est le candidat proposé par la Maire de Paris pour être l'occupant et l'exploitant de ces deux équipements. Elle a été considérée comme répondant au mieux aux trois critères d'attribution qui étaient : primo, la qualité du projet artistique et culturel, les orientations de programmation, l'identité de chaque salle, les actions en faveur du développement des lieux et de leur notoriété, les dispositifs d'accompagnement proposés, c'est essentiel en lien avec le tissu local et les actions renforçant par ailleurs l'ancrage territorial. Deuxième critère, la solidité financière du projet et en troisième lieu, la redevance d'occupation du domaine public proposée par les candidats.

La société Madeline a donc fait l'offre qui a retenu l'attention, notamment de la Direction des affaires culturelles et puis de la Maire de Paris, proposant que les Trois Baudets soit positionné dans la tradition de programmation de série longue pour des artistes confirmés et de récurrence pour des artistes émergents, comme ils le font depuis une dizaine d'années. L'identité artistique de FGO Barbara sera affirmée avec une plus forte orientation pour les musiques urbaines et en particulier pour les musiques du monde. Il se trouve que la société Madeline vient de ce milieu, de producteurs de musique du monde. La programmation sera là équilibrée entre artistes émergents et artistes confirmés. Un dispositif de scène ouverte, nous savons combien ces dispositifs sont importants pour les jeunes artistes amateurs, sera renforcé à FGO Barbara afin notamment de conforter l'ouverture de l'établissement sur le quartier et les dispositifs actuels d'accompagnement pour lesquels nous sommes très souvent sollicités et encouragés à poursuivre, ainsi que l'accueil des artistes en résidence seront bien sûr maintenus.

Ce qui sera mutualisé, ce sont des projets d'action culturelle envers le territoire pour que l'un du côté de l'est de l'Arrondissement, l'autre plus à l'ouest, puissent travailler en convergence. Les deux établissements travailleront avec des directeurs artistiques de grand renom qui contribueront à la visibilité des établissements et contribueront aussi à cette visibilité selon la proposition faite, une communication et une billetterie commune à FGO Barbara et aux Trois Baudets.

Enfin, sur les modalités, tous les contrats de travail en cours subsisteront entre le nouvel employeur et les personnels. L'économie du projet repose sur des ressources venant de la Ville de Paris et des ressources propres. Pour ce qui est du montant de subventions demandées, il équivaut à celui versé actuellement aux Trois Baudets d'un côté, auquel on

ajoute celui versé à FGO Barbara, soit 20,3 millions d'euros par an. Les ressources propres proviendront de la programmation et représenteront initialement 24 % du budget pour monter à terme jusqu'à 29 %. En contrepartie, la société Madeline versera une redevance minimum garantie de 120 000 € à la Ville plus 4 % du chiffre d'affaires par an.

Je vous propose d'en délibérer pour autoriser in fine la Maire de Paris à signer la convention d'occupation du domaine public avec cette société.

Eric LEJOINDRE : Merci pour tous ces éléments sur l'avenir de deux objets qui nous importent beaucoup dans le 18^{ème}. Cela appelle-t-il des questions ?

Loïc LORENZINI : Je voulais saluer la qualité des candidatures qui avaient été présentées ainsi que la procédure qui a donné lieu à un choix d'un candidat qualitatif. Cependant, j'avais deux points de vigilance sur lesquels je voulais attirer le Conseil, notamment sur la redevance minimum garantie qui n'est pas au même niveau que celle qui était fixée par ailleurs. Je voulais juste m'assurer que ce niveau de redevance ne viendra pas percuter le projet initial, notamment de FGO et des Trois Baudets. Des projets qui s'inscrivent beaucoup sur, comme vous l'avez rappelé, la valorisation des talents et des jeunes talents mais aussi sur un projet de quartier, un projet de territoire. Donc on passe de 36 000 € à 126 000 € de redevance minimum garantie. Je m'interrogeais quand même sur cette différence-là.

Deuxièmement sur le soutien financier de la Ville de Paris, même si en tant qu'adjoint en économie culturelle, je sais que ce n'est pas farfelu d'imaginer qu'on développe des ressources propres, en tout cas une activité qui permette aussi de dégager des ressources propres. Mais il ne faudrait pas non plus que là, la Mairie vienne baisser cette subvention.

Quant aux emplois, cela ne donne pas lieu à de licenciement, bien heureusement. Là aussi, nous serons vigilants par la suite et puis espérons que ce nouveau, non pas délégataire mais gestionnaire vienne encore plus valoriser toute l'histoire et la puissance culturelle de notre Arrondissement qu'on connaît bien et qui permette encore là de développer les synergies, les partenariats avec l'ensemble des acteurs du 18^{ème}. Donc nous voterons pour, avec quand même ces deux points de vigilance.

8. 2018 DAC 336 – Subvention (4 000 €) à l'association Tjad Cie (18^{ème})
9. 2018 DAC 554 – Subvention (2 000 €) à l'association 4 Tomorrow du 18^{ème} arrondissement dans le cadre de l'activité culturelle locale
10. 2018 DAC 747 – Subventions (4 500 €) à quatre associations dans les quartiers Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova et Blémont (18^{ème}) au titre de la Politique de la ville
11. 2018 DAC 754 – Subventions (2 500 €) à deux associations au titre de la Politique de la ville (multisites)
12. 2018 DAC 755 – Subventions (1 009 173 €), avenant et convention avec l'association la cité internationale des arts (4-18^{èmes})
13. 2018 DAC 757 – Subvention d'équipement (10 000 €) et convention avec l'association le Bal (18^{ème})

Carine ROLLAND : Un certain nombre de délibérations proposées dans le sens d'un soutien à des établissements que nous connaissons bien et dont nous parlons souvent.

La fondation de la Cité internationale des arts située à la fois sur la quai de Seine et rue Norvins à Montmartre, ce lieu superbe dédié aux résidences artistiques fait l'objet de travaux et de rénovation très régulièrement. Il s'agit par la délibération proposée d'une subvention d'équipement de 200 000 € et de compléter en fonctionnement la première partie de la subvention votée il y a quelques mois pour atteindre le montant de 870 173 € au bénéfice de cette cité où se déroulera au mois d'octobre prochain la biennale des artistes montmartrois dans la Villa Radet.

La Cité internationale des arts est un lieu de résidence. Elle est souvent fermée et ouvre ses portes de manière de plus en plus récurrente, de plus en plus régulière, en l'occurrence la Villa Radet au sud de la Cité sera au mois d'octobre, sous la houlette de la République de Montmartre, dédiée à la création artistique montmartroise pendant tout un weekend. Je n'ai pas les dates précises mais nous ne manquerons pas de vous le redire.

La subvention suivante concerne une possibilité d'équipement pour le Bal, lieu dédié à l'image documentaire, qui propose sa nouvelle exposition consacrée à Dave Lys à partir de la fin de cette semaine pour un montant de 10 000 €.

Ensuite, une série de délibérations pour des associations qui contribuent fortement à l'action culturelle locale, à savoir :

- Tjad Compagnie, école de musique ayant pour spécificité l'initiation à la pratique de la musique ancienne ;
- 4 Tomorrow, il s'agit là de cette belle initiative qui revient tous les ans, qui consiste à en appeler au talent de graphiste du monde entier autour d'une grande cause. Cette année 4 Tomorrow se mobilise sur la planète et la manifestation s'appelle Planète 4 Tomorrow. Le vernissage en aura lieu jeudi prochain et cela se passe sur l'esplanade Pajol juste devant l'Auberge de jeunesse et les boutiques de l'esplanade Nathalie-Sarraute ;
- l'association 4à4 dix-huit pour ses ateliers bien connus et très fréquentés dans le quartier Amiraux-Simplon et au-delà, l'Atelier artistique culturel et sportif ;
- l'Etoile du nord pour le projet Frontière où l'art devient un véritable outil d'accompagnement des publics, notamment autour de la danse. On parle souvent ici de l'Etoile du nord et de sa capacité à aller chercher des publics dits éloignés. Cela se confirme aussi avec le collectif ADM pour une action qui s'appelle Aux Alentours, axée sur les adultes en situation de handicap et les adultes isolés qui se produisent aussi à l'Etoile du nord.
- Slam O Féminin qui travaille depuis de nombreuses années autour du slam grâce au slam sur l'égalité hommes/femmes et la prévention des violences sexistes. Comme quoi ce thème ô combien important trouve aussi sa traduction dans la culture.
- Generation Freedom Ride pour la deuxième édition du projet Passerelle. La première avait vu des jeunes du 18^{ème} et du 19^{ème} travailler autour du rap, du hip-hop, du street art et c'est ce qui avait permis les belles inscriptions que vous voyez encore sur le pont Riquet. Là nous en venons à la deuxième édition.
- Enfin, le Tatou Théâtre, association de développement des projets de création, d'animation et de formation autour de l'univers théâtrale et du spectacle vivant dans le 18^{ème} et ailleurs pour un montant de 1 500 €.

Nous pouvons en venir au vote s'il n'y a pas de demande de parole.

14. 2018 DAC 770 – Approbation d'un avenant au BEA sur locaux culturels de l'Institut des Cultures d'Islam 56, rue Stephenson 75018, au profit de l'association société des Habous et des Lieux Saints de l'Islam

Carine ROLLAND : BEA valant pour Bail emphytéotique administratif.

Il s'agit en réalité d'une délibération juridique et d'ordre urbanistique bien plus que d'ordre culturel, mais elle est portée à la fois par la Direction des affaires culturelles et la Direction de l'urbanisme. Il me revient de vous expliquer que dans le cadre du montage de l'Institut des cultures d'Islam dont vous connaissez à la fois l'histoire et l'activité, un bail emphytéotique administratif a été consenti par la Ville à la société des Habous et des Lieux Saints de l'Islam pour une durée de 99 ans. C'était en 2013 suite à la décision de construire l'ICI qui date de 2008. Ce bail emphytéotique a pour objet de permettre l'exercice du culte musulman. Donc, on est bien sur l'aspect culturel de l'ICI.

Pour des raisons juridiques, le Conseil d'Etat a annulé la délibération du Conseil de Paris de 2013 au motif que la société des Habous et des Lieux Saints de l'Islam n'avaient pas un objet exclusivement culturel.

La délibération qui vous est aujourd'hui proposée vise à régulariser cet état juridique de fait et faire en sorte que le bail emphytéotique soit conclu entre la Ville et une structure strictement culturelle. Parallèlement à l'avenant qui sera signé, si vous en êtes d'accord ce soir, la société des Habous et des Lieux Saints de l'Islam a d'ores et déjà créé une association de ce type strictement culturelle qui s'appelle l'Association culturelle de la mosquée du 17 octobre, ACM 18, et qui sera affectataire de l'espace culturel de l'ICI. Donc rien ne change dans les faits si ce n'est qu'on régularise la situation juridique pour la mettre en totale conformité avec l'avis du Conseil d'Etat.

Pascal JULIEN : Ce que ne dit pas la délibération, c'est que le recours déposé contre ICI était un recours à caractère politique, qui visait à démontrer qu'on ne pouvait pas faire coexister dans un même immeuble un étage voué au culte et les autres étages et rez-de-chaussée voués à la culture. C'était une intention politique, c'est-à-dire faire échouer ce projet. Or de ce point de vue, le recours fut un échec, car la décision valide parfaitement le montage fait. Simplement sur un point, il dit : « *Il aurait fallu que l'association gestionnaire de la salle de prière fût explicitement culturelle et pas simplement culturelle* ». C'est ce point de détail qui a été corrigé.

Je crois important de dire que la personne qui avait déposé ce recours a politiquement échoué. Ce modèle est valide, il est bon, il est sain et on ne peut que regretter qu'il n'ait pas été reproduit comme c'était prévu à Stephenson, mais je n'en dirais pas plus là-dessus, les choses doivent avancer.

Sandrine MEES : Je voudrais élargir le propos à la friche Polonceau, puisqu'il y a une salle de prière qui devrait voir le jour un jour où l'autre justement. M. NEYRENEUF avait qualifié notre vœu voté à l'unanimité de flou, que de toute façon on ne sait pas du tout à quel moment va arriver cette salle de prière. Notre vœu proposait de garder sur ce site Polonceau

une partie en jardin partagé. Pourrait-on avoir des informations sur l'avancée ou pas des démarches par rapport à ce site ?

Je voudrais également élargir le propos au site de l'ICI rue Léon, puisque c'est pareil. En fait, c'est un endroit où on préfabriquait. Y aurait-il quelques éléments de calendrier sur la suite ?

Je voudrais en profiter pour saluer le travail fait sur la friche Polonceau par l'association la Table Ouverte et, en plus dans des conditions qui ne sont pas faciles puisqu'ils n'ont pas l'électricité, ils n'ont pas d'arrivée d'eau et ils arrivent à animer cette friche de façon très intéressante et agréable pour les gens du quartier et ils arrivent même à faire un petit potager. Donc saluer leur travail et rappeler qu'ils font régulièrement des fêtes et notamment ce dimanche qui arrive, sur la friche.

Merci de votre attention et de vos réponses.

Daniel VAILLANT : Sur la délibération proprement dit, pas de difficulté, je partage ce qu'a dit M. JULIEN. On rappelle que cette question qui avait fait l'objet d'un recours, finalement, nous sommes en train à la fois de régulariser et d'acter que ce projet était bien celui que nous voulions et parfaitement conforme. Je m'en réjouis.

Comme Mme MEES a évoqué la question de Léon, je ne vais pas en dire beaucoup plus. Simplement peut-être pour la rassurer, ce qui ne surprendra ni M. JULIEN ni le Maire, puisque nous étions présents au dernier Conseil d'administration de l'ICI et où il semblerait quand même qu'on avance sur le fait d'un établissement rue Léon, d'un deuxième bâtiment de l'ICI même si ce n'est pas ce que nous souhaitons. Je partage de ce point de vue ce qu'a dit M. JULIEN avec la rue Polonceau. Mais enfin, on sortirait du préfabriqué pour aller sur du pérenne avec un auditorium, je n'en dis pas plus. Il semblerait que si les arbitrages sont confirmés, on aurait une relative satisfaction rue Léon par rapport à la désillusion qui fut la nôtre et qui reste encore présente dans mon esprit, rue Polonceau.

Fadila MEHAL : Sur cette proposition relativement technique qui met en équerre finalement une situation juridique pour le moins parfois compliquée. En tout cas, nous souscrivons complètement à la validation d'un accord, en tout cas d'un bail avec l'association des Habous et des Lieux Saints de l'Islam.

Je voulais dire aussi que ce débat, bien au-delà de cette question technique, est d'une actualité lancinante. Vous savez qu'aujourd'hui, l'Institut de Montagne a fait une étude sur l'Islam et notamment sur l'islamisation vraiment massive d'une certaine jeunesse et qu'aujourd'hui dans le 18^{ème}, on remercie les fondateurs visionnaires de cette question, pour faire en sorte qu'il y ait des lieux de culte dignes, qui permettent de pratiquer sa foi dans des conditions tout à fait normales, d'un Islam de France, me paraît tout à fait important.

Comme il est dit aussi dans cette étude, que la connaissance ou du moins la méconnaissance des cultures d'Islam et leur lien millénaire avec la science, avec l'égalité avec d'autres domaines, me paraît plus que jamais à la fois salutaire et urgente. Je salue cette proposition qui permet de ne plus créer de polémique sur le cadre juridique.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour toutes ces interventions.

J'en profite pour rappeler aux élus et au public dans la salle que le prochain vernissage à l'ICI se déroulera le 22 septembre (bientôt) pour une saison consacrée à Java, puisque nous parlons bien des cultures d'Islam et notamment de l'Indonésie qui est l'un des pays dans lequel le nombre de musulmans est plus important et une très belle programmation, une très longue programmation sur un Islam qui est moins connu en France sans doute.

On avance sur la rue Léon et je veux redire aussi que je me réjouis d'imaginer d'ores et déjà les liens intéressants et intelligents qu'on pourra faire entre l'ICI Culturel Léon et le 360 dont les travaux avancent assez vite, même si je crois que ce n'est pas encore ouvert à l'angle de la rue Léon et de la rue Myrha et qui va être un acteur privé, culturel du quartier et des musiques du monde très important. Donc je pense que là encore, ils pourront faire ensemble de belles choses et bien sûr, nous suivons de très près ces projets.

Sur la question de l'actuelle friche Polonceau, je veux redire mon engagement qui est celui de la Municipalité, qui est celui de la Maire de Paris aussi, que nous puissions trouver les solutions pour que soit recrée une salle de culte à destination du culte musulman, évidemment dans le respect absolu de la loi de 1905. Nous sommes en discussion avec les représentants du culte musulman sur ce site pour trouver non seulement les montages mais aussi les financements. Cela avance sans doute moins vite que nous le souhaiterions mais on continue de mettre la pression et d'essayer de trouver les solutions.

Je le redis comme je l'avais dit au moment où vous aviez déposé votre vœu, je suis convaincu que cette parcelle est très grande et qu'elle pourra répondre aux besoins du culte tout en laissant de l'espace. Encore faut-il penser le projet architectural intelligemment. Donc, nous aurons sûrement à rediscuter de tout cela. Je ne suis absolument pas convaincu que l'ensemble de la parcelle soit indispensable pour prévoir ce lieu-là. Mais notre objectif est clair, simple, il est que nous puissions trouver des solutions respectueuses de la loi pour permettre à l'ensemble des fidèles de tous les cultes, on parle en l'occurrence du culte musulman, mais les autres cultes feront aussi l'objet de travail, de trouver des lieux dignes pour prier, dans le respect de la loi et on aura l'occasion d'en reparler.

VIE ASSOCIATIVE & DEMOCRATIE LOCALE

Jean-Philippe DAVIAUD : Avant d'en passer aux délibérations, je voulais aussi à mon tour saluer la mobilisation de tous ceux qui ont participé à l'organisation du forum de samedi dernier, qui était un grand succès. Pour nous, témoins de ce succès, c'est la satisfaction des associations qui ont fait de très nombreuses rencontres du public et qui étaient toutes vraiment très satisfaites de l'organisation et de ce que ce forum leur a apporté en ce samedi. Donc continuer à travailler toujours plus pour que ce soit encore mieux organisé, on a toujours des idées d'amélioration possible. Mais je voulais vraiment saluer tous ceux qui ont passé beaucoup de temps et d'énergie pour organiser ce forum qui s'est passé dans d'excellentes conditions avec un beau temps qui s'était mis de la partie. Donc, tout allait dans le même sens pour une belle réussite.

15. 18 2018 243 – Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18^{ème} et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18^{ème} de signer les conventions d'occupation des locaux

Jean-Philippe DAVIAUD : Nous avons sept associations qui se sont inscrites : trois dans le domaine des arts et de la culture, deux dans le domaine de l'éducation et de l'enfance et deux dans le domaine de la santé. Je vous propose de valider ces inscriptions.

16. 18 2018 244 – Modification de la charte des Conseils de quartier du 18^{ème} arrondissement

Jean-Philippe DAVIAUD : Nous avons engagé la Mairie de Paris et puis nous avons un peu précédé le mouvement d'ailleurs dans le 18^{ème}. Nous avons engagé une réflexion sur le fonctionnement des conseils de quartier, dans le but de permettre que ces conseils de quartier associent son capacité d'associer et de mobiliser beaucoup plus d'habitants dans nos quartiers. Nous avons tous fait le constat que dans les réunions de Conseil de quartier comme dans les réunions publiques d'ailleurs, nous rencontrons souvent à peu près les mêmes. Là, nous avons souhaité que par cette réflexion, nous nous dotions d'outils via une nouvelle organisation des conseils de quartier pour être en capacité de mobiliser beaucoup plus fortement les habitants.

Il était donc logique que la charte des conseils de quartier soit adaptée à la nouvelle organisation, présentée avant l'été notamment aux équipes d'animation sortantes. Les premières réunions des conseils de quartier, avec tous ceux qui souhaiteront y participer, puisqu'on sera maintenant pour les nouvelles équipes de mobilisation, qui ne s'appelleront plus équipe d'animation, elles seront constituées sur la base du volontariat et non plus simplement sur la base d'un tirage au sort, afin de permettre finalement à tous ceux qui souhaitent s'engager, s'investir et se mobiliser dans l'animation des conseils de quartier, dans la mobilisation des militants, puissent le faire. Donc dès début octobre auront lieu tous les réunions de tous les conseils de quartier. Je pense que les dates vont pouvoir être annoncées très prochainement.

Je vous propose de valider l'adaptation de la charte des conseils de quartier.

Eric LEJOINDRE : C'est un enjeu important que celui de faire en sorte que le maximum des habitants qui le souhaitent, puissent participer à notre vie locale. Il faut savoir en permanence se réinventer en la matière et je pense qu'on ouvre un certain nombre de pistes avec cette modification utile.

17. 2018 DDCT 44 – Subvention au titre de l'animation locale (10 000 €) à l'association « Les Amis du 18^{ème} du mois » œuvrant dans le 18^{ème} arrondissement de Paris

Jean-Philippe DAVIAUD : Subvention de 10 000 € à l'association des Amis du 18^{ème} du mois. Nous connaissons tous ce journal du 18^{ème}. C'est une subvention habituelle qui n'a aucun caractère spécifique cette année. Donc, je vous propose de l'adopter.

18. 2018 DDCT 64 – Subvention Fonds du Maire (11 853 €) à deux associations (18^{ème})

Jean-Philippe DAVIAUD : Les fonds du Maire qui sont alimentés par les locations de salle et par les quêtes effectuées à l'occasion des mariages. Tout cela finit par faire un peu de ressources supplémentaires par rapport aux subventions que l'on connaît. Cela nous permet cette année d'allouer 5 927 € au Comité des fêtes et d'action sociale et 5 926 € à la salle Saint-Bruno, notamment pour l'organisation d'une fête aux squares Léon et Bashung.

19. 2018 DDCT 143 – Autorisation à Madame la Maire de Paris de signer un avenant à la convention de mise à disposition des locaux 3bis, rue Jacques-Kablé, 18^{ème} arrondissement, avec l'Association PIMMS de Paris

Jean-Philippe DAVIAUD : Par cette délibération, il s'agit d'autoriser la Maire de Paris à signer un avenant à la convention de prêts de locaux situés rue Jacques-Kablé.

L'association PIMMS avait besoin d'augmenter sa surface de locaux. Il s'agit tout simplement de pouvoir mettre à sa disposition un bureau supplémentaire pour faire face à l'accroissement de ses activités.

Eric LEJOINDRE : Locaux bureaux précédemment occupés par la DPE. Je veux leur remercier d'avoir accepté de se réduire pour laisser plus de place au PIMMS.

Danièle PREMEL : Je voulais rajouter que c'était une très bonne chose dans ce quartier qu'il y ait effectivement le PIMMS parce que cela répond aux besoins des habitants et aux besoins des réfugiés qui sont dans ce quartier.

Eric LEJOINDRE : C'est au PIMMS que nous avons inauguré le premier Panda de Paris. Un Panda, c'est pour aider les personnes à accéder au numérique et aux démarches en ligne. C'est une initiative prise par l'Etat à l'époque et avec notre soutien pour faire de la facilitation numérique, que nous faisons aussi maintenant en Mairie d'arrondissement.

FAMILLE & PETITE ENFANCE

Violaine TRAJAN : J'avais prévu de dire quelques mots sur la rentrée. D'ailleurs, vous dire que les délibérations dont je vais parler après traduisent en fait les objectifs de notre programme de mandature en matière de politique Petite Enfance, puisqu'il s'agit d'offrir un accueil de qualité aux familles et aux professionnels et d'augmenter l'offre de qualité.

Aujourd'hui, nous avons accueilli plus de 60 % des demandes en crèche, c'est-à-dire qu'on satisfait 70 % des demandes actuellement. Nous avons à peu près 1 700 demandes à étudier et 1 000 places à offrir. Quand je dis 1 000, j'additionne les crèches associatives puisque ce sont des délibérations sur lesquelles on se prononce à tous les conseils d'arrondissement et les crèches municipales. Donc c'est un nombre de places qui augmente et l'occasion de dire qu'en 2020 nous aurons atteint nos objectifs puisqu'on avait fixé l'objectif de 700 places. Aujourd'hui, elles sont toutes identifiées ce qui est une bonne nouvelle.

Je vous parlerais de la nouvelle structure Bichat. La restructuration d'Evangile et de Georgette-Agutte. Les travaux : la démarche qualité qui se met en place dans les

établissements puisque les crèches vont rentrer dans QualiParis. Donc c'est un référentiel créé de manière participative avec les professionnels et les parents. Le parcours des parents est toujours amélioré puisqu'on répond aux demandes d'accueil mais diverses : crèche familiale, parentale, associative. J'aimerais tellement inaugurer une MAM avant la fin de la mandature. Nous cherchons pour cela – j'en profite pour lancer un appel – un local de 120 m², plutôt dans les quartiers Jules-Joffrin ou Montmartre. En effet, pour construire un beau projet, on a le porteur de projet et les financements et il ne reste plus que le local.

Le personnel est aussi impliqué et je salue leur engagement que l'on connaît. Ils sont toujours mobilisés pour mieux accueillir les enfants et les parents.

Le deuxième axe est la solidarité. On est un arrondissement et solidaire. Cela me fait parler du regroupement qui a eu lieu cet été. On offre toujours un accueil même si on a réduit la voilure, puisqu'on a fermé presque toutes les crèches. Nous avons maintenu un établissement seulement pendant quinze jours en août. Vous dire que cela a permis d'augmenter la satisfaction. Il se trouvait qu'avant, les parents réservaient, ils ne venaient pas, donc cela mobilisait beaucoup de financements et de personnels pour rien. Aujourd'hui, on arrive de plus en plus à ajuster l'offre et la demande, donc c'est un bilan positif.

L'action parentalité, évidemment les parents, ce sera l'association Parrains Par'Mille et les fêtes, les crèches sont associées aux vendanges, en partenariat dans plusieurs évènements, donc vous les retrouvez toujours.

Le troisième volet, c'est tout ce qui est accompagnement à la parentalité et la mobilisation des parents, ce sont les conseils des parents. Donc, tout se passe bien, nous avons le personnel, les travaux sont réalisés, des belles crèches, d'autres qui arrivent bientôt et des parents qui nous disent qu'ils sont satisfaits. Le RIF est un recueil de la satisfaction.

Nous avons été avec M. LEJOINDRE auditionnés par l'Association des maires de France notamment par rapport à ce qu'on a mis en place pour le parcours des parents et aussi la transparence dans l'attribution des places en crèche.

20. 2018 DFPE 12 – Subvention (20 000 €) et convention avec l’association « Parrains Par’Mille » (11^e) pour son action de parrainage de proximité dans les 13^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements
21. 2018 DFPE 52 – Subventions (3 827 829 €), avenants n° 2 et avenant n° 1 à l’association Crescendo (11^e) pour ses 18 établissements d’accueil de la petite enfance
22. 2018 DFPE 66 – Subvention (105 483 €) et avenant n° 2 à l’association Accueil Goutte-d’Or (18^{ème}) pour l’attribution d’une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie La Caravelle (18^{ème})
23. 2018 DFPE 67 – Subvention (96 030 €) et avenant n° 2 avec l’association Les Ateliers pour les Petits (18^{ème}) pour la halte-garderie Les Ateliers pour les Petits (18^{ème})
24. 2018 DFPE 68 – Subvention (205 748 €) et avenant n° 2 à l’association Centre d’Actions Locales du 18^{ème} pour la halte-garderie La Toupie (18^{ème})
25. 2018 DFPE 150 – Subvention (1 830 113 €) et avenants pour l’association ENFANT PRESENT pour ses 5 EAPE
26. 2018 DFPE 169 – Réalisation d’une structure démontable de petite enfance dans l’enceinte de l’Hôpital Bichat 46, rue Henri-Huchard 18^{ème} – convention de transfert de gestion du domaine public APHP/Ville de Paris
27. 2018 DFPE 184 – Réalisation de deux crèches collectives de 68 places 23/27, rue de l’Evangile 18^{ème} – avenant à la convention de transfert de maîtrise d’ouvrage Ville/RIVP
28. 2018 DFPE 188 – Subvention (22 841 €) et avenant n° 3 pour l’association L’ARAIGNEE GENTILLE pour la halte-garderie sise 6, square d’Ornano Paris 18

Violaine TRAJAN : Une subvention pour l’association Parrains Par’Mille pour son action de parrainage. Chaque année, on rapporte cette délibération. En 2017, 79 familles ont été concernées, c’est la rencontre des personnes âgées avec des tout petits et c’est notamment des enfants ou des jeunes, des enfants qui sont dans les foyers de protection de l’enfance.

Nous avons ensuite une subvention pour l’association Crescendo. Là c’est pour tout Paris, les 3 827 829 €. Mais nous avons deux établissements qui sont gérés par cette association, avenue porte Montmartre et 1, 2, 3 Soleil.

Ensuite, une subvention pour l’association Accueil Goutte-d’Or, ouverte depuis très longtemps et nous avons soutenu parce qu’il y avait une baisse de fréquentation pour justement faire rencontrer l’offre et la demande. Cela a permis à la crèche d’accueillir des nouveaux parents et des nouveaux enfants.

Ensuite, une subvention à l’association des Ateliers pour les Petits pour la halte-garderie du secteur Montmartre.

Une subvention pour l’association Crèche parentale la Toupie.

Une subvention pour l’association Enfants présents qui accueille 24h/24 et à domicile et aussi en collectif les enfants, qui est bon partenaire pour la commission médicosociale.

La réalisation d’une structure démontable. Je vous avais présenté lors d’un dernier Conseil d’arrondissement ce projet ambitieux. Il va s’aménager dans l’enceinte de l’hôpital Bichat, donc ce sera une crèche en kit démontable et remontable ailleurs. Cela permettra

d'accueillir 78 enfants en plus. C'est le recrutement d'un centre paternel puisque c'est une crèche familiale et puis un mode d'accueil puisqu'il y aura aussi une crèche collective sur place. C'est un beau projet qui va en plus permettre de réaménager la voirie ou d'améliorer les espaces autour.

Là, je reviens sur le projet. Rue de l'Évangile, on a détruit la crèche Évangile pour reconstruire deux autres crèches avec des logements. Donc là, il y a un avenant qui s'explique par le fait qu'il a fallu dépolluer partiellement les sols, donc cela retarde un peu de quatre mois le projet. Avec M. DURAND, M. DAWNY, M. DARRIULAT et Mme DAMS, nous avons participé à une réunion de concertation avec les habitants pour vraiment leur donner des garanties même des enseignants et les directeurs d'école pour voir tout ce qu'on pouvait faire. Du coup, une réunion où on a pu partager et répondre aux inquiétudes des riverains.

Enfin, je termine avec l'Araignée Gentille. C'est une subvention de réajustement puisqu'il y a eu des complications financières pour que l'établissement reste ouvert. La Ville de Paris réajuste de plus de 22 000 € une subvention pour que l'établissement continue d'accueillir des enfants. Donc il y a un nouveau président et une nouvelle directrice.

Je vous remercie de voter toutes ces délibérations qui font le bien vivre dans le 18^{ème} et à Paris.

Eric LEJOINDRE : J'ajoute que si nous n'avons pas encore trouvé de lieu pour accueillir une MAM, nous travaillons à accueillir des colocations d'assistantes maternelles qui est une autre façon de soutenir la diversité des modes de garde dans le 18^{ème}.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je pense que l'ensemble des délibérations fera unanimité, puisque comme vous l'avez justement souligné, il est important de soutenir cette création de places en crèche.

Simplement, je voudrais revenir sur la chute du nombre d'enfants à Paris. Les études ont malheureusement démontré qu'il y avait un problème structurel. D'abord, les Parisiens font moins d'enfants, c'est quelque chose contre lequel on ne peut pas trop lutter, c'est un choix de société. En revanche, il est aussi expliqué que la qualité de vie se dégrade dans un certain nombre de quartiers de Paris, beaucoup de Parisiennes et des Parisiens préfèrent quitter Paris. Alors, réfléchissons collectivement. On a un vrai sujet qui est d'abord la hausse du prix de l'immobilier et on voit bien que là c'est à l'échelle du Grand Paris qu'il va falloir trouver des solutions pour améliorer les conditions d'accès au logement pour tous, notamment pour le logement intermédiaire, pour la question de l'accession sociale à la propriété. La qualité de vie c'est bien sûr les crèches, des choses sont faites, on les vote dans l'intérêt général. Il faudra probablement inventer de nouveaux projets pour qu'il y ait plus de places en crèche, un meilleur accueil encore pour les Parisiens qui ne trouvent pas de solution. Vous avez parlé de 1 000 accueillis, c'est bien, mais il y en a 700 qui doivent trouver des solutions. Par exemple une idée, c'est pour toute nouvelle construction ou réhabilitation réservée dans les quartiers, une part du foncier en rez-de-chaussée à des places en crèche, avec cette idée de garder votre enfant en bas de chez vous. Trouver des solutions très pratiques, très concrètes, immédiatement opérationnelles, pour faciliter la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens qui galèrent souvent.

Puis, cela passe aussi par les écoles, par la qualité de vie, la qualité de nos rues, la mobilité. Tous ces sujets sont absolument essentiels, ils doivent être dans le débat public, cela va venir, c'est absolument essentiel. Cela doit nous interroger parce qu'il ne faut pas que Paris se vide de ces familles. Très compliqué lorsqu'on a un enfant, quand il faut une pièce supplémentaire. De trouver un logement à Paris et cela au-delà des sensibilités des uns et des autres, c'est un problème que collectivement nous devons nous poser. Des solutions sont attendues de la part des Parisiennes et des Parisiens. Elles sont attendues et elles viendront dans le débat public – j'en suis sûr – à l'approche des élections municipales. Mais il ne faut pas en faire un sujet idéologique, il ne faut pas en faire un sujet de partisan, il faut en faire un sujet d'intérêt général.

Pierre LISCIA : Juste une petite question sur la DFPE 184, sur la réalisation des deux crèches collectives au 23, 27 rue de l'Évangile, puisque ce terrain aujourd'hui est en chantier. La question que je me posais, c'est quand est-ce que débute les travaux de chantier puisqu'en fait, le terrain était relativement accessible alors même qu'il était en chantier, ce qui donnait lieu à un certain nombre de personnes qui squattaient le terrain et qui causaient beaucoup nuisances dans le quartier.

J'ai cru comprendre que cela avait pris un peu de retard, mais quand commencent véritablement les travaux et les premiers coups de pelleuse ?

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces questions.

Je vais donner quelques éléments sur la deuxième question qui est plus facile et plus directe que la première, pour vous dire que d'une certaine façon, les travaux ont déjà commencé. Nous avons procédé à la démolition du bâtiment existant. Avec Mme TRAJAN, M. NEYRENEUF et M. DURAND, nous avons demandé aux bailleurs d'adapter ces contraintes de travaux aux contraintes des écoles et non pas l'inverse. Donc, notre enjeu est de faire en sorte que, notamment pour l'école maternelle Tchaïkovski, à proximité immédiate du chantier, nous puissions veiller au confort autant que faire se peut des enfants pour qu'ils ne subissent pas l'ensemble des travaux. C'est pour cela que nous avons retardé les démolitions pour les faire pendant l'été, au moment où les écoles étaient vides et que nous travaillons avec la RIVP – peut-être que Mme TRAJAN ou M. NEYRENEUF ont des éléments plus précis – à faire en sorte qu'on ne prenne pas les choses à l'envers. Ce ne sont ni les contraintes du chantier ni des entreprises qui pèsent sur l'école, ce sont les contraintes de l'école (l'école Évangile, l'école Tchaïkovski) qui pèsent sur le bailleur.

Je préfère un chantier un peu plus long, avec une livraison un peu plus tardive, que des années de coups de pioche dans les oreilles des enfants de cette école. C'est une école qui a une très belle dynamique, qui a un travail excellent en matière de mixité, qui a des équipes pédagogiques très fortes, qui réfléchit de façon très intelligente la montée en élémentaire et puis au collège. C'est un enjeu central pour le collège Daniel-Meyer aussi de suivre intelligemment ses cohortes qui aujourd'hui sont à Tchaïkovski. Je tiens absolument – on y travaille au quotidien avec le bailleur – à ce que les choses se fassent dans le bon sens.

On a vu les difficultés que pouvaient causer les chantiers et c'est bien normal, on est en ville et en l'occurrence, c'étaient des chantiers privés à la Goutte-d'Or à côté d'écoles. Je pense qu'il faut qu'on sacralise un peu les temps de l'école, voilà pourquoi il est difficile de caler

absolument le chantier puisque les contraintes des entreprises et du bailleur existent aussi, on essaie de faire cohabiter tout cela, mais peut-être que Mme TRAJAN ou M. NEYRENEUF pourront vous donner des éléments de dates plus précis.

Ne pas avoir un débat global sur la question de l'accueil de la Petite Enfance à Paris, même si je dois dire que quand on se compare aux autres collectivités de France, on constate à quel point nous avons – depuis de nombreuses années – investi fortement dans ce champ. Nous sommes la collectivité de France qui offre le plus de places en crèche, la plus grande, la plus importante proportion de places en crèche, qu'on travaille aussi beaucoup à étendre et à démontrer la diversité des modes de garde. Je peux le dire en tant que père plus qu'en tant que maire en l'occurrence. La crèche collective n'est pas toujours le mode de garde le plus adapté à la vie d'une famille, donc les autres modes de garde sont très importants aussi. Bien sûr que nous regardons la question de la natalité en France en général, à Paris et dans le 18^{ème} en particulier.

Il y a un travail sûrement de diagnostic à faire, il y a aussi quelques éléments d'évidence. Le logement est très cher, je pense que nous pouvons collectivement nous dire qu'il est essentiel que nous soutenions le fait que nous puissions réguler les loyers à Paris. Les conséquences de la dérégulation des loyers à Paris sont immédiates pour les familles qui ont des enfants en plus. Je ne parle pas de l'achat qui est devenu impossible, y compris dans le 18^{ème} pour un grand nombre de familles qui ont besoin d'une centaine de mètres carrés.

Donc, j'imagine la nécessité pour nous tous de continuer à développer et à développer le logement et le logement social à Paris qui est accessible à 70 % des Parisiens qui ne seront peut-être pas tous propriétaires, mais qui peuvent tous avoir ou pour beaucoup avoir accès au logement social. Il faut que nous puissions continuer à construire, il faut que nous puissions revenir et nous le demandons avec la Maire de Paris à la régulation des loyers ; il faut que nous puissions – M. BROSSAT en a parlé récemment – travailler aussi à faire revenir dans le marché un certain nombre de logements qui ont quitté le marché pour aller servir, non plus les Parisiens, mais les touristes ; il faut que nous puissions faire en sorte que le logement, parce que c'est la question centrale : comment je me loge à Paris quand j'ai deux enfants et comment je reste à Paris si j'en ai un troisième ?

Au-delà de tout cela, si on ne travaille pas là-dessus, on se trompe. Il peut y avoir beaucoup de propositions, je ne doute pas que beaucoup seront faites pendant la campagne, y compris sur la destination des pieds d'immeuble, mais Mme GABELOTAUD pourrait y revenir longuement en répondant à une question d'actualité posée par le groupe Les Républicains, les pieds d'immeuble à Paris, on en a besoin pour tout, notamment pour le commerce. Par contre, on peut peut-être imaginer qu'un certain nombre d'appartements ou de grands appartements puissent servir, c'est l'idée même que nous portons dans le 18^{ème} avec Mme TRAJAN depuis un certain nombre d'années pour adapter aussi les modes de garde.

En tout cas, c'est un sujet sur lequel on travaille beaucoup parce que c'est essentiel bien sûr que les familles puissent rester à Paris. Je crois que le sujet primordial, absolument primordial et celui qui bloque tout, la condition, peut-être pas suffisante mais indispensable et nécessaire, c'est la question du logement et de ce point de vue, je vous invite tous autour de cette table à rejoindre la politique que nous menons avec beaucoup d'engagements depuis de nombreuses années à Paris.

Violaine TRAJAN : Juste pour répondre sur le retard à Evangile. Les travaux vont démarrer en septembre. Les raisons du retard – ce que j’expliquais – c’est que déjà, un espace extérieur a été rajouté pour les crèches au premier étage et ensuite, de dépolluer les sols de manière partielle pour que la qualité du terrain soit parfaite. Après, la livraison est prévue en mars 2020. Le décalage est de quatre mois.

Répondre aussi sur la qualité de vie et juste donner un témoignage des parents qui nous disent que quand même, leur quotidien s’améliore, les squares sont réaménagés, les aires de jeux sont plus attractives. Ils trouvent des lieux pour aller avec leurs enfants comme les lieux accueil parents et enfants, de plus en plus de lieux sont destinés aux familles qui ont des tout-petits.

Sur le fait que les familles quittent Paris, je regarde par rapport aux chiffres et chaque année, après la commission du mois de mai, on a des refus de places en crèche et cela augmente d’année en année. Ce sont des refus pour deux raisons : les familles obtiennent des logements sociaux, M. le Maire parlait de la politique de création de logements sociaux, on la ressent en politique Petite Enfance puisque des parents nous disent quitter l’arrondissement parce qu’ils ont obtenu un logement social, soit à Paris, soit en proche banlieue.

La deuxième raison et c’est parce qu’on fait la promotion des autres modes d’accueil, c’est que souvent, ils se sont engagés dans un autre mode d’accueil avec une assistante maternelle. Là aussi, on emmène les assistantes maternelles sur des formations pour qu’elles se professionnalisent ou alors en gage partagé, puisqu’on a une association très dynamique – M. BADINA-SERPETTE me rappelait son existence – c’est Gribouilli qui anime des ateliers pour faire connaître le fait qu’elles accompagnent les auxiliaires parentales pour offrir un mode de qualité sur le fait d’inventer des nouveaux modes d’accueil, la MAM en fait partie.

Deux mots puisque mes voisins me demandent ce que c’est qu’une maison d’assistante maternelle, il s’agit de lieu qu’on aménage et qui réunit quatre assistantes maternelles agréées pour garder les enfants dans ce local et non plus chez elles à leur domicile. Cela permet déjà de faire venir des assistantes maternelles où elles sont peu nombreuses, comme dans les quartiers Montmartre, Jules-Joffrin, Guy-Môquet, etc. et le fait aussi de les réunir autour d’un projet sur lequel elles se mobilisent et donc, de créer d’autres types de structures.

Après, on pourrait aussi parler des micro-crèches, on a des partenaires qui ouvrent des crèches partout, je pense à Les Petites Merveilles, c’est un bon partenaire. On est très attentifs à tout cela.

La pyramide des âges a aussi changé, s’il y a moins d’enfants, c’est parce qu’il y a peut-être moins de femmes en âge de faire des enfants. Il y a aussi cette explication qui fait qu’il y a moins de bébés à Paris et en France.

Eric LEJOINDRE : Sans oublier le boom démographique qu’on a connu au début des années 2000 qui explique le boom démographique des lycées aujourd’hui, qui était ceux des collèges il y a quelques années et ceux des écoles il y a quelques années encore puisque finalement, les cycles de vie naturellement font leur effet.

M. DARRIULAT va nous proposer quelques délibérations concernant les affaires scolaires, peut-être pas faire un bilan global de la rentrée, il est un peu tôt, au prochain Conseil d'arrondissement, on organiserait une vraie communication sur l'ensemble des enjeux de la rentrée scolaire.

AFFAIRES SCOLAIRES

- 29. 2018 DASCO 79 – Lycées municipaux parisiens – Subventions d'équipement (52 879 €) et subventions pour travaux d'entretien (12 063 €)
- 30. 2018 DASCO 84 – Lycées municipaux – Subventions (67 038 €) pour le soutien aux projets éducatifs
- 31. 2018 DASCO 86 – Lycées municipaux – Dotations initiales de fonctionnement 2019 (814 681 €)

Philippe DARRIULAT : Il est plus sage de faire la communication globale sur la rentrée, on est un peu près de la rentrée, notamment pour faire le bilan des effectifs dans les écoles et de l'évolution démographique, conséquence d'ailleurs qui commence à bien se voir dans toutes les écoles de la baisse démographique que nous avons connue, donc une baisse des effectifs. Je ferais donc – si vous en êtes d'accord – au prochain Conseil une communication plus globale sur la rentrée.

Sans vouloir paraphraser un homme politique célèbre français, je dirais que la rentrée scolaire a été globalement positive, réellement parce que pour son cas, ce n'était pas réellement, je ne vous propose pas qu'on fasse un débat sur cette question, je ne voulais pas ouvrir une boîte de Pandore.

Quels sont les grands enjeux de la rentrée ? D'abord que tous les travaux de vacances d'été soient finis et bien finis le jour de la rentrée, qu'il n'y ait pas des travaux. Il y a eu un ou deux petits ratés dans une école, mais qui sont très secondaires puisque les gros travaux ont été faits : la peinture qui recouvre les travaux n'a pas pu être faite, cela a été reporté à la toussaint mais partout, les enfants sont arrivés dans des écoles où il n'y avait plus de chantier.

Deuxième élément extrêmement important, c'est que nous avons pu, en discussion permanente et vraiment une discussion extrêmement fraternelle avec l'Education nationale, permettre à ce que l'expérience des classes à 12 maintenant en CP et CE1 des REP+ et en CP des REP puissent avoir lieu, c'est-à-dire que partout, nous avons pu faire que dans les CP, il y ait partout des classes à 12, c'est-à-dire un établissement classe, une salle de classe avec 12 enfants pour apprendre à lire notamment. Il a fallu faire des parois, il a fallu faire des modifications de salles mais nous y sommes arrivés. Nous y sommes arrivés aussi grâce à notre grand talent, il faut bien le dire, mais aussi parce qu'on a profité quelque part de la baisse des effectifs et que cela a permis – cela avait eu d'ailleurs des conséquences sur la carte scolaire – d'avoir, malgré la baisse des effectifs, une augmentation de nombre de postes affectés à l'encadrement des enfants dans le 18^{ème}.

C'est quelque chose sur laquelle on va travailler. Je ne cache pas que ce sera difficile l'an prochain quand il va falloir faire des classes à 12 dans tous les CE1 des REP. Vous savez que

les REP, c'est 70 % des classes dans le 18^{ème} donc pour nous, c'est à la fois une avancée très positive, mais en même temps, un défi important en termes bâtimentaires. Je pense que nous y arriverons sans trop de problème, le rectorat lui-même considérant que pour les CE1, la possibilité d'avoir une classe à 24 avec deux enseignants étant quelque chose qui, pédagogiquement, pouvait se tenir.

Je veux quand même dire deux mots, deux éléments, cela ne nous concerne pas directement puisque les collèges sont du ressort du Département et non pas du Conseil d'arrondissement, mais deux éléments qui vont marquer la rentrée : tout d'abord, le collège Utrillo a été déménagé, nous avons visité, dans un très beau local. Il faut reconnaître, c'est un peu petit pour un collège, mais on a réussi à trouver des solutions notamment avec la SEGPA de Berlioz qui se trouve en face du centre Championnet. Aujourd'hui pour deux ans, le collège Utrillo est installé et a pris ses marques. Dans une ambiance de rentrée sympathique, calme et accueillante, nous avons vu cette rentrée dans ces locaux. C'est vraiment beau, je vous invite à aller les voir, la rénovation est vraiment réussie, il pourra accueillir une école polyvalente à la rentrée 2020.

Une entrée très réussie au collège Berlioz qui a accueilli, en dehors de la fanfare, etc. mais vous avez sans doute vu dans la presse des articles qui revenaient sur ce que nous avons essayé ou non, parce qu'on a essayé, ce qu'on a mis sur pied, pour assurer la mixité au collège Berlioz et Coysevox. Les résultats qui ont été faits, le jour de la rentrée au collège Berlioz, je voulais dire simplement que ce succès dans la mixité, c'est quelque chose qui se voyait, à la fois aussi quand on voyait l'ambiance joyeuse des enfants.

Voilà pour les éléments importants que je pouvais donner sur la rentrée. Bien sûr, il y a des choses à refaire, il y a toujours des travaux, des choses sur lesquelles nous avons des points de vigilance, la commission travaux continuera à se réunir. Surtout, il va falloir faire un bilan des effectifs, mais d'ores et déjà, nous pouvons dire que la façon dont ont été gérés les locaux scolaires dans le 18^{ème} arrondissement, les constructions que nous avons pu obtenir nous permettent, alors que nous avons il y a quelques années des établissements scolaires en très grand déficit de locaux par rapport aux normes, à avoir aujourd'hui la capacité d'accueillir un défi comme celui des classes à 12, un défi comme celui des TAP puisque les TAP, les anciennes ARE, les ateliers du mardi et du vendredi, il fallait des salles et aujourd'hui, nous pouvons le faire.

A partir de là, je propose de présenter les délibérations en deux parties : une première partie concernant les différentes subventions aux lycées municipaux et une deuxième présentation sur l'Action collégiens.

Les lycées municipaux, on est dans la dernière ligne droite puisque normalement, nous n'aurons plus en 2020 à délibérer sur les subventions aux lycées municipaux puisqu'ils vont être rétrocédés à la Région. Les différents budgets aujourd'hui proposés à votre délibération sont l'avant-dernière fois que nous avons, si tout se passe bien parce qu'il y a dans ce dossier des discussions et des négociations qui devraient permettre d'y arriver.

Le premier type de dotations sont les dotations en investissement et en équipement. Justement dans le cadre de la négociation avec la Région, dans la perspective de rétrocéder

à la Région un lycée municipal du 18^{ème}, le lycée Jenatzy est concerné par une subvention d'investissement de 1 887 € que je vous appelle à adopter dans la délibération DASC0 79.

La délibération DASC0 84 porte sur les projets éducatifs, des subventions que la Ville donne aux équipes enseignantes à partir de projets éducatifs qu'elles élaborent dans leurs établissements, cela peut être des sorties scolaires, des journaux de lycées, etc. Il y a une dotation forfaitaire pour l'ensemble des lycées de 5 587 € qui concerne les lycées Valadon et Jenatzy.

Enfin, la troisième délibération, la DASC0 86 concerne la dotation donnée par la Ville aux établissements, à ces lycées municipaux, à la fois pour les fournitures scolaires et en même temps pour ce qu'on appelle les autres dépenses, c'est-à-dire toutes les dépenses notamment de fonctionnement, exceptées les dépenses de fluide : l'électricité, etc. et les dépenses de communication : les timbres et compagnie. Pour le lycée Valadon, nous proposons une subvention de 44 005 € et pour le lycée Jenatzy de 113 295 €.

32. 2018 DASC0 88 – Subvention (14 300 €) à 39 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de « l'Action collégiens »

Philippe DARRIULAT : « Action collégiens », dispositif de prévention mis en place – comme son nom l'indique – dans les collèges. Il s'agit d'un adjoint éducatif qui repère des élèves posant des problèmes importants, notamment dans les REP et qui proposent des activités à la fois à l'intérieur, souvent en relation avec d'autres associations que nous pouvons aider (l'aide à la parentalité, l'aide aux devoirs), mais aussi des activités extérieures de type sortie.

C'est un dispositif très demandé, concernant huit des onze collèges du 18^{ème}, les huit collèges REP, chaque collège bénéficiant de la même somme dans tous les collèges de Paris de 350 € de subvention pour ces activités.

Eric LEJOINDRE : On aura l'occasion de revenir sur la rentrée scolaire plus en détail au moment où nous aurons vraiment les chiffres. Nous pourrions discuter de la suite, notamment de la carte scolaire suivante.

LOGEMENT & URBANISME

33. 2018 DLH 20 – Subvention (2 771 103 €) et garantie d'emprunt (4 963 734 €) par la Ville visant l'acquisition 92, rue des Poissonniers (18^{ème}) d'une résidence étudiante de 80 logements PLUS par ICF Habitat la Sablière

Michel NEYRENEUF : Ce projet de création d'une résidence étudiante de 80 logements PLUS par ICF Habitat la Sablière, sera intégré au projet plus important d'ICADE, qu'ICADE va réaliser sur l'ancien endroit où il y avait le métro et le restaurant administratif de la Ville et les locaux municipaux.

Cette barre va être complètement refaite sur un projet qu'elle a présenté aux riverains avant les vacances. Dans ce projet, ICF la Sablière qui était propriétaire d'une partie des lots a fait un échange avec ICADE et cela permettra d'avoir une résidence étudiante de 80 logements à cet endroit qui sera fort utile pour continuer à pouvoir alimenter les universités qui

s'installent petit à petit, doucement mais sûrement sur le 18^{ème} pour en créer un arrondissement universitaire parmi les plus importants maintenant de Paris.

Eric LEJOINDRE : C'est une délibération importante, est-ce qu'elle appelle des commentaires ?

Je voulais vous dire, en lien avec Mme ROLLAND qui me soufflait cela à l'oreille, qu'un projet artistique temporaire va avoir lieu à cette adresse en attendant les travaux, un beau projet ; on a rencontré des porteurs de projets à l'école de la rue Pierre-Budin. C'est une des écoles du 18^{ème} qui a une programmation culturelle très dense et vous allez pouvoir y découvrir de très belles choses.

Michel NEYRENEUF : Je voulais signaler que tous les logements étudiants auront chacun une terrasse ou un balcon, ce qui n'est pas mal ; qu'en plus, ils donnent presque tous plein sud.

34. 2018 DLH 200 – Locaux communaux 108, rue Championnet (18^{ème}) – Convention d'occupation du domaine public et minoration de redevance avec l'association Le Comede

Michel NEYRENEUF : Le Comede, une association régie par la loi de 1901, a pour mission d'agir en faveur de la santé des exilés et de défendre leurs droits. Cette association cherchait des locaux et la Ville de Paris a découvert qu'elle avait dans les sous-sols du collège Hector-Berlioz 110 m² qui pouvaient être utilisés, qu'on pouvait rendre indépendants.

Cette délibération propose d'accorder une convention d'occupation du domaine public et une minoration de la redevance pour que l'association n'ait pas un budget percé et cela, en accord avec le conseil du patrimoine de la Ville de Paris.

35. 2018 DLH 204 – Réalisation d'un programme de rénovation Plan Climat et création d'un logement PLUS 51 et 51bis, rue Stephenson (18^{ème}) par L'Habitation Confortable

Michel NEYRENEUF : La rénovation des logements sociaux qui sont au 51 et 51bis, rue Stephenson par Habitation Confortable, ce sont des logements à destination de nos séniors. En réalité, Plan Climat va permettre de créer un logement supplémentaire ; c'est le financement de toute cette opération sur un immeuble qui a été construit dans les années 70-80.

36. 2018 DLH 209 – Réalisation 9-15 et 11-17, rue de la Croix Moreau (18^{ème}) d'un programme de 67 logements sociaux (24 PLUS et 43 PLS) et 24 LLI par I 3F

Michel NEYRENEUF : La réalisation par I 3F d'un programme de 67 logements sociaux, essentiellement une majorité de PLS et la moitié de PLUS et 24 logements intermédiaires sur la parcelle qu'ils ont achetée au 9-15 et 11-17, rue de la Croix-Moreau.

Là aussi, un projet de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble de cette série d'immeubles pour pouvoir créer du logement social et du logement intermédiaire, puisque c'est maintenant quelque chose qui est acquise dans notre politique.

Laurent QUEINNEC : Monsieur, vous omettez peut-être de préciser qu'il s'agit ici d'une acquisition en conventionnement et non pas de création de logements.

Michel NEYRENEUF : Je n'ai pas dit le contraire.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette précision qui est toujours utile.

37. 2018 DLH 234 – Renouvellement de garanties d'emprunts accordées par la Ville à divers prêts à contracter par la société ELOGIE-SIEMP (70 800 557 €)

Michel NEYRENEUF : Là, c'est le renouvellement de garanties d'emprunts pour les questions de délai par rapport à la caisse des dépôts, une délibération très technique que je vous propose de voter sans aller plus loin.

38. 2018 DLH 238 – Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap

Michel NEYRENEUF : Une délibération commune DLH, donc la direction du logement et la DASES, la direction des affaires sociales. Par un accord, il est prévu la mobilisation d'une partie de droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap, mais pas les personnes qui, grâce à cette location de logements autonomes mais accompagnées par les services de la DASES pour éviter d'aller dans des maisons spécialisées et de pouvoir continuer à vivre dans la vie normale, indépendamment d'une institution.

Il est prévu dans un premier temps de mobiliser 70 logements, 70 droits de réservation pour cette opération qui, j'espère, pourra se développer.

Christian HONORE : Nous allons voter cette délibération qui porte sur les logements accompagnés pour les personnes handicapées. Là aussi, comme le disait M. BOURNAZEL tout à l'heure, c'est un sujet sur lequel il ne peut y avoir aucune polémique, aucune idéologie, c'est un travail très important.

Je rappelle que nous avons beaucoup de travail à faire là-dessus et les trois vœux que nous avons votés à l'unanimité, que j'avais portés avec M. BOURNAZEL au Conseil de Paris, l'un sur le 247-251, rue Marcadet où sur 465 logements et après, que nous avons investi 36 millions d'euros, il n'y avait pas d'appartements accessibles aux personnes handicapées, grâce à notre vœu, j'espère qu'il n'y aura que deux en rez-de-chaussée.

Le deuxième vœu que nous avons voté tous à l'unanimité est que désormais, lorsqu'il y aura des réhabilitations lourdes de résidences de logements sociaux, tous les appartements en rez-de-chaussée seront accessibles aux personnes handicapées.

Enfin, il me semble que cela doit être à l'étude, puisque nous avons voté à l'unanimité un vœu que j'ai encore proposé avec M. BOURNAZEL, sur une charte qui doit nous permettre, en collaboration avec les services de la Ville, les associations concernées et les bailleurs de veiller à ce qu'il y ait un quota de logements accessibles aux personnes handicapées déterminés pour chaque opération.

Michel NEYRENEUF : Je voudrais faire deux petits commentaires par rapport à ce que vous avez dit. C'est bien éventuellement de pouvoir réserver les logements au rez-de-chaussée aux handicapés quand ce n'est pas possible de faire autrement, mais il faut savoir aussi que les logements en rez-de-chaussée sont des logements très refusés. Il ne faut pas non plus condamner les handicapés à être toujours dans des rez-de-chaussée. Il y a des rez-de-chaussée qui donnent sur des cours, cela va à peu près, mais les rez-de-chaussée qui donnent sur les rues et j'en connais par exemple un rue Affre, le logement est vide depuis une éternité, il n'y a jamais personne qui a voulu y rentrer.

Deuxièmement, sur la question des constructions neuves. Dans toutes les constructions neuves, tous les logements sont adaptés ou adaptables dans leur construction, c'est la règle maintenant. Là-dessus, il n'y a pas de problème. Par contre, j'ai cru entendre qu'il y avait une nouvelle loi qui allait permettre de pouvoir en faire moins, la loi Elan en particulier, qui est allé dire qu'au lieu de faire tous les logements adaptés ou adaptables, on va se contenter de 10 %.

Je voulais vous le dire parce que c'est quelque chose qui existe par rapport à ce que vous avez proposé dans vos vœux, donc c'est un peu contraire à vos vœux. Mais enfin, on peut voter d'abord et après, on peut continuer à discuter.

Eric LEJOINDRE : On a déjà eu, au moins deux fois autour de cette table, la discussion sur la loi Elan. Ce n'est pas de la polémique de rappeler un certain nombre de choses et d'essayer – en tout cas, en ce qui nous concerne – d'être cohérent, entre ce que nous prenons ici en Conseil d'arrondissement, ce que nous faisons au Conseil de Paris et éventuellement ce que nous soutenons au niveau national. Cette cohérence n'est pas de la polémique, c'est de la réalité. Ce serait polémique si c'était faux. Le fake news est polémique. On peut avoir une appréciation diverse de la loi Elan, considérer que c'est mieux, que c'est moins bien, que c'est vrai soutenir la production de logements ou pas, on ne peut pas dire que ce soit une loi qui favorise, loin s'en faut, l'adaptation des logements aux questions de handicap, ce n'est pas de la polémique, c'est une réalité. Nous essayons d'avoir cette cohérence. Je vous rappelle que la Maire de Paris a annoncé que nous continuerions ici à Paris à imposer des logements adaptés dans toutes les constructions.

Christian HONORE : M. NEYRENEUF, j'ai redis qu'il ne fallait pas polémiquer sur des sujets aussi graves.

L'adjoint au Maire chargé du handicap m'a dit qu'il était très difficile, je ne parlais pas des logements neufs, je parlais de la réhabilitation des logements sociaux anciens. Alors, la loi Elan, mais comment la Mairie de Paris a pu laisser passer sur 465 logements, 245-251, rue Marcadet. On investit 36 millions d'euros et il n'y avait aucun appartement, M. NEYRENEUF, qui était accessible aux personnes handicapées. Je suis intervenu et on a réussi sur 465 à faire en sorte que deux appartements en rez-de-chaussée soient accessibles. C'est pour cela M. NEYRENEUF que je savais que vous alliez parler de la loi Elan, je vous ai dit : « Pas de polémique là-dessus. »

Michel NEYRENEUF : Je ne savais pas.

Eric LEJOINDRE : On ne va pas réavoir deux fois le débat.

Christian HONORE : M. NEYRENEUF, pas de polémique sur un sujet aussi important, aussi délicat et j'interviendrai encore au Conseil de Paris parce qu'il faut que nous soyons tous unis, opposition et majorité, pour que nous fassions en sorte à Paris que le maximum soit fait dans les logements sociaux réhabilités.

Eric LEJOINDRE : Je redis, je ne suis pas du tout favorable à la polémique en général ou en particulier. Je suis extrêmement favorable à la cohérence et je pense que dans la façon dont on fait de la politique, qu'on ne dise pas des choses différentes aux différents échelons du débat auxquels on est amené à participer très localement dans un quartier, plus globalement dans un arrondissement, plus globalement encore à Paris et éventuellement pour ceux qui au moins disent que sur le plan national, cette cohérence est indispensable et que quand elle n'est pas au rendez-vous, ce n'est pas de la polémique que de la pointer.

39. 2018 DU 134 – Hébert dans Paris Nord Est (18^{ème}) – Protocole foncier Ville/SNCF convention de projet urbain partenarial Ville/SNEF – Convention de transfert des équipements propres Ville/SNEF

Michel NEYRENEUF : Un des projets lourds et importants de la municipalité, tout au moins pour cette mandature, le lancement de l'opération Hébert. On a bien travaillé depuis pas mal de mois, la concertation s'est passée de façon sereine, constructive. Là, on en est au stade où on vous propose de donner l'autorisation de signer le protocole foncier entre la Ville et la SNEF et de voir les différentes phases qui vont permettre à ce grand projet sur cinq hectares de récupérer un quartier neuf et de permettre aux réseaux ferroviaires de faire partie de la Ville, d'être dans l'immédiateté de la Ville par rapport à ce quartier qui est, je le rappelle, situé à quelques centaines de mètres de la station RER E Rosa Parks, donc un secteur où la communication et l'intermodalité, accru par le passage du tramway actuellement déjà existant et éventuellement, l'arrivée aussi du tramway qui viendrait du nord de la Seine-Saint-Denis.

Voilà pourquoi les choix pris pour ce quartier est de faire comme d'habitude, un quartier mixte en termes à la fois d'activité bureau et d'activité autres et de logement, donc de ne pas faire des quartiers dortoirs ni des quartiers dans lesquels on ne travaille pas, mais de faire un quartier mixte à ce niveau ; mixte au niveau du logement dans la mesure où il y a toujours les mêmes règles qui s'appliquent pour qu'il y ait une moitié de logements sociaux et le reste des logements ont un accès sur la propriété.

Penser aussi dès le départ les besoins en termes scolaires et en termes de crèche puisque, pour revenir sur ce que disait M. BOURNAZEL tout à l'heure sur le fait que quand on construit quelque chose, il faut prévoir en même temps les équipements qui vont avec, mais c'est la loi qui nous oblige à faire cela.

Quand nous signions ce protocole avec la SNEF sur l'aménagement, la SNEF sait qu'elle va amener dans ce secteur tant d'habitants et en fonction du nombre d'habitants qu'elle doit amener, il faut qu'elle paie la crèche et l'école qui correspondent. Là, le nombre d'habitants permettait de faire une crèche de 47 berceaux. La Ville a estimé que ce n'était pas assez et donc, la SNEF va payer l'équivalent de 47 berceaux, mais la Ville rajoutera pour qu'on ait une crèche de 66 berceaux sur ce secteur qui sera plutôt situé du côté de la rue Cugnot.

Quant au groupe scolaire, une étude plus élargie a montré que le besoin géographique serait plutôt du côté de l'aménagement de Chapelle Charbon. Il a été décidé de mutualiser un peu les besoins en termes scolaires qui seraient nouveaux par la création de la ZAC Hébert et par les quelques logements qui vont être créés sur Chapelle Charbon, pour tout cela le mutualiser et le mettre du côté de Chapelle Charbon.

La nouveauté de ce secteur c'est qu'il y aura dès le départ un espace vert d'un seul tenant de 4 000 m² plus tout le reste, c'est-à-dire plus la végétalisation le long des voies ferrées, plus la végétalisation le long des venelles et dans les différents jardins qui seront à usage privatif ou public.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce projet, mais je pense que la plupart d'entre vous ont déjà connu par les différentes réunions, les différentes informations données.

Loïc LORENZINI : C'est une délibération importante. Je voulais saluer également le processus de concertation qui a abouti. Je ne reviendrais pas sur tout ce qu'a dit M. NEYRENEUF en tant que fonction de ce quartier, c'est-à-dire ouvrir ce quartier, le désenclaver, l'articuler avec les infrastructures de transport qu'il y a à proximité, créer des logements.

Je reviendrais juste sur un chiffre, on est sur une opération de 5,2 hectares et on a 0,4 hectare d'espace vert d'un seul tenant. Ce ne seront pas les seuls espaces ouverts puisqu'il y a des jardins, mais je trouve que cela fait encore peu comparé aux 800 logements qui vont se développer. Donc, 4 000 m² d'espace vert, je pense qu'on aurait pu faire mieux et différemment. C'est-à-dire qu'on ne peut pas uniquement imaginer qu'il faille des espaces verts, il faut aussi imaginer sa gestion, la gestion des espaces verts. Là encore, on a un certain nombre d'activités qu'on pourrait développer sur des espaces verts, je pense notamment à tout ce qui sont des activités autour de l'agriculture urbaine, qui n'est plus un mythe et qu'il va falloir bien localiser et pas uniquement les penser sur les toits d'immeuble, je pense à tous les métiers qu'il y a aussi autour de l'environnement. Aujourd'hui, on peut faire rimer espace ouvert, activité et emploi.

Un dernier chiffre me paraît un peu étonnant, où je trouve qu'on manque un peu de créativité, c'est la création de 39 000 m² de bureaux. Encore une fois, on est proche de Rosa Parks, on est proche du RER, mais est-ce réellement de bureaux dont on a besoin pour diversifier l'économie de notre Arrondissement ? Est-ce qu'on n'a pas plus besoin de petits ateliers, d'un autre type d'offres commerciales ? Je pose ici la question.

On n'en est pas au projet architectural évidemment, mais j'espère qu'on retrouvera bien les innovations qu'on peut voir sur d'autres quartiers, notamment en termes de gestion des déchets, en termes de production d'énergie et aussi en termes de gestion de l'eau, notamment des eaux de pluie.

Les élus écologistes voteront pour cette délibération, mais encore une fois, on aurait pu faire preuve de plus de créativité et d'anticipation sur l'avenir.

Laurent QUEINNEC : Je voudrais relativiser l'enthousiasme de M. NEYRENEUF quant à la mixité, il y a certes une mixité économique qui est très bien ; en revanche, en termes de mixité sociale, vous avez parlé de 50 % de logements sociaux et de 50 % d'accession à la propriété, ce n'est pas du tout ce qui est écrit dans les documents, à moins que j'ai mal lu.

Ce que j'ai vu, c'était 70 % de logements sociaux : 60 % sociaux et 10 % intermédiaires. Donc, en termes de mixité sociale, le compte n'y est pas.

Qui plus est, il y a également des habitations en R+11, ce qui est beaucoup. Là où je rejoins M. LORENZINI, c'est qu'en termes d'espace vert, le compte n'y est pas. Donc, en termes de densité, ce projet appelle à quelques réflexions.

Pascal JULIEN : Cette délibération, comme c'est l'usage, fait l'historique et je m'étonne qu'on ne nous dise pas en quoi la concertation a enrichi le projet. On nous dit bien, je l'ai souligné, ce temps de concertation a permis de partager et d'enrichir les grandes intentions urbaines, mais on ne nous dit pas en quoi la participation des gens qui sont venus aux ateliers – j'ai participé moi-même à certains d'entre eux – en quoi ils ont modifié le projet qui leur était proposé. On se contente de dire : « Il y a eu une concertation, que cela s'est très bien passé et roulez jeunesse. »

Je souhaite qu'on nous dise maintenant, M. NEYRENEUF, en quoi la participation a fait évoluer plus ou moins sérieusement le projet proposé. C'est cela qui nous permettra et qui permettra au public et à tous de voir si c'est de la vraie concertation ou pas. Je souhaite que dans les prochaines délibérations, on ait un peu plus de détails sur cette problématique que je viens d'énoncer.

Christian HONORE : Je dois dire que j'allais finir par avoir le regret d'être encore d'accord avec M. JULIEN. M. NEYRENEUF, à l'écoute de ce qu'à dit mon collègue M. QUEINNEC, les modifications entre ce qui est écrit et entre ce que vous dites, j'aimerais avoir une précision parce que je n'ai pas très bien compris, sur l'établissement scolaire, l'école, enfin, déplacement ou alors, j'ai mal écouté. Mais pourriez-vous, s'il vous plaît, revenir sur cette question ?

En effet, je précise, de ce qu'à dit M. JULIEN, 4 000 m², lorsqu'on voit la densification du quartier, lorsqu'on voit toutes les interrogations qu'on peut porter sur le parc de 6,5 hectares, on ne sait pas quand, tout cela pose question et inquiète.

Si vous pouviez, M. NEYRENEUF, m'éclairer sur le sujet, cela me ferait très plaisir.

Eric LEJOINDRE : Je vais laisser la parole à M. NEYRENEUF pour donner quelques éléments de précision. Puis, je vais refaire un peu d'histoire et vous dire quelle est notre vision qu'on porte pour ce quartier parce que là encore, je le disais sur la cohérence des discours qu'on doit porter à toutes les échelles, mais c'est vrai aussi sur les projets urbains.

Sur les projets urbains, il faut regarder chaque projet et il faut regarder chaque projet dans son contexte. J'aurai l'occasion sûrement d'y revenir, sauf si M. NEYRENEUF dit absolument tout ce que j'aurais eu envie de dire.

Michel NEYRENEUF : Non, je ne vais certainement pas dire tout ce que vous voulez dire.

L'habitat, pour M. QUEINNEC, 60 % de logements sociaux, oui, j'ai dit 50-50, c'est 60-40, admettons. Mais il faut que dans les 60 % de logements sociaux, je vous signale qu'il y a quand même 10 % de logements spécifiques, c'est-à-dire logements étudiants ou logements jeunes travailleurs ou autres et il y a une bonne partie de PLS. Entre le PLS et le logement

intermédiaire, il n'y a pas forcément une nuance très importante, donc on peut dire que c'est un quartier mixte tout à fait au niveau de l'habitat.

Pour répondre aux questions concernant la concertation, au départ, il n'y a pas eu de véritable projet, il y avait simplement une idée, des croquis qui ont été retravaillés avec tout le monde. Ce que l'on peut dire, c'est qu'en réalité, quand on lit le paragraphe dans l'exposé des motifs, le projet d'aménagement, on voit dérouler l'ensemble des questions travaillées. Je dois dire que l'aménageur, Claire SCHORTER et Jacqueline OSTY ont fait un travail remarquable parce qu'elles écoutaient vraiment tout ce que tout le monde donnait, avec parfois d'ailleurs des contradictions dans les demandes. Travailler à la fois à la question : comment se protéger des voies ferroviaires et en même temps, comment ne pas les cacher, tous les problèmes de bruit, les problèmes de soleil, les problèmes de vent. Comment créer des plots avec des venelles ? Comment travailler sur l'immeuble haut et l'immeuble bas ? Tout ce travail s'est fait avec tout le monde puisque vous y avez participé, je dois dire que quand on lit ce qui est marqué là, quand on y a participé, on voit finalement le cheminement de cette concertation.

Sur la question des mètres carrés de l'espace vert, je répète, il y a marqué 4 000 m² d'un seul tenant et je demanderais qu'on fasse le compte de l'ensemble des espaces verts qui ne sont pas et qui sont à rajouter à cela. Je rappellerais qu'on est dans un quartier dans lequel, à 50 mètres, il y aura le parc Chapelle Charbon, donc on n'est pas tout à fait dans les mêmes problématiques que l'on peut être par exemple à Ordoner-Poissonniers. D'ailleurs, j'ai été même relativement surpris du fait que dans la concertation, les choses se sont passées sans qu'il y ait trop de discussions sur les nombres de mètres carrés.

Maintenant, sur la question des activités, M. le Maire, je vais peut-être vous prendre quelque chose que vous vouliez dire. C'est que quand on crée un hôtel d'entreprises à la porte Montmartre et que viennent s'installer Nova, Pigas,.... Les gens du quartier de la porte Montmartre sont fiers. Des gens et des entreprises parisiennes cherchent des bureaux et sont très contents qu'on en construise. Donc, les 30 000 m² ou un peu plus qui seront là, qui n'est qu'une partie des immeubles d'activités, puisqu'il y a une partie consacrée à la logistique qui est importante aussi et éventuellement un hôtel d'entreprises. Je pense que le pari est que ces mètres carrés seront utiles pour notre secteur et permettront justement à un quartier de vivre jour et nuit.

Eric LEJOINDRE : Merci, M. NEYRENEUF a dit beaucoup de choses. Je pense que cela fait partie des très beaux projets pensés pour le 18^{ème} et pour ce quartier, y compris parce que, oui, il y a beaucoup de bureaux ou de lieux d'activité. M. NEYRENEUF le disait pour la porte Montmartre, on a aussi besoin dans ces quartiers de faire venir de l'activité économique, pas seulement parce que cela crée de l'emploi et ce n'est pas rien, pas seulement parce que c'est de l'emploi bien relié par les transports en commun, donc qui va éviter les circulations automobiles et c'est important, mais aussi parce que c'est un beau signe de confiance apporté par les entreprises à ces quartiers.

Quand on s'installe à la porte Montmartre, quand on s'installe à la porte de la Chapelle comme Amazon, avec toutes les difficultés qu'on connaît et quand on s'installera à Hébert, on fait aussi un signe par rapport à ces quartiers et en l'occurrence, de très grandes entreprises avaient le souhait de s'installer à cet endroit, me demandaient trop d'espaces,

donc c'était plus compliqué, mais c'est aussi un geste qu'on fait pour ces quartiers. Les habitants ne s'y trompent pas, d'abord parce que les habitants regardent ces projets de près et ensuite, parce que eux aussi ont un regard éloigné.

L'espace qui sera celui d'Hébert dans le futur, pour le moment, n'est pas un espace qu'on va densifier, c'est un espace dans lequel les habitants n'ont pas accès. Donc, on redonne de l'espace et dans cet espace qu'on redonne, comme à Ordoner-Poissonniers, comme à Chapelle International, on trouve un équilibre, mais on n'est pas sur un espace aujourd'hui libre, auquel on aurait accès librement pour se promener, on est sur un espace qui n'est pas dédié aux habitants, les habitants ne sont pas autorisés sur cet espace, ils n'en bénéficient pas.

Donc, on rend de l'espace, c'est dans cet espace qu'on trouve les équilibres, y compris en matière d'espace vert, d'emploi, de logement, d'école et tout le reste. Les habitants voient ce projet, ils voient que c'est une façon de désenclaver enfin la rue de l'Évangile, de la relier au 19^{ème} et à ces beaux projets quand même qui ont lieu dans le 19^{ème}, notamment grâce à Réinventer Paris. Puis, ils voient que plus au nord, on pense à un grand parc, sans doute le plus grand parc de la mandature, avec un logement, où vous savez, qui a été accéléré à notre demande très forte, pour faire en sorte qu'on puisse accueillir dans de bonnes conditions les futurs habitants.

On aura l'occasion d'y revenir, mais encore une fois, je suis pour le commerce. Pour qu'on fasse du commerce, y compris dans ces quartiers, il faut qu'il y ait des clients. Si on n'a pas d'habitants, il n'y a pas de commerce. Là, vous nous demandez des commerces et pas d'habitants. Si on voit de la mixité sociale dans ces quartiers, il faut faire venir des gens, donc il faut créer du logement. Si on veut faire en sorte qu'il y ait plus de diversités dans les écoles, il faut qu'on puisse faire venir des habitants de tous les horizons. Si on veut que le nombre d'enfants ne baisse pas trop à Paris, il faut qu'on fasse un tout petit peu de logements pour les familles aussi.

Je rappelle ce chiffre parce que je vois bien et cela fait dix ans que je suis élu du 18^{ème} et qu'on a le même débat. Je rappelle cet élément, le logement social n'est pas du logement pour cas sociaux comme on dit vulgairement. Bien sûr que c'est aussi du logement pour les très pauvres et il en faut à Paris, mais c'est aussi du logement pour toutes classes intermédiaires, y compris dans le quartier de la Chapelle, je peux en parler étant directement concerné, le logement pour les classes moyennes à la Chapelle est de plus en plus difficile en dehors du logement social. Donc, le logement social qu'on créera à Hébert permettra à un couple dont l'un des membres serait infirmier et l'autre membre serait instituteur, de se loger, y compris se loger à Paris. Ils ne le feront pas dans le privé, y compris à la Chapelle quand on regarde les prix de l'immobilier, y compris dans les grandes tours de copropriétés où on est à quasiment 8 000 € du mètre carré à Boucry.

Cette politique du logement, il faut arrêter de la caricaturer systématiquement. Ce n'est pas parce qu'on dit tant de proportion de logements sociaux qu'on ne va mettre que des très grandes familles, de très pauvres qui vont poser d'énormes problèmes à Paris. Ce n'est pas cela, ce n'est pas vrai et ce n'est pas comme cela que les choses se font. Si on veut que les Parisiens restent des parisiens, il faut aussi qu'ils se réconcilient eux-mêmes avec le

logement social auquel ils ont droit. D'ailleurs, il faut éviter de vendre le logement social à Paris si on veut continuer là-dessus.

Cet aménagement est un bel aménagement et c'est un aménagement qui reprend exactement tout ce qu'on veut faire pour cette ville. Donc, j'en suis, je dois le dire, assez fier, je pense qu'on est arrivé à un bel équilibre et je vais voter avec beaucoup de détermination cette délibération.

40. 2018 DU 139 – Secteur d'aménagement Binet (18^{ème}) – Acquisition auprès de Paris Habitat de la parcelle AB 37 partie de la voie Maurice-Grimaud à titre gratuit

Michel NEYRENEUF : Délibération très technique, acquisition auprès de Paris Habitat d'une parcelle qu'elle a utilisée pendant un certain temps, dont elle n'a plus besoin et qui est reversée au domaine public, donc on peut passer rapidement.

41. 2018 DU 155 – Cession à AXIMO de quatre lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser deux logements sociaux 83, avenue du Docteur-Arnold-Netter (12^{ème}) et 3, passage du Roi-d'Alger (18^{ème})

Michel NEYRENEUF : Je passe aussi assez vite sur la cession à AXIMO de deux lots de copropriétés en ce qui concerne le 18^{ème} au 3, passage du Roi-d'Alger, qui permettra de créer un logement social parmi les préemptions faites dans le diffus par la Ville.

M. QUEINNEC va voter contre.

Laurent QUEINNEC : C'est du diffus de préemption renforcée, donc nous votons contre naturellement.

42. 2018 DSIN 4 – Fourniture d'énergie thermique entre la Ville et la CPCU

Michel NEYRENEUF : C'est une belle délibération, mais d'une direction que je ne connais pas, la DSIN.

Il s'agit d'une convention de fourniture d'énergie thermique produite par le data center qui va s'installer à la porte de la Chapelle, à la CPCU qui, à partir de cette chaleur, va construire une boucle de chaleur qui permettra de faire une boucle de chaleur autonome pour tout Chapelle International. C'est un beau projet qui est tout à fait dans l'air du temps, à notre époque où le climat reste quand même une des préoccupations principales.

VOIRIE & DEPLACEMENTS

43. 2018 DVD 18 – Extension du Tramway Porte d'Asnières. Convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec IDF Mobilités

Gilles MENEDE : La première délibération du tramway concerne une convention d'occupation du domaine public de maintenance et d'entretien avec Ile-de-France Mobilités pour l'extension du tramway qui va arriver novembre prochain à la porte d'Asnières, suite à tous les travaux qu'on a eus depuis quelques années.

C'est une véritable requalification de tous les boulevards traversés, accompagnée d'un projet paysagé qui permet une mise en valeur du patrimoine, intégrant des grands projets de développement ou de renouvellement en cours. Cela permet aussi une requalification et un embellissement de l'espace public, un apaisement des circulations automobiles et en particulier, des pistes cyclables.

Pour gérer cet espace public, il convient d'avoir une convention entre Ile-de-France Mobilités qui, en sa qualité d'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, assure ou attribue l'exploitation du T3 entre le pont du Garigliano et la porte d'Asnières. Il convient de définir cette convention avec Ile-de-France Mobilités, entre la Ville et IDFM. C'est l'objet de cette délibération.

La présente convention institue cette convention sur le nord de Paris et elle regroupe aussi les deux précédentes concernant le sud, la première partie du tramway et la deuxième partie du tramway. En fait, le principe retenu pour l'exploitation de la ligne du T3 est celui d'une seule et unique convention d'occupation du domaine public, d'entretien et de maintenance sur l'intégralité de l'infrastructure. C'est cette convention, pour toute la durée de l'exploitation du tramway sous l'autorité d'IDF Mobilités qu'il s'agit du T3 ou du T3b.

Je vous demande tout simplement d'autoriser la Maire de Paris à signer la convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien du tramway sur l'ensemble de son parcours sud, est et nord.

Eric LEJOINDRE : On pourra inaugurer le tramway le 24 novembre, ce qui va être une belle fête pour tous les habitants du nord du 18^{ème}.

44. 2018 DVD 62 – Développement du service de véhicules partagés à Paris. Fixation des tarifs de redevance pour les emplacements dédiés. Avenants prolongeant les CODP avec ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO

Gilles MENEDE : Il s'agit d'une délibération qui concerne le développement du service de véhicules partagés, avec deux aspects dans cette délibération : la prolongation des conventions d'occupation du domaine public avec des sociétés ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO et la fixation de nouveaux tarifs de redevance pour les emplacements dédiés.

Quels sont les objectifs pour cette délibération ? L'idée c'est d'attirer des offres alternatives à Autolib'. En particulier, on a déjà mis en place, avec le free floating, une carte spécifique de stationnement réservée aux véhicules électriques et on pousse ici avec cette délibération, l'autopartage « en boucle ». L'autopartage en boucle, c'est : je ramène ma voiture à la station où je l'ai prise. L'autopartage est encore plus efficace d'un point de vue écologique car elle oblige à un usage plus raisonné de la voiture.

En particulier et maintenant, nous n'avons pas décidé de limiter l'autopartage en boucle à des véhicules électriques au moins dans un premier temps pour, d'abord contribuer à aider les opérateurs à proposer un service dans un délai court et trouver leur équilibre économique. Nous relançons donc aujourd'hui le service de véhicule partagé. Pour mémoire, il a été lancé par la Ville en 2015 et différentes études ont montré que les abonnés à l'autopartage réduisent de 41 % leur kilométrage en voiture, 46 % des usagers de l'autopartage renoncent à leur véhicule personnel. Un véhicule en service partagé remplace

sept véhicules particuliers et libère six places de stationnement et même actuellement, nous avons une expérimentation dans le deuxième arrondissement pour tous les usages professionnels comme les artisans et les commerçants.

Aussi, un déploiement sur voirie de ce service est désormais préférable. Nous avons actuellement une centaine de stations sur l'ensemble du territoire parisien. Pour donner une impulsion nouvelle aux offres de véhicule partagé dont le potentiel de développement est encore important, la Ville a choisi de proposer jusqu'à 1 000 places de stationnement sur voirie en 2018 et 2019. Ces nouvelles stations seront réparties sur l'ensemble du territoire parisien, avec une garantie de la couverture complète du territoire parisien, puisque c'est la Ville de Paris qui choisira les emplacements dédiés.

Il y a une procédure pour tout cela, les opérateurs seront invités à faire acte de candidature. L'attribution des emplacements se fera en fonction des critères définis dans l'appel à concurrence et les opérateurs se verront attribuer pour chacune des stations une autorisation temporaire d'occupation du domaine public, moyennant une redevance en fonction de la motorisation de chaque véhicule et selon le niveau des redevances que chaque opérateur aura proposé lors de sa candidature.

Vous avez pu noter, sur les niveaux de redevance, que les tarifs ont désormais été adaptés en fonction de plusieurs critères, le retour d'expérience du premier appel à concurrence du service de véhicule partagé qui a proposé initialement une fourchette de tarif allant de 750 € à 3 000 €. Or, en appliquant ces tarifs, 40 places avaient été déjà restituées après un an de service par les prestataires qui l'avaient employée. Aujourd'hui en moyenne, les places qui varient entre 600 € et 1 500 € pour des véhicules hybrides et thermiques sont celles qui s'approchent le plus de l'équilibre économique à ce jour et c'est ce que nous allons proposer. Les tarifs ont aussi été adaptés en fonction du sourcing effectué en 2017 auprès de différents opérateurs, en fonction des pratiques tarifaires constatées dans d'autres métropoles, on est allé regarder sur Milan, sur Bruxelles même sur Lyon et des recommandations aux collectivités souhaitant développer une telle activité.

La Ville de Paris est garantie par le choix des emplacements réservés et la couverture complète du territoire parisien, c'est important pour nous, le 18^{ème}, puisque le service avant d'Autolib' était parfaitement sur l'ensemble du territoire ; cette évolution constituera bien un service public pour l'autopartage.

L'objectif est simple, après l'arrêt d'Autolib' du groupe Bolloré, avant tout d'assurer une transition rapide vers de nouveaux services attractifs pour les Parisiens, opérationnels rapidement, sans mettre en péril les opérateurs qui devront trouver leur modèle économique. Après, on pourra avoir une adaptation des tarifs de redevance.

Voilà ce que je voulais présenter sur le déploiement du service de véhicules partagés et je vous demande d'en délibérer.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Il y a deux parties, nous allons nous abstenir sur la première et voter pour la deuxième. On aura ces débats au Conseil de Paris mais puisque vous avez évoqué Autolib', vous avez dit : « Bolloré a arrêté Autolib' ». Non. La Maire de Paris a arrêté de manière unilatérale Autolib' qui était un service rendu à des usagers. On en pense ce que l'on veut mais Bertrand DELANOE avait construit Autolib' et Mme HIDALGO a décidé du jour

au lendemain après les révélations du gouffre financier d'Autolib' de l'arrêter. Je voudrais juste rappeler ces faits, c'est important.

De la même façon, cela me fait penser que dans nos conseils, dans le cadre d'une démocratie, je trouve qu'il serait bon aussi qu'on ait des communications sur des dossiers qui intéressent les Parisiennes et les Parisiens. Il y a la déconstruction d'Autolib', il y a la déconstruction de Vélib', ce sera intéressant de savoir où l'on en est aujourd'hui à Paris, dans le 18^{ème}. Je crois savoir que les choses vont un peu mieux, on aimerait savoir dans quelle proportion ; quelles sont les stations concernées, quels sont les problèmes qui existent encore, quel est le délai dans lequel on espère rendre ce service public qui existait pour les Parisiennes et les Parisiens.

Nous sommes tous des élus et quelles que soient nos sensibilités, nous sommes interrogés chaque jour par les citoyens notamment pour des usagers qui utilisaient Vélib'. Il y avait 100 000 déplacements par jour en 2017, moins de 10 000 en juin ; cela reprend un peu, tant mieux, on s'en réjouit mais c'est quand même un service qui n'était plus rendu et qui est mal rendu encore aujourd'hui. Nous aimerions que sur ce sujets-là, la Ville de Paris par votre intermédiaire puisse nous donner des éléments objectifs, un cap, une vision, que l'on soit capable collectivement de répondre à nos concitoyens qui sont légitimement inquiets des réussites du mandat de M. DELANOE qui ont été complètement déconstruites par cette mandature-ci.

Eric LEJOINDRE : Il y a le Conseil d'arrondissement qui est un lieu où beaucoup peut se discuter notamment dans le 18^{ème} où nous faisons, je crois, les conseils d'arrondissement les plus longs de tout l'histoire de Paris parce que nous traitons parfois avec beaucoup de détails de beaucoup de sujets, puis heureusement dans nos vies d'élus et dans la vie des Parisiens, pas que le Conseil d'arrondissement parce que si la seule façon dont on discutait avec les Parisiens était autour de cette table, inutile de vous dire que très peu nombreux seraient ceux qui seraient concernés par nos débats. Ces lieux, ils existent pour échanger cette information. Je pense notamment à l'évolution de Vélib' où je sais que Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la Maire de Paris, réunit les représentants des groupes politiques et des conseillers de Paris très régulièrement ; libre à chaque groupe politique ensuite de faire parvenir l'information à ses différents interlocuteurs et bien sûr, on peut et on a souvent l'occasion de le faire ici, faire le point sur des sujets importants.

Mais on ne peut pas faire le point en Conseil d'arrondissement sur tous les sujets qui concernent le 18^{ème} parce que sinon ce n'est pas une soirée jusqu'à 11h ou minuit que l'on y passerait mais des nuits et des nuits entières. Je le redis, les élus y compris de l'opposition sont invités à l'ensemble des réunions publiques que nous faisons et nous avons l'occasion d'évoquer très largement ces sujets. Pas toujours, c'est vrai, dans le cadre de ce Conseil d'arrondissement mais ce n'est pas le lieu mais dans un certain nombre de cadres et justement puisqu'il s'agit de ces sujets, je laisse la parole à M. BADINA SERPETTE.

Frédéric BADINA-SERPETTE : M. BOURNAZEL précisait que le débat aurait lieu en Conseil de Paris. Effectivement, il aura lieu en Conseil de Paris et nous, nous ne participerons donc pas au vote ce soir parce qu'on considère en fait que la délibération, elle n'est pas encore suffisamment avancée même si c'est quand même assez positif de voir que l'on fait le choix de développer l'autopartage en boucle et pas forcément le free floating. Pour nous, il y a un

vrai sujet sur le free floating, on l'a vu sur le vélo ce que cela peut provoquer alors là, il s'agit d'occuper des places pour stationner des véhicules, donc c'est un petit peu différent mais il n'en reste pas moins que l'on a bien senti l'intérêt des constructeurs pour développer un système alternatif, mais on considère que l'on a besoin de mettre un peu plus de barrières ou en tout cas mieux réguler le système. On pense que cette délibération, elle peut être utile justement, à la fois, elle permet le développement de l'autopartage en boucle mais de l'autre côté, à mieux réguler le free floating.

Pour l'instant, on pense qu'il faut le faire évoluer. On souhaite prendre le temps d'aller un peu plus loin.

Une dernière chose quand même que l'on veut préciser. Nous, on est plutôt satisfait de voir qu'au final, il s'agit de libérer plus rapidement que prévu les bornes existantes quand même pour pouvoir recharger les véhicules électriques. On a quand même identifié un problème sur le système SVP qui existe aujourd'hui c'est que les propriétaires de véhicules électriques qui voudraient y stationner ou stationner à proximité pour se brancher ne le font pas aujourd'hui parce qu'il n'y a pas de système de recharge en dehors de Paris. Donc l'idée c'est d'essayer de voir et de prendre le temps, de voir avec l'ensemble des opérateurs comment nous pourrions mieux développer le système hors de Paris pour faciliter le déploiement du dispositif et ne pas être dans du saupoudrage ici ou là et de vraiment construire la démarche pour ne pas faire les choses trop vite, ce que les constructeurs ont pu voir assez rapidement et on n'a pas envie que les choses se fassent trop sans nous.

Gérald BRIANT : Bien évidemment, tout ce qui concerne le partage et en termes de transport, c'est une piste sérieuse qu'il faut travailler et mieux travailler. Reste que pour avoir lu la délibération, je trouve qu'elle est un peu plus prématurée, franchement, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on ne sait pas encore par quoi va être remplacé le système Autolib' c'est-à-dire que l'on a quelques annonces mais pour l'instant, cela reste assez mystérieux et flou pour dire les choses. A mon avis des fois, on veut agir, on veut aller très vite et puis des fois, quand on va trop vite, il faut revenir en arrière parce qu'il y a des choix faits qui, au final, sont un peu difficiles après à détricoter.

On ne va pas voter contre la délibération, nous allons nous abstenir pour donner un peu ce signal et cette discussion mais à mon avis, on est dans une transition écologique où il faut quand même planifier les choses et d'une certaine manière prendre un peu de temps qui au final permettrait parfois d'éviter de s'engager dans des impasses et qui, au final, coûtent un peu cher à l'économie de la Ville.

C'est surtout un signal que l'on veut donner par ce vote mais évidemment, nous sommes pour le partage en termes de transport, l'autopartage.

Félix BEPPO : Comme le disait M. BADINA SERPETTE, la discussion aura lieu en Conseil de Paris mais puisqu'il est donné l'occasion aux élus du 18^{ème} de s'exprimer sur cette question, je voudrais vous dire que le groupe démocrate progressiste européen votera cette délibération parce qu'elle va dans le bon sens sur ce qu'il nous faut faire en matière de transition énergétique. Ne gâchons pas le plaisir de considérer que tout ce qui est fait pour réduire la circulation des automobiles à Paris va dans le bon sens et c'est pour cela que nous voterons cette délibération.

Néanmoins et par rapport à ce que vient de dire M. BADINA SERPETTE, je pense qu'il ne faut pas exclure le free floating d'emblée. Nous avons besoin d'encourager le vélo et les vélos, il faut que l'on se dise que le free floating peut très bien coexister à côté du Vélib' et qu'effectivement le sujet, c'est de multiplier la possibilité d'utiliser les vélos. Je pense que le free floating s'il a été mal encadré dans les expérimentations que les Parisiens ont pu voir et que nous avons ici-même regretté, il n'est pas dit parce que cela se passe bien ailleurs, il n'est pas dit que nous ne sommes pas capables d'intégrer le free floating dans une politique de mobilité et de déplacement pour préserver la planète.

Eric LEJOINDRE : Ce sont des débats que l'on va continuer à avoir, non seulement au Conseil de Paris, je n'en doute pas, mais ici aussi en Conseil d'arrondissement parce qu'on est au cœur des sujets d'organisation de la vie dans la Ville de demain et comment on fait pour se déplacer.

Gilles MENEDE : Juste un mot. Vous n'êtes pas sans savoir tous autour de la table qu'il y ait des réunions de suivi de comité de pilotage de projets depuis le début du projet et en particulier depuis mars-avril et que tous les élus, toutes les familles politiques, sont représentés dans ces réunions. Il y en aura une demain à l'Hôtel de Ville autour de Christophe NAJDOVSKI.

Par rapport à Vélib', aujourd'hui le système semble redémarrer. Je suis d'accord avec vos chiffres d'avant l'été et après l'été, on est plutôt sur une tendance à être à peu près à la moitié, à plus de 30 000 - 40 000 déplacements quotidiens et puis un nombre de Vélib' en circulation qui est de la moitié à peu près de ce qui était à l'époque. Mais il y a un cap qui est un rétablissement du service au moins d'ici la fin de l'année. Je vous rappelle juste au passage qu'il y a quand même une amélioration à travers le Vélib' 2 puisqu'il y a un test sur les vélib' mécaniques mais aussi électriques. De plus en plus, nous aurons l'occasion d'en croiser sur l'espace public. Donc, le cap est tenu et suivi et nous nous y employons.

La question – j'en conclurais là-dessus – c'est la régulation de l'espace public plutôt que tel ou tel choix technique. Ce n'est peut-être pas utile que l'on fasse un débat technique ici entre les différentes free floating, SVP, etc. Je crois que c'est surtout la régulation de l'espace public sur laquelle nous devons travailler et sur laquelle on travaille tous les jours.

45. 2018 DVD 70 – Tramway T3 Porte d'Asnières. Convention d'entretien des accroches sous les ouvrages ferroviaires SNCF Réseau enjambant le boulevard Ney et le boulevard Berthier

Gilles MENEDE : Une délibération sur une convention d'autorisation et d'entretien des accroches sous les espaces ferroviaires SNCF Réseau qui enjambent le boulevard Ney et le boulevard Berthier.

La réalisation du prolongement du tramway nécessite l'accroche de luminaires sous trois ponts-rails ferroviaires de SNCF Réseau : les deux ponts-rails supportant le faisceau ferroviaire de la Gare du Nord en surplomb du boulevard Ney, le pont-rail supportant le faisceau ferroviaire de la Gare Saint-Lazare en surplomb du boulevard Berthier. La convention doit autoriser la Ville de Paris à apposer ces accroches sur les ouvrages de SNCF Réseau.

PROPRETE & GESTION DE L'EAU

46. 2018 DPE 1 – Règlement intérieur des Espaces tri parisiens

Gilles MENEDE : L'accès aux espaces tri aujourd'hui est réservé au service technique de la propreté de Paris, aux particuliers parisiens, aux commerçants parisiens, aux habitants des communes riveraines ou groupement de communes avec lesquels la Ville de Paris a conclu des accords particuliers et la différente personne morale bénéficiant une convention avec la Ville de Paris.

Cette délibération consiste juste à étendre l'accès à ce service public, à ces déchetteries, aux associations à but non lucratif qui exercent des activités d'économie circulaire dont l'activité participe à une démarche de réemploi ou favorise la réduction des déchets à collecter par la Ville de Paris.

47. 2018 DPE 42 – Subvention (15 000 €) à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour ses trois projets en lien avec l'eau à Paris

Gilles MENEDE : Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour trois projets en lien avec l'eau.

Ces différents projets ont pour but de souligner le rôle et la valeur de l'eau, de mieux faire connaître les multiples incidences de l'eau dans la vie de tous les jours, de sensibiliser aux éco-gestes, de favoriser la rencontre entre les habitants et la découverte de leur quartier au fil de l'eau.

Donc ces projets prévoient un certain nombre d'actions comme la mise en place d'ateliers écolo – l'écolo, c'est économe – la participation à des ateliers Français-langues étrangères, la réalisation de parcours jeux, la réalisation de parcours compter l'eau, la réalisation de divers événements autour de la journée mondiale de l'eau, de la journée mondiale de la terre et la visite de lieux dédiés dont le pavillon de l'eau notamment.

Cela s'inscrit aussi dans la Politique de la Ville par l'organisation d'événements réguliers permettant aux habitants de découvrir leur quartier.

Pour tous ces projets-là, on vous propose une subvention à voter de 4 000 €.

Les autres projets consistent à avoir une université populaire de l'eau bien commun et donc là aussi, c'est sensibiliser différents publics à la nouvelle culture de l'eau au travers de différents enjeux. Les thèmes abordés sont le renouvellement du service public, la démocratie et la place des usagers-citoyens, le droit humain à l'eau et à l'assainissement, la place de l'eau en Ville, l'eau et le climat, bref toute une série de thèmes très intéressants pour la culture de l'eau.

Pour ce deuxième projet dont le montant total est de 25 140 €, la Ville propose une subvention d'un montant de 11 000 €, qui s'ajoute au 4 000 € précédent, c'est la raison pour laquelle la globalité de la subvention porte sur 15 000 € pour ces différents projets.

ESPACES VERTS & NATURE EN VILLE

48. 2018 DEVE 120 – Classement du site du cimetière de Montmartre (18^{ème}) au titre du code de l'environnement (art. L 341-1 et suivants)

Philippe DURAND : La Ville de Paris et la Mairie du 18^{ème} sont engagées dans une démarche de valorisation et de protection du cimetière Montmartre.

Cette démarche est menée conjointement avec les services de l'Etat et cela nous conduit à vous demander le classement du cimetière Montmartre au titre du code de l'environnement en raison de ses qualités historiques et pittoresques.

Pour rappel, une première étape a été réalisée par la protection au titre des monuments historiques de deux monuments funéraires : la Chapelle Fournier et la Chapelle Potocka en décembre 2013 pour la première et en septembre 2014 pour la deuxième. Le dossier de classement et l'occasion d'établir un diagnostic de l'état existant autant des éléments paysagers que des éléments architecturaux et d'évaluer, voire de prévenir les menaces qui peuvent peser sur ce site.

Cela s'accompagnera d'un plan de gestion qui formulera des préconisations pour les modalités d'entretien et les travaux autant que sur les ouvrages, le patrimoine original que les concessions.

La transmission de ce dossier de validation après accord de la Mairie donnera lieu à une enquête publique et à un nouvel avis de la commission départementale de la nature des sites et des paysages avant transmission en commission supérieure des sites et paysages et in fine arrêté ministériel.

Pour permettre le lancement de ce processus, je vous propose d'approuver cette délibération.

Félix BEPPO : Je voulais poser une question à M. DURAND et qui rejoint le vœu porté ici-même par M. JULIEN et le groupe Europe écologie les verts : est-ce que dans les travaux qui sont cités, la question d'une ouverture supplémentaire des cimetières de Montmartre est intégrée à ces travaux ? Le seront ? Peut-être ? Jamais ?

Philippe DURAND : Alors peut-être, jamais, je ne sais pas. Cela est un classement. C'est pour classer le cimetière au code de l'environnement, au titre du code de l'environnement. C'est un classement de cimetière ; après on pourra préconiser les travaux, etc.

Pour revenir sur une deuxième entrée du cimetière du côté de la rue Ganneron, c'est une forte demande du Conseil de quartier Clichy et Grandes-Carrières, cela a fait l'objet d'un vœu dans la mandature précédente ici-même qui a été voté. Cela était proposé au budget participatif mais cela n'a pas été adopté, il n'a jamais été soumis au vote.

Donc, la problématique d'une deuxième ouverture du cimetière Montmartre, on va dire côté ouest, pour l'instant est au point mort. La raison principale en est que la Mairie de Paris estime qu'en faisant une ouverture, il faut mettre du personnel pour gérer cette ouverture. C'est la principale raison pour laquelle le sujet est bloqué, cela n'empêche pas de le remettre

sur le chantier, d'essayer de trouver des solutions. Il n'a aucun rapport avec cette délibération. Peut-être que cette délibération dans le code de l'environnement, etc. je n'en sais rien mais voilà, c'est deux choses différentes.

Carine ROLLAND : Cela a un rapport quand même puisque l'intérêt patrimonial qui est quand même au cœur de cette délibération fait aussi que... la demande est forte pour un accès supplémentaire. La raison mentionnée n'est pas tout à fait la seule mais on y reviendra.

Pascal JULIEN : C'est un sujet qui avait pris beaucoup de temps dans la mandature précédente avec M. VAILLANT. Nous étions allés sur place plusieurs fois.

En réalité, M. DURAND a parfaitement raison, c'est un problème de personnel. Il faudrait embaucher parce que si on ouvre une ouverture, il faut forcément du personnel en plus pour surveiller les allées et venues, éviter les vols, etc.

Mais il y a d'autres arguments plus techniques, je ne vais en citer que deux. Le premier c'est la différence des hauteurs entre la rue et le cimetière. Or, si on fait une ouverture, elle devait être accessible aux handicapés. Pour cela, il faut donc une rampe qui serait très longue rue Ganneron dont le trottoir est par ailleurs très étroit et je ne vais pas plus loin sur le domaine.

La deuxième chose, c'est qu'il y a encore des tombes qui existent à proximité du mur où l'ouverture c'est possible ; des procédures ont été engagées à l'époque mais c'est long pour que ces tombes puissent être un jour dégagées. Donc, ce n'est pas demain la veille que nous verrons la chose, effectivement de mon point de vue, sans rapport avec la délibération patrimoniale. Je tiens à dire qu'en matière de patrimoine sur ces cimetières, j'avais été à l'origine du fait que la Ville de Paris avait engagé les procédures de classement à l'inventaire des monuments historiques de certaines tombes pour éviter que les nouvelles tombes soient faites dans un marbre lisse, bas, standard qui vient de Chine et qu'il y ait un certain respect de l'architecture locale parce que si vous allez dans une cimetière, on voit très clairement que cela se dégrade, cela fout le camp, cela tombe en ruine et ce magnifique cimetière progressivement devient un champ de dalle, plate, rose brune, toute du marbre de Chine et c'est ce processus qu'il fallait empêcher. A ma modeste échelle et toujours avec l'appui de M. VAILLANT, on avait obtenu donc ce classement de certaines tombes. Je me réjouis particulièrement de cette délibération qui va encore plus loin.

Christian HONORE : Je remercie M. BEPPO d'avoir posé cette question parce que tout de même, j'étais conseiller de quartier Grandes-Carrières Clichy, on en parlait déjà et je ne me souviens pas que les élus nous aient fait part de leur réticence, au contraire. Je ne suis pas d'accord avec ce que dit M. JULIEN en ce qui concerne l'accès pour les handicapés qui peuvent entrer par l'avenue Rachel. On parle de budget participatif, on voit bien là qu'il y a – pardonnez-moi l'expression – la course à l'échalote pour éviter de répondre directement comment on aurait dû le faire dès le début aux personnes qui, membres du conseil de quartier, se sont battus, ont étudié pour que cette ouverture soit faite et je ne veux pas être trop violent mais qu'il y a une part – pardonnez-moi – de malhonnêteté intellectuelle.

Les membres du Conseil de quartier demandent depuis très longtemps et on les a menés en bateau. Ce n'est pas bien. On aurait dû leur dire dès le début : « non, ce n'est pas possible techniquement. » Parce que ce n'est pas ce que j'ai entendu, soit lorsque j'étais au conseil

de quartier, soit lorsqu'il y a eu ensuite des discussions au sein du Conseil. Il faut respecter les membres du conseil de quartier.

On veut faire de la participation, la démocratie participative, etc. mais à un moment donné, les gens ne sont pas sots, ils comprennent quand on se moque d'eux ou en tout cas quand on ne les respecte pas. Ils préféreraient entendre la vérité toute brute en disant : « non, ce n'est pas possible » et on n'en parle plus parce que cela fait des années.

Carine ROLLAND : M. HONORE, je crois que l'on s'égare et on est déjà sur un sujet un peu connexe à la délibération. Par ailleurs, on pourra avoir la discussion mais je ne suis pas sûre que les membres du conseil de quartier dont vous parlez n'aient qu'à se plaindre du budget participatif, confère l'utilisation de la rue Capron et autres projets qui ont été réalisés. Il n'y a pas deux poids deux mesures.

Daniel VAILLANT : Je me serais peut-être retiré parce que je partage complètement ce qu'a dit M. JULIEN mais je veux faire remarquer d'abord, les conseils de quartier, j'y suis un peu attaché puisque je suis à l'origine de la loi qui les a instaurés. Dans l'ensemble, essayons effectivement de respecter les conseils de quartier même s'ils n'ont pas la légitimité que les élus ont puisque eux, ils n'ont pas subi l'onction du suffrage universel. Il faut toujours quand même se rappeler de cela et ceux qui décident, ce sont les élus du suffrage universel.

Mais les vraies raisons, moi aussi, je me suis battu pour l'ouverture et combien de fois j'ai ennuyé les services avec M. JULIEN notamment pour leur dire : « faites, faites », on est allé plusieurs fois sur le terrain et les vraies raisons, elles ont été exposées. Je ne dis pas qu'elles me plaisent mais la dénivellation, elle existe. Le fait qu'il y ait des tons de sépulture, on ne peut pas les gommer d'un revers de main, il y a des dates, il faut respecter, il y a des familles et donc tout cela pourrait très bien se terminer au Conseil d'Etat, ce serait quand même ne pas faire avancer l'ouverture sur la rue Ganneron.

Par ailleurs, je vous sais tellement fin connaisseur des quartiers que vous ne pouvez pas confondre l'avenue Rachel et la rue Ganneron. On n'est pas vraiment dans la même enceinte, cela n'a rien à voir. Donc oui, toujours oui à une ouverture quand ce sera possible rue Ganneron mais cela nécessite, pas seulement de l'argent, pas seulement des travaux, des capacités juridiques d'une part et par ailleurs techniques.

Comme je sais que vous n'êtes pas un jusqu'au-boutiste, travaillons ensemble, essayons d'aboutir mais je puisse vous dire ici en connaissance de cause que ce n'est pas durant ce mandat que l'on verra l'ouverture sur la rue Ganneron, il vaut mieux avoir l'honnêteté de le dire, y compris au conseil de quartier. Hélas, je le regrette personnellement. Cela fait 15 ans que je me bats pour cette ouverture et pour l'instant, la direction des cimetières a des arguments que je ne puisse balayer d'un revers de main, donc en parfait accord avec ce qu'a dit M. JULIEN.

49. 2018 DEVE 136 – Mise à disposition de la toiture de l'hôtel Chapelle International (18^{ème}) pour un projet privé d'agriculture urbaine – Convention d'occupation du domaine privé de la Ville de Paris

Philippe DURAND : Contrairement à ce que l'on croit, cultiver en ville n'est pas nouveau. Auparavant, on a beaucoup cultivé en ville mais seulement tout au long du 20^{ème} siècle avec

l'urbanisation galopante ; peu à peu, il n'y a plus de culture en ville. Maintenant, cela commence à revenir et ramener la nature et l'agriculture dans nos cités, c'est un des enjeux majeurs pour la ville de demain.

L'avantage aussi de faire de l'agriculture sur un terrain parisien, c'est que comme la Ville n'a pas de produits phytosanitaires, cela veut dire que cette agriculture-là est une agriculture saine.

Ce projet, nous le devons aussi à M. JULIEN, mon prédécesseur, qui a proposé qu'une partie du toit de la halle fret soit allouée à l'agriculture urbaine et comme tout nouveau projet, il a dû convaincre et franchir des résistances. Aujourd'hui, ce projet se concrétise. La société Cultivate Chapelle a été désignée lauréate à l'appel de projet lancé par la Ville. Ainsi, cette société est autorisée à développer son projet sur une surface de 7 500 m². Cette surface est incorporée au domaine privé de la Ville de Paris, c'est pourquoi il y a cette délibération qui a pour objet de voter la convention d'occupation entre Cultivate Chapelle et la Ville de Paris. Cette convention est prévue pour une durée de 20 ans.

Carine ROLLAND : Le Maire de l'époque était tout à fait aussi d'accord pour soutenir ce projet. C'est un ensemble qui a présidé à cette intention.

Pascal JULIEN : En fait, cela n'allait pas de soi de créer un tel espace d'agriculture urbaine sur un toit quand je l'ai proposé en octobre 2012 lors d'une réunion publique qui avait été organisée par ASA PNE. D'ailleurs, le public sur le moment a réservé un accueil plutôt favorable mais dubitatif et le doute était un petit peu permis parce que cela n'existait pas en France avec une telle surface. On pouvait le voir aux Etats-Unis notamment à Brooklyn, je l'ai visité par la suite. Je dois dire que les réticences ne sont pas venues des habitants – le comité de suivi Chapelle a très vite validé cela – ne sont pas venues du Maire qui m'a toujours fait confiance, a toujours soutenu cette idée. D'ailleurs, un vœu de décembre 2012 adopté ici, a marqué le début du processus.

Les réticences, elles sont venues des services de l'Hôtel de Ville que j'ai rencontrés avec de grandes réunions et de certains élus de l'Hôtel de Ville. Tout était bon, la portance, l'étanchéité, tout un tas de questions légitimes mais aussi, celle-là m'amusait beaucoup : « cela va être pollué, ce sera une production polluée ». Je leur répondais : « Je suis très heureux que vous intéresseriez à l'agriculture polluée, à l'agriculture urbaine, vous pouvez vous interroger sur les fruits et légumes qui sont vendus aux étalages dans la plupart des magasins parisiens et qui viennent de l'agriculture chimique » ; comme par hasard on se pose ces questions sur un projet innovant et pas sur l'agriculture chimique classique.

Je dois dire que cela n'a pas été simple, je sais très bien qu'il a fallu vraiment tout le poids que pouvait avoir Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe à la Maire de Paris en charge des espaces verts à l'époque pour qu'au dernier moment, on obtienne quelques semaines avant son départ, que sur le permis de construire, il y ait une portance suffisante.

Voilà pourquoi aujourd'hui je me réjouis vraiment à titre personnel mais pour mon groupe de cette délibération. Paris ne nourrira jamais Paris évidemment, mais en revanche, la promotion de l'agriculture urbaine est à nos yeux indissociable de notre conception de la Ville, une Ville réconciliée avec la nature – M. DURAND l'a dit – qui a tellement perdu de ce point de vue, une ville aérée, une ville où les enfants voient le ciel, une ville apaisée, une ville

moins polluée. Ce projet est beau aussi au plan social parce qu'il ouvre évidemment pleins de portes ; cela valait le coup comme on dit, c'est le cas de le dire, de marquer le coup.

Carine ROLLAND : Juste un mot sur les services administratifs. Oui, ainsi va la noblesse du modèle français où le dialogue se nourrit continuellement entre élus et administration, entre impulsion et expertise. On ne va pas refaire le débat, l'issue est heureuse.

COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

50. 2018 DAE 27 – Subvention (5 000 €) à l'association des commerçants Initiative Damrémont pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (18^{ème})

Afaf GABELOTAUD : La DAE 27 est une subvention de 5 000 € à l'association Damrémont pour les illuminations de fêtes de fin d'année, je tenais juste à préciser que l'on reste toujours très soucieux de la mise en place d'ampoules à faible consommation, donc de LED ; soucieux également du temps d'éclairage, donc veiller à ce que l'on rappelle à chaque fois et tous les ans sur le fait de pouvoir éteindre à 2h du matin et de respecter aussi les sept semaines. Personnellement, je serai un peu aussi favorable à ce que ce soit encore plus court puisque c'est un temps qui est encore relativement long. En remerciant les présidents d'association qui mènent en général cette aventure de façon assez active puisqu'ils vont chercher les subventions mais aussi les cotisations de chaque commerçant.

Christian HONORE : Par principe, je ne vote pas pour la subvention de la rue Damrémont étant donné mes anciennes activités, je ne veux aucun problème, etc.

Je voudrais quand même parler de l'association de la rue Damrémont et salle du Haut-Montmartre pour remercier les commerçants du travail qu'ils font pour illuminer la rue.

Je reviens quand même sur cette question lancinante, Mme GABELOTAUD va me dire « mais non, M. HONORE » et je dis « oui », la lenteur du versement des subventions puisque l'on vote en septembre 2018 des subventions pour des illuminations de 2017. Je me suis renseigné auprès des commerçants, c'est vrai qu'ils jonglent un peu avec les sociétés prestataires des services mais tout de même je voudrais, Mme GABELOTAUD, que vous insistiez auprès des services pour que les subventions soient données d'une manière un peu plus rapide.

Deuxièmement, je voudrais revenir sur, la rue Damrémont, certaines rues, il n'y a pas de problèmes pour les illuminations. Par contre, dans certains autres quartiers, soit parce qu'il y a peu de commerçants, soit parce que les commerçants ne peuvent pas mobiliser beaucoup de financements, ils ne peuvent pas payer les illuminations dans leur rue. Je voudrais savoir où en êtes-vous de votre réflexion pour voir ce que l'on pourrait faire pour aider les commerçants dans les quartiers populaires où encore une fois par manque de financement, il n'y a pas d'illuminations pour faire en sorte que eux aussi puissent bénéficier de ces illuminations, c'est très important.

Lorsque l'on parle de cohésion, lorsque l'on parle de mixité sociale, je crois que ce serait bien que la Mairie fasse un geste ; on en a déjà parlé de cela, où en est votre réflexion sur ce sujet ? Cela me paraît très important.

Il va de soi que nous allons voter et cette délibération et la subvention pour le Montmartre.

Afaf GABELOTAUD : La première question puisque vous me la posez régulièrement, j'en reviens toujours à la même réponse, c'est une question d'instruction des dossiers.

Comme vous avez pu le constater avant l'été, nous avons passé un certain nombre de subventions pour un certain nombre d'associations de commerçants. Les instructions de dossiers, c'est qu'en général, il manque un papier, un RIB, un machin, un bilan. Donc, c'est vrai que ce n'est pas que l'administration, c'est aussi les associations de commerçants qui parfois traitent leur dossier au dernier moment. J'ai encore dans la semaine des personnes qui m'ont demandé pour les fins d'année comment on faisait et comment déposer une demande sachant qu'ils l'ont déjà fait auparavant. Il y a un sujet de capacité à répondre dans les temps et j'imagine aussi que les commerçants n'ont pas que cela à faire et que le dispositif sympa n'est pas le plus sympathique pour rentrer les données. Mais c'est vrai que l'on a toujours insisté auprès du cabinet d'Olivia POLSKI pour que les demandes soient traitées plus rapidement. Cela a été entendu et comme vous pouvez le constater, il y a quand même des subventions qui passent bien avant l'été.

Sur les quartiers populaires, il y a une double problématique c'est que pour illuminer, il nous faut des commerçants ; pour illuminer, il nous faut des gens qui portent aussi le projet. A la Mairie, on fait des gestes. En l'occurrence, nous mettons en place des subventions pour les associations de commerçants. Je pense à la porte Montmartre, je pense au marché de la Chapelle où on a justement fait en sorte de mettre des subventions pour que ces associations de commerçants puissent dégager, c'est assez clairement stipulé d'ailleurs dans les exposés des motifs des subventions données, pouvoir faire de l'animation et animation de fins d'année y compris.

Après, ce sont des dispositifs assez lourds. Aujourd'hui, sur Paris, il y a deux, trois exploitants qui mettent ces fameuses guirlandes, donc c'est un marché extrêmement fermé, pas des plus transparents non plus, ce qui explique aussi pourquoi on a des guirlandes pas très jolies. Donc, j'invite aussi les associations de commerçants et les commerçants à faire preuve de plus de créativité sur les illuminations de fin d'année. On n'est pas obligé d'avoir des guirlandes qui traversent les cieux, on peut aussi avoir des choses très créatives, on en parle assez souvent avec pleins d'associations de commerçants qui sont assez enthousiastes. Il faut passer à l'acte et un commerçant, pour les fêtes de fin d'année, il a 10 milliards d'autres choses à faire que de s'occuper de ces initiatives-là. Mais les gestes, on les a faits ; je vous assure, et Mme AKKARI le sait parfaitement, porte de Montmartre, c'est tous les ans une subvention qui est justement destinée aux animations et aux animations y compris de fêtes de fin d'année. Le marché de la Chapelle, on les motive, on leur dit surtout de nous solliciter. On le fait aussi sur Château-Rouge Goutte-d'Or ; cela ne prend pas les dimensions d'illumination mais cela prend des marchés de Noël, d'autres formes mais cela était entendu et on le fait.

Eric LEJOINDRE : Et on le fait autour des animations de fin d'année comme on le fait tout au long de l'année avec le soutien, je pense, à la programmation quand même très dense des animations de l'esplanade Nathalie-Sarraute cet été qui a été très appréciée des habitants, qui a permis d'avoir sur le plan culturel mais avec le soutien des commerçants une saison

d'été et c'était quasiment un festival d'été tout le long de l'été à Nathalie-Sarraute et cela était très réussi et je veux remercier tous ceux qui y ont contribué.

51. 2018 DAE 223 – Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens – Signature des conventions afférentes aux indemnités – Montant : 43 196 €

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit d'une subvention exceptionnelle des kiosquiers de presse parisiens. Les kiosques font peau neuve et pendant ce temps de transition de déposes et de poses, il y a un laps de temps de deux à trois semaines où effectivement les kiosquiers ne peuvent pas exercer leurs métiers. Ils en profitent pendant ce laps de temps pour être formés aux nouvelles technologies et puis aux nouveaux outils mis en place dans ces kiosques. Un fonds d'indemnité a été mis en place pour compenser le chiffre d'affaires, le manque à gagner pendant ce laps de temps-là qui est proportionnel au chiffre d'affaires déclaré par les kiosquiers. En l'occurrence pour cette session, c'est un kiosquier du 18^{ème}, celui du 4, rue de la Chapelle pour un montant de 4 506 €.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous allons voter pour cette délibération qui vise à octroyer aux kiosquiers le versement d'indemnités exceptionnelles le temps de la rénovation.

Je souhaite simplement faire une remarque. Il est précisé que cette indemnité sera calculée en fonction des résultats de l'année n-1 proportionnellement au chiffre d'affaires presse.

Si comme moi vous fréquentez ces kiosques, vous devez savoir qu'ils réalisent aussi des ventes additionnelles. Je m'étonne donc que la base du calcul se cantonne au chiffre d'affaires presse et non pas au chiffre d'affaires global. Si vous avez une explication à me fournir, je suis évidemment preneur.

Je voudrais aussi dire qu'à l'épreuve des premières expérimentations des nouveaux modèles de kiosques, plusieurs problèmes ont été constatés par les kiosquiers qui m'en ont fait part : des problèmes de fermeture, des problèmes d'infiltrations d'eau, d'accès à l'électricité et j'en passe. J'espère que la Ville de Paris, consciente de ces complications, a pris la mesure de la chose et a alerté la société MédiaKiosk pour rectifier le tir, pour les projets de rénovation à venir et naturellement procéder aux améliorations nécessaires pour ceux déjà aboutis.

Enfin, je profite de cette délibération pour signaler qu'il y a un certain nombre de problèmes de tranquillité, de problèmes de sécurité pour un certain nombre de kiosquiers notamment dans le 18^{ème}. La semaine dernière, un kiosquier connu de tous à Barbès a été obligé de fermer plus tôt que prévu pour des problèmes de tranquillité et de sécurité. Je voudrais que l'on puisse leur témoigner notre solidarité, puis surtout que chacun au niveau qui est le sien puisse agir pour faire en sorte que ces personnes puissent travailler en toute tranquillité, en toute sécurité pour le bien de nos quartiers et parce que les habitants l'attendent évidemment.

Afaf GABELOTAUD : Sur le chiffre d'affaires, je pense que sur n-1, cela est normal puisque de toute façon, on ne peut pas faire un comptage sur l'année en cours.

Sur la presse, les produits additionnels, le problème c'est que certaines conventions ont été signées justement que pour de la presse et que ces produits additionnels sont un peu greffés

au fil du temps aussi. Je sais qu'il y a certains kiosques et c'est vrai qu'on l'avait vu à un moment donné où il n'y avait pas de produits additionnels, c'est quand même une discussion relativement nouvelle et des autorisations de vente de produits additionnels dus aussi au chiffre d'affaires de la presse, donc peut-être d'un point de vue légal mais on pourra toujours vérifier était-ce plus simple de prendre sur le chiffre d'affaires presse.

Par ailleurs sur tous les autres signalements, je ne manquerai pas de faire part de ces éléments mais je présume qu'entre MédiaKiosk, la Ville et les syndicats des kiosquiers, je pense qu'il y a quand même une discussion assez régulière et qu'ils doivent être au courant de ces sujets-là.

Eric LEJOINDRE : Je ne vous cache pas que je vois avec inquiétude l'heure avancée et le nombre des délibérations à adopter est encore important et puis, il y a un certain nombre de questions et de vœux que l'on pourra peut-être traiter plus rapidement mais qu'il faut quand même que nous arrivions à traiter avant 11h, donc je vais demander à tout le monde de bien vouloir présenter rapidement et ne prendre la parole que pour des éléments précis.

52. 2018 DAE 226 – Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 – Montant : 2 500 €

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit du processus classique d'indemnisation due aux travaux du tramway donc c'est pour la boulangerie du 138, boulevard Ney pour un montant de 2 500 €.

53. 2018 DAE 231 – Subvention (8 000 €) à l'association des commerçants du Haut Montmartre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (18^{ème})

Afaf GABELOTAUD : Classique, en remerciant son président et tous les commerçants, donc M. LOUP et les commerçants du Haut Montmartre pour les illuminations de fin d'année pour une subvention de 8 000 €.

54. 2018 DAE 234 – Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 – Montant : 1 500 €

Afaf GABELOTAUD : C'est la librairie presse 152, avenue de Saint-Ouen pour une somme de 1 500 €.

55. 2018 DAE 237 – Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 – Montant : 3 000 €

Afaf GABELOTAUD : Magasin de maroquinerie 13, avenue de la Porte-Clignancourt, 3 000 €.

56. 2018 DAE 240 – Budget Participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » – Appel à projets « Coup de Pouce Commerce » relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit de la deuxième session du « Coup de pouce commerce » qui est dans le cadre du budget participatif pour plus de commerces dans les quartiers populaires qui a une enveloppe globale de 2,5 millions d'euros dont une partie va à la restauration des pieds d'immeuble via les bailleurs sociaux et une autre partie qui est d'accompagner les

commerçants installés dans les quartiers populaires dans leur projet d'investissement, de rénovation, de développement de produits de chiffre d'affaires, etc.

Cette partie-là, c'est vraiment la réitération de l'appel à projets qui a déjà eu lieu l'année dernière ; là c'est une enveloppe de 200 000 € avec un appel à projets Coup de pouce commerce, il y aura un jury. On va lancer une date d'ouverture de candidatures ; tout le monde va pouvoir candidater.

Auparavant, les équipes du développement local nous aidaient énormément à ce travail pour aller dans les quartiers diffuser l'information. Cette année, nous aurons à cœur de donner le plus d'informations possible au plus de personnes et de commerçants possible. Les dotations, c'est 10 000 € maximum par commerçant et on a eu beaucoup de participations l'année dernière puisque c'était plus de 102 candidatures et on a récompensé 27.

Christian HONORE : Nous allons voter cette subvention et M. BOURNAZEL intervient assez souvent au Conseil de Paris pour parler du commerce de proximité pour dire que nous sommes tout à fait favorables lorsque des actions sont menées pour aider le développement des commerces de proximité, surtout dans les quartiers populaires.

Je voudrais quand même vous dire qu'il faut là aussi qu'il y ait une cohérence. Nous nous rendons régulièrement à Château Rouge pour voir le dispositif « Paris Respire » et il faut bien dire qu'il y a de sérieux problèmes.

Les commerçants, des habitants, les riverains nous disent que tout de même, il y a encore de l'occupation du domaine public importante, qu'il y a ce que l'on appelle les bama – bien que le mot ne me plaise pas mais enfin vous voyez ce que je veux dire – qui se réinstallent et j'ai été, pas surpris mais les personnes me disent : « chapeau à ce que fait la police qui fait un travail remarquable, de lutte contre la vente à la sauvette, l'occupation illégale du domaine public, etc. mais tout de même se posent des questions quant aux résultats des travaux de la Mairie. »

Donc c'est bien ce que nous faisons. Nous votons des subventions pour aider le développement, l'émergence de commerces de proximité dans les quartiers populaires mais il faudrait aussi que là où il y a des commerces qui essaient de se développer et pourquoi pas parfois dire de survivre que l'on fasse le maximum et il me semble qu'il faut revoir le déroulé du dispositif « Paris respire » parce qu'à l'évidence de ce que disent les riverains et de ce que disent les commerçants, on m'envoie des photos, j'y vais assez souvent et je discute avec les gens et quelqu'un était très mécontent, il m'envoyait des photos et dans la rue Dejean, je regrette, il y a encore – on a parlé encore avec M. BOURNAZEL – de l'occupation illégale du domaine public, des ventes à la sauvette. Donc, il faut réagir.

Eric LEJOINDRE : Cela n'a absolument rien à voir avec la délibération mais ce sont des sujets importants aussi. Qu'il reste encore des difficultés à Château Rouge et à la rue Dejean, j'espère que vous ne l'avez pas découvert cet été parce que cela fait des années qu'on y travaille et qu'on y travaille avec la police et qu'on y travaille avec mon équipe.

D'ailleurs, quand je vois la commissaire et je la vois plusieurs fois par mois et en l'occurrence demain, en général, elle me dit toujours : « Oh là là, les habitants ils disent tout le bien que

fait la Mairie et tout le mal que fait la police » et quand les habitants viennent me voir, moi, ils me disent tout le bien qu'ils pensent du travail de la police et tout le mal qu'ils pensent du travail de la Mairie, ce qui veut dire qu'ils sont intelligents et qu'ils savent quels sont leurs interlocuteurs. Comment on s'en sort ?

En travaillant ensemble, pas en opposant les uns avec les autres. Il y a l'action de la police qui est très importante et je veux saluer le commissariat qui est arrivé à se mobiliser sur cette question pas qu'à Château Rouge mais notamment à Château Rouge dans un contexte où les moyens ne sont pas à la hauteur des besoins, cela fait longtemps que l'on en parle et j'en ai parlé à nouveau avec Gérard COLLOMB, avec le ministère, il est indispensable et urgent que nous ayons enfin des effectifs de police à la hauteur des besoins dans le nord-est parisien et notamment dans le 18^{ème} et on n'y est pas, on est mieux qu'on a été mais on n'y est pas. Malgré ces contraintes-là, la commissaire est arrivée à dédier une équipe à la lutte contre la vente à la sauvette et je veux l'en saluer.

Nous avons, nous, de notre côté avancé un certain nombre de pistes sur des choses qui sont forcément moins directement visibles et moins directement efficaces. Comme on travaille avec les commerçants sur la gestion de leurs déchets, c'est moins rapide et moins immédiat que quand on met un policier qui empêche des ventes à la sauvette de s'installer et pour autant c'est indispensable parce qu'il faut que nous soyons capables de changer les comportements et notamment les comportements des commerçants de Château Rouge parce qu'on parle là du soutien des commerçants. Mais moi qui suis allé plusieurs fois notamment les samedis de « Paris respire » à Château Rouge, j'ai été amené à avoir des discussions particulièrement franches avec un certain nombre de commerçants qui sont sources d'un certain nombre de difficultés de ce quartier aussi, notamment dans la gestion de leur livraison et dans la gestion de leurs déchets. Ce travail, on le fait avec Mme GABELOTAUD, avec l'équipe de la Maire de Paris pour faire en sorte de normaliser le commerce à cet endroit avec, pas encore un succès total mais un certain nombre de succès. Puis, on le sait parce que c'est vrai sur le « Paris respire » de Château Rouge comme cela a été vrai sur le « Paris respire » de Montmartre, il faut un peu de temps pour le changement des comportements. Il y a encore trop de gens qui viennent à Château Rouge en voiture ; il y a encore trop de gens qui viennent à Château Rouge faire leur course en voiture et qui essaient de contourner le « Paris respire ». Mais ce n'est pas en annulant « Paris respire » au motif qu'il n'est pas suffisamment bien respecté qu'on règlera le problème, c'est en le maintenant et en faisant en sorte de dire que l'on ne vient pas à Château Rouge en voiture le weekend parce qu'il y a trop de monde.

Je ne doute pas que cela va être un combat assez long à mener parce que les besoins sont importants et vous savez que nous sommes attachés à, non pas transformer le commerce de Château Rouge mais à le rendre plus divers et à faire en sorte qu'il puisse accueillir un public plus divers et ce n'est pas gagné. Mais ce travail, on le fait et on le fait même quand on sait que c'est compliqué et même quand on sait que c'est difficile.

ECONOMIE CIRCULAIRE, SOCIALE ET SOLIDAIRE

57. 2018 DAE 69 – Budget Participatif – Subventions (369 500 €) et conventions pour le soutien de dix-huit initiatives en faveur du réemploi et de l'économie circulaire

58. 2018 DAE 73 – Subventions (115 000 €) et conventions avec onze organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Economie Sociale et Solidaire 2018

Frédéric BADINA-SERPETTE : Les deux délibérations visent à voter à peu près 500 000 € de subventions qui visent en gros, comme on le fait depuis le début du mandat, à consolider le modèle économique de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire.

L'idée n'est pas de saupoudrer des subventions ici et là mais vraiment d'accompagner les structures depuis le début, à l'amorçage, au développement et au changement d'échelle. Il y a différents programmes qui existent à la Ville de Paris et auprès d'acteurs extérieurs comme Paris Initiatives Entreprises pour accompagner ces différents projets. Là en l'occurrence, ces deux délibérations visent d'une part, à faire voter un ensemble de subventions et de conventions avec 18 initiatives en faveur du réemploi et de l'économie circulaire et par ailleurs, nos trophées annuels de l'économie sociale et solidaire. Donc, il s'agit de vous soumettre ce soir les trophées 2018.

Il s'agit de soutenir l'amorçage des ressourceries, de soutenir la préfiguration et l'amorçage des changements d'échelle d'opération de réemploi, de structures qui accompagnent le réemploi, de sensibiliser et de mobiliser.

Je voudrais insister sur une chose et faire une annonce. Comme vous le savez, au début du mandat, nous avons une ressourcerie qui a fermé, L'interloque, que son modèle économique n'était pas pérenne. Justement, on n'avait pas réussi à faire en sorte de pouvoir consolider l'activité. On a travaillé depuis et nous avons travaillé à faire en sorte de pouvoir réouvrir une nouvelle ressourcerie d'ici la fin du mandat. Elle devrait être opérationnelle si tout va bien au printemps prochain, peut-être un peu avant l'été. Il s'agit de Sidonie Recycle. C'est un modèle hybride un peu particulier puisque nous avons choisi d'associer à la future ressourcerie qui sera portée par Sidonie un atelier de réemploi autour du vélo avec un acteur que nous connaissons ici, SoliCycle, pour proposer quelque chose d'un peu innovant et faire en sorte que le modèle économique justement soit équilibré. A priori, tout cela sera implanté dans la rue d'Oran. Donc, je suis vraiment très heureux de pouvoir vous annoncer ce soir au travers du vote d'une subvention pour pouvoir amorcer les études et commencer les travaux que on a un horizon de mise en œuvre pour cette nouvelle ressourcerie ; c'est important pour Paris puisque l'idée c'est de réouvrir une ressourcerie par arrondissement d'ici la fin du mandat.

Ce que je voulais vous dire enfin sur les trophées de l'ESS c'est que cette année, de nouveau, nous avons un lauréat issu du 18^{ème}. Il s'agit du Pain de la liberté qui est une boulangerie bio, sous forme de coopérative, qui s'installe à la porte de la Chapelle. Comme quoi finalement à la porte de la Chapelle, il n'y a pas que des problèmes, il y a aussi des projets qui se développent et l'innovation sociale et des porteurs de projets qui prennent le risque de développer leur projet ici, un projet innovant qui n'aurait pas pu se faire sans le soutien du bailleur. Je le précise ici parce que dans la plupart des projets ESS, les bailleurs sont parties prenantes de manière très impliquée dans le dispositif et là encore Paris Habitat nous a

beaucoup aidé et a beaucoup aidé les porteuses de projets, à faire en sorte que le modèle économique au travers du loyer qui sera versé puisse être équilibré comme il le faut. Donc, c'est un beau projet.

Dernière chose, dans ces lauréats, il y a un certain nombre de lauréats qui ont une enveloppe financière ; ce ne sera pas le cas là puisque c'est plutôt un soutien moral, ils ont déjà une enveloppe financière auparavant, il s'agit des Cuistots migrants qui est une structure ESS qui accueille l'insertion des migrants en leur permettant de trouver un emploi, notamment de cuisiniers. Là, il se trouve que cette structure va intervenir au Hasard Ludique puisque c'est eux qui vont reprendre la cuisine du Hasard Ludique d'ici la fin de l'année.

A travers de ces deux trophées de l'ESS, nous aurons deux projets innovants qui sont dans le 18^{ème} et qui montreront à quel point nous sommes dynamiques ici-même.

POLITIQUE DE LA VILLE

59. 2018 DDCT 134 – Subventions (75 000 €) et conventions avec 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la ville aux réseaux de solidarité familles monoparentales (13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème})
60. 2018 DDCT 135 – Subventions (77 000 €) à 14 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers Politique de la Ville
61. 2018 DDCT 136 – Subventions dans le cadre de l'appel à projets Parcours linguistiques à visée professionnelle
62. 2018 DDCT 140 – Subventions (150 000 €) à 6 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers Politique de la ville
63. 2018 DDCT 141 – Subventions (27 000 €) à 2 associations dans le cadre de la création de deux Citéslab

Maya AKKARI : Les cinq délibérations que je vous présente ce soir portent toutes sur l'emploi et ont une cohérence.

L'emploi est une de nos priorités dans les quartiers Politique de la Ville et ce n'est pas le sujet le plus simple pour nous. D'abord parce que traditionnellement, la Politique de la Ville s'est beaucoup préoccupé d'habitats et de lien social. Ensuite, l'emploi est plutôt la priorité de l'Etat mais on se rend compte que travailler finement au plus près du local est très porteur. C'est pour cela que nous travaillons en collaboration étroite avec la Caisse des dépôts et des consignations, l'Etat et la Région.

Ces cinq délibérations sont issues d'un travail collaboratif avec de nombreuses directions et de nombreux élus : Cédric DAWNY pour les jeunes, Claudine BOUYGUES sur l'emploi dans le 18^{ème} et Afaf GABELOTAUD sur l'emploi à Paris parce que nous essayons de travailler finement, de cibler les publics et de mettre en place des stratégies pour toucher ces publics et notamment les publics jeunes que nos institutions, nos structures ont du mal à toucher.

La DDCT 134, je vais vous demander de délibérer pour soutenir l'association Adage que vous connaissez bien à hauteur de 25 000 €. Elle met en place un dispositif très innovant d'accompagnement global notamment des jeunes mères célibataires qui éduquent seules

leurs enfants et on s'est rendu compte qu'en ne travaillant que sur l'emploi, on n'arrivait pas à les mener vers l'emploi et qu'il fallait travailler de façon beaucoup plus large en les soutenant dans l'éducation qu'elles donnent à leurs enfants, en leur proposant des modes de garde souples quand elles vont à leur cours de linguistique ou quand elles travaillent à leur projet, elles ont un mode de garde sur le lieu même où elles sont soutenues et également un accompagnement culturel pour acquérir les codes nécessaires à l'acquisition d'un emploi et puis pour le garder également.

La DDCT 135, c'est 10 000 € pour l'association des professionnels de la mode et du design et avec l'ensemble de l'équipe municipale, nous avons inauguré lundi dernier la « Paris Design Week » et Luc DOGNIN, le président de l'association des professionnels de la mode et du design est le pilier, le moteur de cette association. Il faut savoir que là depuis quatre ans, nous sommes passés de deux à neuf coopérateurs et que le cahier de commande de la coopérative augmente de façon exponentielle et que nous en sommes même maintenant à travailler comment réduire un petit peu la vitesse de croisière pour consolider leur projet et pour avancer plus sûrement.

5 000 € également pour le regroupement, le collectif Mila d'artistes de la musique. Le quartier Blémont est nouvellement en Politique de la Ville et nous allons les soutenir pour travailler sur les pieds d'immeuble. C'est vrai que quand on se promène dans le quartier Blémont, les pieds d'immeuble sont un peu tristes, on n'arrive pas vraiment à bien voir l'activité économique qu'il y a, donc ils vont présenter un projet à Paris Habitat pour pouvoir travailler à ces pieds d'immeuble.

5 000 € pour l'association la Salle Saint-Bruno. Avec M. DAWNY, on est plutôt fier d'avancer sur ce projet d'insertion des jeunes parce que nous avons su être réactifs. Souvent, on peut nous reprocher à la Politique de la Ville d'avoir des dispositifs lourds, on se projette beaucoup dans le temps long, etc. et là, ce projet est né à l'issue d'un rendez-vous organisé avec le Maire et le commissaire de police à la Goutte-d'Or, avec des jeunes suite à un incident violent dans le quartier. Nous avons pu être réactifs et avancer avec eux. La Salle Saint-Bruno a joué le jeu, nous soutient et avance avec ces jeunes pour construire avec eux leurs projets.

La DDCT 136, 12 000 € pour l'Ecole Normale Supérieure pour les parcours linguistiques à visée professionnelle. Là, ils visent les jeunes primo arrivants. Tout à l'heure, je disais notre difficulté à toucher certains publics et nous mettons en place des stratégies, notamment pour toucher les jeunes primo arrivants parce qu'il est beaucoup plus simple de toucher ceux qui ont 30, 40, 50 ans et moins facile de toucher les plus jeunes et là, ils arrivent vraiment à le faire, bravo à eux.

Ensuite, la DDCT 140, c'est 21 000 € pour l'ENS et 35 000 € pour le CEFIL et là, c'est un autre public, ce sont aussi des jeunes, mais c'est la lutte contre l'illettrisme, ce sont des jeunes qui sont nés ici, qui ont grandi ici mais qui, à un certain âge sont encore illettrés, parfois même, il y a des phénomènes de régression ; quand on ne lit pas et qu'on n'écrit pas pendant un certain nombre d'années, on régresse, on perd et on devient illettré. Illettré n'est pas ne pas savoir lire, c'est ne pas savoir donner du sens, répondre, comprendre, etc. Donc, c'est un projet très ambitieux.

Pour finir, la DDCT 141, je vous demande de voter 13 500 €, c'est la participation du 18^{ème} pour le recrutement d'un coordonateur pour Citéslab ; Citéslab est un très gros projet dans le cadre d'investissement territorial intégré, financé essentiellement par l'Europe, mais en partenariat avec la Ville de Paris, l'Etat, la Caisse des dépôts et des consignations, la Région qui y participe.

La Région a baissé beaucoup de subventions pour les quartiers populaires, M. LISCIA et M. BOURNAZEL, souvent, vous nous faites la leçon sur ce qu'on doit faire, ce qu'on ne doit pas faire, cela ne se passe pas bien dans tel quartier, etc. en vrai, vous êtes aux affaires à la Région et vous baissez les subventions pour les quartiers populaires, sauf ici pour ce programme, je reconnais que la Région est un partenaire qui travaille au moins cela, c'est au moins une petite chose pour le recrutement d'un coordonateur pour valoriser les projets, aider les partenaires à trouver les financements adéquats.

Eric LEJOINDRE : Il nous reste une heure dix, nous n'avons déposé que très peu de vœux, d'autres en ont déposé beaucoup, il faudrait qu'on puisse être capable de les traiter, sans compter les délibérations qui nous restent évidemment à étudier.

Christian HONORE : J'interviens, M. le Maire, puisque c'est Mme AKKARI qui prend la parole, pour lui dire, alors je ne sais pas si la Fashion Week – excusez-moi de l'expression – cela a un rapport avec Fashion Week, un rapport avec l'exposition qu'il y a dans la Mairie mais nous étions tous les deux à l'inauguration et je dois dire que c'est une pure splendeur, c'est une très belle exposition, vraiment du grand talent.

Je le dis parce que lorsqu'on assiste à quelque chose qui est beau, qui est bien, qui valorise nos quartiers, il faut le dire à moins d'être sot. Ce n'est pas parce que c'est vous qui avez organisé cette manifestation que je vais dire qu'elle n'était pas belle. Cela fait partie de ces choses, madame, je suis heureux de dire que j'ai pris un réel plaisir de discuter avec les artistes. La personne qui était intervenue dont je ne me souviens plus le nom, Maude, a été remarquable dans ses propos, d'une haute intelligence et d'une haute tenue.

Je voulais le dire et j'espère que je n'aurais pas tout le temps à vous féliciter, mais pour une fois, je le fais.

Eric LEJOINDRE : Je propose qu'on garde les félicitations pour la fin du conseil, on pourra se les faire en tête-à-tête parce que là, il faut vraiment qu'on arrive à accélérer.

INTEGRATION

64. 2018 DDCT 137 – Subvention (40 000 €) à la SCOP Langues Plurielles au titre de l'intégration et des résidents non communautaires

Nadine MEZENEC : C'est le projet « J'apprends », une application d'apprentissage pour le français, destinée aux personnes non scolarisées et non francophones. C'est une application développée pour former les demandeurs d'asile et les réfugiés. Cette application comporte plusieurs actions, des contenus pour apprendre le français qui sont la Ville interactive, lieu d'apprentissage, lecture, écriture en contexte, un dictionnaire audiovisuel créé par

l'apprenant, un kiosque donnant accès à différentes lectures faciles et un carnet d'écriture et d'expression libre.

Ce projet est porté par l'association SCOP Langues Plurielles, il est proposé une subvention d'un montant de 40 000 €.

Eric LEJOINDRE : C'est une structure très connue et très appréciée du 18^{ème}.

SPORT

65. 2018 DJS 30 – Subventions (127 600 €) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3^{ème} ; 5^{ème} ; 8^{ème} ; 10^{ème} ; 11^{ème} ; 12^{ème} ; 14^{ème} ; 16^{ème} ; 17^{ème} ; 18^{ème} ; 19^{ème})

Evelyne DAMS : Cette délibération concerne les OMS au sein de onze arrondissements, leurs conventions d'objectifs et leurs subventions. L'OMS 18 présidé par Maurice PYTKIEWICZ est un acteur essentiel de la vie sportive du 18^{ème} arrondissement puisqu'il nous accompagne et nous aide pour les petites associations ou les associations émergentes, pour les événements comme la soirée des champions ou bien encore pour le guide des sports qui a été distribué au forum des loisirs.

Dans ce cadre, je vous remercie de bien vouloir délibérer pour la somme de 15 000 €.

Eric LEJOINDRE : Merci à l'OMS pour toute son activité.

JEUNESSE

66. 2018 DJS 211 – Subvention (2 000 €), au titre de la jeunesse, à l'association Slam ô Féminin (18^{ème})

67. 2018 DJS 216 – Subvention (1 500 €), au titre de la jeunesse, à l'association Génération Freedom Ride – Le Collectif (18^{ème} et 19^{ème})

Cédric DAWNY : Il s'agit de deux associations dont nous avons parlé précédemment, dans le domaine culturel par Mme ROLLAND. Il s'agit de l'association Slam ô Féminin. Je ne reviendrais pas sur les objectifs de l'association qui sont les mêmes, décrits par Mme ROLLAND, si ce n'est quand même spécifier que les partenaires avec lesquels ils travaillent : le Café littéraire et associatif le Petit Ney, le Théâtre ouvert, le Hasard Ludique et l'école élémentaire Belliard ou encore le collège Gérard-Philippe.

En ce qui concerne l'association Génération Freedom Ride, plus connu sous l'acronyme GFR, l'an dernier, ils avaient travaillé avec Sean HART sur une fresque sur les murs du pont Riquet et cette année, ils travailleront avec un artiste qui s'appelle M. VASMOULAKIS.

Je vous invite à venir voir les œuvres qui seront réalisées avec deux associations, une du 18^{ème} arrondissement qui s'appelle Espoir 18 et l'autre Entraide dans le 19^{ème} située rue Barbanègre. Le travail cette année tourne autour de la question de l'identité, de

l'appartenance à un territoire commun tout autour des objets que l'on peut trouver dans la rue.

La réalisation de ce travail se déroulera pendant Nuit Blanche 2018 qui doit être le premier weekend du mois d'octobre, si cela n'a pas changé.

Carine ROLLAND : Cela n'a pas changé et ce soir-là, la Mairie du 18^{ème} sera ouverte pour la Nuit Blanche des enfants.

PREVENTION

68. 2018 DPSP 6 – Subventions (327 250 €) et conventions avec 18 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris

Sarah PROUST : Il s'agit d'une délibération concernant des subventions pour un montant d'un peu plus de 327 000 € pour à la fois des subventions et des conventions avec 18 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et surtout de la lutte contre la récidive.

Je vais vous faire grâce de la liste des 18 structures, ceci dit, j'aimerais en citer trois parce qu'il y a trois domaines ou trois thématiques différentes. Le premier domaine était des projets soutenus au titre de la prévention de la récidive et là notamment, il y a un gros partenariat avec l'APCARS, l'association de politique criminelle appliquée de réinsertion sociale qui fait un très gros travail et cela a été une association montée dans les années 80 à la demande des magistrats qui nécessitait d'avoir un vrai travail associatif de lutte contre la récidive. C'est une belle association qui sera subventionnée à hauteur de 15 000 €.

Un deuxième domaine dans cette délibération, ce sont les mesures de travail d'intérêt général, notamment, il y a les associations Halage et Interface Formation pour lesquelles nous votons une subvention de 1 250 € et 1 000 €.

Un troisième volet, ce sont des projets qui visent à prévenir la délinquance et surtout à améliorer la tranquillité publique. Là, j'aimerais citer notamment l'association Les fermiers de la francilienne qui ont un projet de mini ferme expérimentale dans le square Alain-Bashung. Vous savez qu'il y a eu de grandes difficultés dans le square Alain-Bashung qui a été fermé notamment suite au fait que beaucoup de mineurs marocains y ont séjourné dans des conditions qu'on connaît pendant pas mal de temps, donc après la fermeture, réouverture. Là, c'est un projet pour lequel la subvention est de 5 000 € pour ce projet de mini ferme expérimentale, en lien avec les habitants.

C'étaient quelques exemples parce que sinon, la délibération est assez longue, 18 structures pour un montant de 327 250 € dans le cadre du contrat parisien de prévention et de sécurité.

Carine ROLLAND : Autant, il serait illusoire de dire que du côté de la situation des mineurs isolés, tout est résolu, autant, nous avons de bons retours des habitants sur ce qui s'est

passé au square Bashung, les animations mises en place et surtout le sens qu'elles ont. C'est important à mentionner.

Nous en venons aux questions orales au nombre de quatre et aux vœux au nombre de sept. Autant dire qu'il reste beaucoup d'occasions de débats et que nous vous appelons à la concision, même si le débat doit prendre toute sa place.

QUESTIONS ORALES

69. Q182018297 – Question orale posée par les élus du groupe DPE relative à la fontaine du square de la Madone

Didier GUILLOT : Comme vous le savez, il y a, dans le 18^{ème} arrondissement, une des trois fontaines parisiennes donnant accès à l'eau de la nappe phréatique de l'Albien, à 700 m de profondeur, qui permet ainsi aux Parisiens de disposer gratuitement d'une eau extrêmement pure et de très grande qualité, très appréciée d'ailleurs des amateurs de thé et de café.

La fontaine du 18^{ème} est au square de la Madone, elle a d'ailleurs un vrai succès permanent comme les deux autres situées dans le 13^{ème} et dans le 16^{ème}. Or, cette fontaine depuis maintenant plusieurs semaines ne fonctionne plus et il y a une question toute simple, c'est pourquoi elle ne fonctionne plus, mais il y a une autre question sous-jacente, c'est le fait qu'il y a un panneau à l'entrée du square de la Madone qui est réservé en Eau de Paris, d'ailleurs sur lequel il y a une information sur la qualité de cette eau. Sur ce panneau, il n'est absolument pas indiqué pourquoi cette fontaine n'est plus en eau. A priori, ce n'est pas lié à la canicule puisque la source est quand même suffisamment profonde et en l'occurrence, les deux autres fonctionnent encore.

Il n'y a aucune explication pour les habitants pour savoir quand est-ce que ce sera à nouveau en eau. Cela avait déjà été le cas au mois de mai dernier. Je précise d'ailleurs que sur le site internet d'Eau de Paris, il n'y a pas la moindre information non plus. Quand on clique sur la fontaine de l'Albien square de la Madone, il y a marqué « disponible ».

Pourquoi cela ne marche pas ? Mais aussi, pourquoi Eau de Paris ne sait pas communiquer quand une fontaine comme celle-là n'est plus en eau ? C'est une question d'information des usagers parisiens et des habitants du 18^{ème} tout simplement.

Gilles MENEDE : Pour la réponse, cela va être très simple, c'est Eau de Paris qui est gestionnaire de l'ensemble de ces fontaines, en particulier pour le cas qui nous incombe. Vous avez posé deux questions, M. GUILLOT : pourquoi elle ne fonctionne plus et les modalités d'informations.

Pourquoi elle ne fonctionne plus ? Les différents contacts que nous avons eus avec Eau de Paris nous font remonter les informations suivantes : la fontaine est disponible depuis le 14 août au motif d'une conduite d'évacuation bouchée. Eau de Paris travaille actuellement activement à sa remise en service dans les plus brefs délais.

L'affichage – vous avez raison – est normalement réalisé sur le panneau dédié à l'attention des riverains et manifestement, puisque vous le signalez et que des riverains nous ont signalé, cela n'a pas été le cas. Nous avons demandé à Eau de Paris certaines améliorations concernant l'information, une meilleure information systématique sur site qui soit contrôlée et des informations plus importantes sur les délais d'indisponibilité ; sur la nature des problèmes, cela a été le cas et sur le site internet puisque l'information communiquée par Eau de Paris disait que le site internet normalement signale les fontaines disponibles, indisponibles, fermées pour telle ou telle raison. Comme vous l'avez vérifié, si tel n'est pas le cas aujourd'hui, il y a un process de mise à jour du site internet à revoir.

Sachez que nous sommes très attentifs à la mise à jour des informations et à l'information des riverains. Nous ferons en sorte que ce soit plus facilement retrouvable désormais.

Eric LEJOINDRE : Nous allons continuer à interpeller notre partenaire utile qui est Eau de Paris.

70. Q182018298 – Question orale posée par les élus du groupe LR-CI relative à la consommation et aux trafics de drogue dans le 18^{ème} arrondissement

Pierre-Yves BOURNAZEL : La consommation de drogues, notamment de crack, est un fléau qui ravage le nord-est de Paris et singulièrement notre Arrondissement le 18^{ème} et ce depuis de nombreuses années. La colline du crack qui constitue une scène ouverte de consommation de drogues par plus d'une centaine d'usagers quotidiens a été démantelée et puis, s'est reconstituée. Malgré les évacuations successives et les récentes arrestations de plusieurs dealers, notamment dans le métro, les consommateurs reviennent.

La fixation des usagers de crack aux abords de la porte de la Chapelle a des conséquences en matière d'insécurité, d'insalubrité, de prostitution, de violence dans les squares, les stations de métro et sur la voie publique et cela dégrade fortement la qualité de vie de nos concitoyens.

Cette situation extrêmement complexe appelle à être considérée d'abord avec humanité, afin de limiter les risques sanitaires et de maintenir le lien avec ces personnes désocialisées, en vue de leur désintoxication et de leur réinsertion sociale. C'est un long et difficile chemin. Elle exige aussi des réponses en matière de tranquillité et de sécurité de l'espace public en faveur des riverains qui sont en première ligne.

Deux types d'initiatives par exemple sont nécessaires sur cette question complexe, d'abord des solutions de long terme allant vers une prise en charge dans des centres de désintoxication, des solutions pragmatiques de plus court terme afin de gérer la situation au quotidien avec l'objectif d'éviter des points de fixation de consommation et de trafic et d'éviter qu'un certain nombre d'habitants dans nos quartiers subissent en première ligne toujours les nuisances.

Certaines expérimentations ont été déployées sur notamment l'ouverture en 2016 d'une salle de consommation à moindre risque dans le 10^{ème} arrondissement qui accueille entre 150 et 200 usagers chaque jour mais qui propose 12 places dédiées à l'injection des drogues contre seulement quatre places destinées à l'inhalation, comme le crack et restant ainsi peu accessible aux usagers du crack.

Lors d'une réunion le vendredi 19 janvier 2018, rassemblant des représentants des syndicats, de la police, de la justice, il a été annoncé d'une part que la situation liée au crack dans le métro serait prise en compte dans le plan STUP 2018 piloté par la direction régionale de la police judiciaire de Paris et d'autre part, que le Parquet de Paris allait créer un groupe local de traitement de la délinquance placé sous l'autorité du Procureur de la République de Paris dont l'objectif était de traiter le problème des stupéfiants dans les transports. Souvent, les uns et les autres, nous avons fait des vœux sur ce sujet depuis plusieurs années.

Un vœu de l'opposition municipale d'ailleurs a été voté au Conseil de Paris de février 2018 pour la mise en place de moyens coordonnés entre les services de l'Etat, police nationale et service judiciaire, les services de la Ville de Paris, les associations et notamment les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogue, mais aussi la RATP pour ce qui concerne le trafic et la consommation de crack dans le métro. La consommation de drogue dans les squares, les jardins du 18^{ème} arrondissement, demande également une réponse spécifique de la part de la Ville de Paris et des services de police.

Enfin, la mise en place par les services sociaux de la Ville de bus itinérants permettant d'aller à la rencontre des toxicomanes semble constituer une initiative pragmatique permettant de limiter les points de fixation de consommation de drogue sur l'espace public ou dans certains quartiers précis.

Je vous demande donc, M. le Maire, où on est la mise en place d'abord et le suivi des mesures adoptées par le Conseil de Paris en février dernier ? Quelle est votre position aujourd'hui concernant le projet de la Ville de prise en charge de toxicomane dans un local situé dans le 18^{ème} arrondissement ? N'êtes-vous pas plutôt favorable à privilégier la mise en place de bus itinérants permettant de limiter les points de fixation des toxicomanes ? Quels moyens humains supplémentaires avez-vous obtenus de la police nationale et la direction de la protection, de la sécurité et la prévention de la Ville de Paris afin d'améliorer la sécurité de l'espace public, de protéger nos concitoyens des violences dont ils sont victimes, notamment dans les squares et dans le périmètre large de la porte de la Chapelle et la porte de Clignancourt ? Je vous remercie de vos réponses.

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à Mme DEMANGEL que je veux remercier de l'engagement avec lequel elle suit depuis un certains temps déjà ces questions dans le 18^{ème}, de vous donner des éléments précis à date, puisqu'on est sur une situation évolutive, notamment évolutive cette semaine.

Dominique DEMANGEL : Avant de vous répondre, je vous conseille vivement de regarder un reportage passé hier sur la première chaine entre 19h et 20h que vous pouvez voir en replay, qui raconte de façon extrêmement précise la manière dont la cocaïne est importée à partir du Surinam et à Cayenne et qui vous rend compte des efforts faits, puisqu'il faut dire qu'a été constituée une nouvelle brigade spécifique de stupéfiants pour Cayenne qui s'est installée mais qui, à ce jour, est totalement débordée par la situation puisqu'ils considèrent à peu près qu'ils arrêtent une personne sur dix qui transportent de la cocaïne depuis Cayenne.

Cette importation se fait par des petits trafics de bateaux qui sont extrêmement difficiles à contrôler. Tous les contrôles par infrarouge qui sont faits de l'ensemble des bagages, de l'ensemble des personnes même qui s'embarquent conduisent les dealers et les trafiquants

à une finesse de cache et de développement de cache à l'intérieur notamment de fruits, de produits exotiques, etc. qui sont tout à fait impressionnants.

Je vous conseille très vivement de regarder ce reportage parce que cela vous donne une idée de ce qu'est l'ampleur du phénomène d'importation de cocaïne aujourd'hui en France, en ce qui nous concerne, mais il doit y avoir bien d'autres pays européens qui sont touchés par le phénomène et – je ne devrais pas dire accessoirement – par une exploitation insensée de la misère humaine, c'est-à-dire que ces personnes qui sont recrutées en Guyane pour transporter et payer – disait une des personnes interviewées – pour un voyage 8 000 €, mais le risque en ce qui les concerne, tout à fait invraisemblable, est en années de prison s'ils sont arrêtés, ce qui était le cas des gens interviewés. C'est une exploitation insensée de personnes qui sont dans des situations extrêmement difficiles.

Je crois qu'il faut qu'on ait – quand nous parlons des phénomènes de toxicomanie – en tête la manière dont se développent les trafics et dont il y a un travail de répression extrêmement important à développer. D'ailleurs, les services de police reconnaissent eux-mêmes que bien sûr, ils saisissent davantage à Cayenne, à l'aéroport qu'à Charles de Gaulle, ce qui vous donne à peu près une idée ce qu'est l'importance des trafics et ce n'est qu'un des points d'arrivée puisqu'il y en a d'autres qui arrivent par les plaines du nord. Je ne vais pas m'appesantir sur ce reportage qui est tout à fait remarquable.

Vous parlez de solutions de moyen terme ou, tout au moins pour nous, qui ne sont pas des solutions de moyen terme, qui sont des solutions de prise en charge des usagers. Ces solutions de prise en charge d'usagers, on les appelle de nos vœux depuis déjà plusieurs mois. Je rappelais il n'y a pas longtemps, le fait que les maires des trois arrondissements et du 19^{ème}, du 18^{ème} et du 10^{ème} avaient saisi la ministre de la Santé, c'était au mois d'avril, en appelant son attention sur l'urgence de la situation. Il y a eu de multiples contacts qui ont eu lieu pour essayer d'obtenir une réponse de la part de la ministre de la Santé, toujours pas de réponse. La Maire de Paris a saisi le Premier ministre au mois de juillet ; le Premier ministre lui a répondu au mois d'août, en lui disant qu'il prenait note du sujet.

Un plan crack avait été annoncé par l'Etat au mois de mai, en nous demandant, collectivités locales, de faire des propositions et de travailler conjointement. La Ville de Paris, les arrondissements se sont mobilisés et ont fait des propositions détaillées à l'Etat, non pas une proposition mais une multiplicité de propositions parce qu'il n'y a pas une réponse, il y a une diversité des publics, des produits, des modes d'intervention, tout ceci a été détaillé et a été communiqué à l'Etat. A ce jour, nous n'avons aucun retour, ce plan qui nous a été annoncé dans l'urgence pour la fin mai, puis pour la fin juin, puis avant l'été, nous est maintenant peut-être annoncé pour le mois de septembre.

Il me semble qu'il y ait, suite à l'échange de courriers entre la Maire de Paris et le Premier ministre, un certain nombre de contacts qui vont se mettre en place avec la préfecture d'Ile-de-France et avec la MILDECA. On attend les propositions ou les réponses qui pourraient nous être faites sur ce sujet, dont je vous rappelle qu'il est un sujet sanitaire de la compétence de l'Etat.

Néanmoins, la Ville n'est pas restée inactive pendant toute cette période. Vous avez mentionné la convention rédigée et signée sous la responsabilité de la préfecture de région,

en ce qui concerne les interventions dans le métro avec quatre CAARUD. Je peux vous donner un bilan détaillé de cette convention sur une période de six mois à peu près. Il y a eu 96 maraudes, ce qui a représenté un total de 1 215 contacts dans 23 stations de métro pour une file active à peu près de 160 personnes. Cette convention continue. Ensuite, des hébergements ont été mis en place par un certain nombre de personnes. Il y a une trentaine d'accompagnements physique d'usagers qui ont permis d'amorcer des parcours de santé.

A ce jour, le bilan dont dressent les CAARUD, qui sont les acteurs puisque le schéma de cette convention est qu'il y a un CAARUD actif et quelqu'un qui fait de la prévention. Ils fonctionnent par binôme. Les quatre CAARUD qui font ce travail considèrent qu'il faudrait qu'ils aient un petit peu plus de moyens pour continuer à être un peu plus efficaces dans le métro. Nous attendons toujours le bilan qui devait être dressé par la PRIF au bout de six mois, mais je pense que cela a commencé au mois de décembre, donc on devrait avoir un bilan incessamment sous peu.

Par ailleurs et compte tenu de l'urgence à laquelle nous sommes confrontés, il a été demandé de renforcer les maraudes pour les structures qui ont des camions, qui ont une possibilité de mobilité, ce qui est le cas de deux structures, à la fois de Gaïa et de Charonne, qui font chacune deux maraudes par semaine dans le quartier de la Chapelle. Là aussi, elles le font avec leurs propres moyens, elles considèrent que c'est tout à fait insuffisant par rapport à ce qu'il faudrait faire mais pour l'instant, elles n'ont pas de financement suffisant pour en faire plus.

Je vous rappelle après qu'il y a CSAPA, un centre de soins qui va ouvrir au 64, boulevard de la Chapelle, piloté par Aurore. Je vous rappelle aussi l'étude que nous avons engagée précédemment avec Charonne pour le quartier de la porte de Clignancourt et qui est en cours, dont on ne manquera pas de vous faire part des résultats.

Enfin, il y a les distributions de matériels de prévention des risques qui sont assurées par au moins quatre associations : Aurore, le Sleep-In, Gaïa et Safe. Là aussi, les capacités sont limitées. Pour vous donner un ordre de grandeur, le Sleep-In au mois d'août a distribué 1 500 kits crack, ce qui est considérable.

Là aussi, on manque de moyens pour aller plus loin que cela. Tous ces moyens sont des moyens d'Etat. A ce jour, nous sommes dans l'attente de réponses au moins partielles aux propositions sollicitées par l'Etat et pour lesquelles nous ne pouvons que faire un constat d'attente.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Mme DEMANGEL, pour ces éléments de réponses très précises sur un sujet qui nous mobilise beaucoup ; sur lequel on essaie de mobiliser aussi l'ensemble des acteurs, en restant à notre place de collectivité locale, c'est-à-dire centrale mais en même temps, nous devons faire face à un phénomène qui dépasse les limites géographiques de tout arrondissement.

J'ajoute que j'ai eu l'occasion de resignaler à la ministre de la Santé Agnès BUZYN la difficulté que nous connaissons dans le 18^{ème} puisqu'elle a eu l'amabilité de venir à l'école Rouannais, pas du tout pour parler de toxicomanie, je vous rassure, mais néanmoins. Je dois dire que – après, c'était une conversation off – j'étais surpris de sentir qu'elle était étonnée que je lui parle de cette situation. Je pensais qu'une ministre de la Santé venant dans le 18^{ème} parlerait

d'abord, pas en public mais au Maire du 18^{ème} de ce phénomène, ce qui me laisse à penser qu'on a encore un tout petit peu de travail à faire pour élargir le champ, en tout cas, on y travaille toujours sur la même logique qu'on a toujours dit, prendre nos responsabilités et adapter les réponses aux différents quartiers. Les différentes réponses potentielles ne sont pas exclusives les unes des autres, on peut en faire plus ou moins beaucoup, mais on le fera toujours en prenant en compte la réalité des situations. Voilà pourquoi, on n'a pas de réponses précises à un certain nombre de questions que vous avez posées parce que ces réponses précises n'existent pas encore, en tout cas, dans notre tête, elles évoluent.

Il y a eu cette proposition de bus itinérants qui est relativement nouvelle, qui peut-être change ou pas les réflexions sur lesquelles on est et donc là-dessus, on en reparlera. Peut-être même si les choses ont avancé, proposerais-je un point au prochain Conseil d'arrondissement, voire pourquoi pas un vœu où on pourrait imaginer qui réunisse tout le monde, voire qui réunisse tout le monde dans trois arrondissements différents, on peut imaginer beaucoup de choses.

Des réunions vont se tenir à l'Hôtel de Ville et avec les autorités de l'Etat cette semaine, donc j'espère que pour le Conseil de Paris, on en saura déjà un peu plus et on va continuer à travailler.

En tout cas, merci beaucoup pour cette question qui nous permet de faire un point assez large, même s'il n'est jamais assez précis.

71. Q182018299 – Question orale posée par les élus du groupe LR-CI relative aux dysfonctionnements constatés dans le 18^{ème} arrondissement

Christian HONORE : J'avoue que j'ai été surpris de devoir vous poser cette question. Cet été, de nombreux habitants du 18^{ème} arrondissement se sont plaints de dysfonctionnement dans les services qu'ils sont en droit d'attendre et du manque de réactivité de la Ville.

A la porte Montmartre par exemple, au début du mois d'août, la crèche Henri-Huchard a subi des dégradations importantes sur sa façade extérieure. Cette structure a une grande importance, elle constitue un des marqueurs forts de l'intérêt que porte la Ville à ce quartier. Le 6 août, avec M. BOURNAZEL, dès que nous avons pris connaissance que nous avons vu cette dégradation, nous avons demandé à monsieur l'adjoint à la Maire de Paris de nous faire connaître la date prévue des travaux de réparation. Nous n'avons pas eu de réponse.

Le 30 août, les dégradations n'étaient toujours pas réparées. On nous a prévenu qu'un semblant de réparation – j'allais dire un cache-misère si vous me le permettez – a été effectué vendredi dernier place de la Chapelle et une partie de la rue Marx-Dormoy. Les riverains ont été privés de l'éclairage public pendant plusieurs semaines.

Dans les deux cas, ce qui est important à dire, c'est que les habitants regrettent le déficit d'informations et les délais de remise en état. Certes, nous étions en été et on peut comprendre que les effectifs des agents de la Ville de Paris aient été réduits en raison des congés. Cependant, la Ville a des responsabilités et des devoirs ; en l'occurrence, la Ville avait le devoir de procéder dans les meilleurs délais aux réparations de la crèche Henri-Huchard et d'assurer le bon fonctionnement de l'éclairage public place de la Chapelle.

La porte Montmartre et la place de la Chapelle sont situées dans des quartiers populaires qui connaissent de nombreuses difficultés et nous le savons tous. Il est absolument indispensable que le nécessaire soit fait pour que les habitants vivent dans un environnement bien entretenu et propre, mais ils ont trop souvent le sentiment d'être dans des secteurs oubliés ou délaissés. Ils ont le sentiment que leur quartier ne bénéficie de l'attention à laquelle ils ont légitimement droit, je crois que c'est le point le plus important.

Vous ne pouvez pas savoir à quel point les gens en particulier de la porte Montmartre étaient désolés de voir cette crèche éventrée, alors, je ne sais pas si parmi vous, vous y êtes allés mais c'était un aspect désolant. En ce qui concerne la place de la Chapelle, nous avons reçu – avec M. BOURNAZEL – de nombreux messages et de gens qui se demandaient : « Mais quand va-t-on avoir de l'électricité ? » Il n'y avait aucune réponse.

Les questions que nous posons sont de deux ordres : connaissez-vous, M. le Maire, les causes des dégradations de la façade de la crèche Henri-Huchard ? Pour quelle raison a-t-il fallu attendre plusieurs semaines avant que les travaux de réparation soient effectués à la crèche Henri-Huchard et avant que l'éclairage public soit rétabli place de la Chapelle ? Pour quelle raison les riverains n'ont pas reçu d'information ? Quelles dispositions sont prévues pour à l'avenir, même en période de congé, limiter dans le temps les conséquences de tel dysfonctionnement et donner aux habitants des secteurs concernés les informations nécessaires ? Quelles mesures la Mairie va-t-elle prendre pour assurer la propreté et la salubrité de l'environnement de la crèche Henri-Huchard ? Je fais cette petite incise parce que lorsque nous sommes encore retournés – nous y allons régulièrement – l'état de la crèche Henri-Huchard, son environnement est épouvantable. Les déchets sur la façade, les traces d'urine mais ce n'est pas acceptable. Ce ne serait pas acceptable pour n'importe quel établissement de la Mairie de Paris, mais c'est encore moins acceptable lorsqu'il s'agit de crèche. Vous vous rendez compte ? Les parents ont le sentiment, lorsqu'ils voient cela, ce n'est pas bien.

Voilà, M. le Maire, les questions que nous vous posons.

Eric LEJOINDRE : Je vais répondre en deux temps, je vais vous donner quelques éléments de réponses précises et je vais peut-être vous surprendre mais en même temps, vous êtes élu depuis au moins aussi longtemps que moi, donc vous devriez le savoir : s'il y a bien un moment où les services publics, notamment ceux de la Ville sont surmobilisés par rapport à tout le reste, y compris d'entre nous, les élus, c'est l'été. S'il y a bien un moment dans l'année où il n'y a pas de rupture du service public à Paris, mais cela doit être vrai dans toutes les collectivités, c'est l'été, pour une raison assez simple, c'est parce que c'est l'été que nous sommes capables de faire – M. DARRIULAT en a dit un mot, Mme TRAJAN en a dit un mot, Mme DAMS aurait pu en dire tout autant ou M. MENEDE sur la question de voiries – c'est à ce moment-là que nous sommes capables de faire la grande majorité des travaux qui demandent un peu de temps et qu'on ne peut pas faire le reste de l'année parce que justement, les Parisiens sont tous là. J'espère que dans vos conversations avec les habitants qui vous ont dit qu'ils n'avaient pas vu les services publics de la Ville, vous avez pu les démentir et vous avez souhaité les démentir, il y a bien un moment dans la vie où la surmobilisation du service public par rapport aux habitants est importante, c'est l'été. Je ne peux pas laisser dire que la Ville, ou nous, ayons été absents. J'ai pris des vacances comme

j'imagine chacun d'entre vous, les membres de mon cabinet aussi un peu, les fonctionnaires aussi un peu, mais la continuité du service a été très largement suivie.

Je vous donne quelques exemples comme cela parce que je pourrais faire une liste longue, mais si on ne prend que les gros travaux des écoles :

- 58, Philippe-de-Girard,
- 29, Marcadet,
- 7, Championnet,
- 7, Doudeauville,
- Guadeloupe,
- 77, Mont-Cenis, on y était tout à l'heure,
- Torcy,
- 113, Championnet que je ne veux pas oublier.

Je ne vous parle que des gros travaux dans des endroits où on a vraiment fait des choses centrales. Je vous passe les coups de peinture et tout le reste.

Sur les crèches, on est allé avec Mme TRAJAN au 126, Marcadet mais on aurait pu parler des travaux qu'on a faits au 83, Marcadet. J'aurais pu vous parler des travaux de la crèche de la Goutte-d'Or, de celle de Carpeaux et je n'oublie pas malgré tout et avec toutes les difficultés énormes qu'on connaît, cette malheureuse crèche Pierre-Budin, qui a bénéficié de beaucoup de travaux, même si on n'est toujours pas capable de résoudre les problèmes que l'architecte a créé dans cet espace.

Je pourrais vous parler des espaces verts crèche Aubervilliers aussi, je ne sais pas si vous êtes passé devant, magnifique, vous savez dans les jardins d'Eole, une réfection absolument magnifique. Je ne vous parle pas de ce qu'on a fait à l'intérieur, notamment dans les jets d'eau.

Les équipements sportifs, je vous la fais courte aussi mais le GP vient de rouvrir, parce qu'il avait fermé, parce qu'on y a fait des travaux absolument majeurs. Les terrains de sport de Tristan-Tzara, les bains-douches Ney qui en avaient besoin là aussi parce qu'ils sont très utilisés. Vous parlez de la porte Montmartre, parlons-en, les bains-douches Ney ou la réfection de l'aire de street-workout d'Eole qui est un des espaces d'Eole qui fonctionne le mieux et Dieu sait s'il en a besoin. Je ne vous parle pas des travaux de voiries, vous les voyez tout autour de vous, vous avez des trous dans toutes les rues de Paris l'été.

Evidemment que nous sommes pleinement mobilisés dans cette période d'été et qu'aucun quartier n'est oublié, ce qui ne veut pas dire que pendant l'été disparaissent les contraintes qui sont celles du service public, notamment les contraintes liées aux travaux qui ne sont pas programmés, parce que si le service public est très mobilisé, un certain nombre de fournisseurs dans d'autres entreprises – c'est légitime – sont moins fraisants et sont moins réactifs.

Quand vous devez faire passer un marché par exemple pour la crèche Huchard, c'est plus compliqué l'été, non pas parce que le service public serait défaillant, mais parce que l'activité économique en général de l'ensemble du pays se réduit. Des entreprises

fournisseurs ferment quelques semaines souvent, les grandes entreprises qui ont des sites industriels ferment une semaine ou deux au cours de l'été. Les travaux, ce n'est pas qu'ils ne sont pas suivis, c'est qu'ils peuvent être un peu plus longs.

Je pense que c'est une responsabilité collective des élus de faire cette information générale, non pas de passer son temps à dire : « Qu'est-ce qu'ils sont nuls vraiment, ils ne s'occupent pas de vous » comme si on n'était pas au courant de ce qui se passait à la porte Montmartre ou ailleurs, mais de se dire que des contraintes existent. Peut-être que d'autres pourraient faire mieux que nous, mais en l'occurrence, personne ne peut dire que nous ne sommes pas mobilisés.

C'est le cas à Huchard puisque vous posez la question, nous avons, dès que la détérioration a eu lieu, procédé à la mise en sécurité, ce qui était l'essentiel. Après, oui, il faut passer des marchés, il faut appeler des entreprises, il faut trouver les solutions et la solution qui est aujourd'hui en place n'est pas satisfaisante totalement, mais elle permet d'assurer la sécurité, l'accueil des enfants et la dignité à cet endroit.

Puis, il y a la question de l'éclairage de la place de la Chapelle qui, oui, est un sujet, pas d'ailleurs que pendant l'été, c'est un sujet qui suit beaucoup, parce que l'éclairage est relativement fréquemment – je vous laisse imaginer pourquoi – détérioré et que Elsa intervient mais pas toujours assez vite, à tel point que nous avons – vous l'avez peut-être constaté – mis des lampadaires provisoires, notamment dans un certain nombre d'espaces rue Marx-Dormoy et que nous continuons à suréclairer ou à demander le suréclairage de cette zone, ce qui ne rentre pas totalement dans les objectifs du Plan Climat mais qui, pour la situation de la place de la Chapelle, est essentielle.

Moi aussi, je préférerais que tous les problèmes soient réglés tout de suite. Je crois qu'on est tous ici autour de la table partisans de cette possibilité mais parfois, c'est un tout petit peu plus compliqué. C'était le cas sur ces deux chantiers, mais ne dites pas et ne laissez pas dire que le service public disparaîtrait de Paris l'été, c'est exactement l'inverse qui se passe.

Je veux remercier les fonctionnaires de la Ville et tous les ouvriers parce que ce sont quand même souvent les ouvriers qui sont au travail, qui travaillent l'été. Il n'y a jamais autant d'ouvriers qui travaillent dans nos équipements publics et dans nos rues que l'été et pour les encadrer, il faut des cadres, il faut des fonctionnaires et ils sont mobilisés. Vraiment, je veux les en remercier parce qu'ils sont à un rythme un peu inverse du nôtre. Ce n'est pas toujours facile de ne pas pouvoir prendre beaucoup de vacances l'été parce qu'on travaille à la casse et qu'on est obligé de livrer pour le jour de la rentrée toutes les écoles, tous les collèges, tous les équipements et c'est ce qu'ils sont arrivés à faire, donc merci à eux.

Je vous propose que nous passions à la question suivante qui concerne le commerce. Je vous invite à prendre connaissance du document qui vous a été distribué, qui prépare la réponse de Mme GABELOTAUD.

72. Q182018300 – Question orale posée par les élus du groupe LR-CI relative à l'occupation des locaux commerciaux dans les immeubles gérés par les bailleurs sociaux

Christian HONORE : M. le Maire, mes chers collègues, le commerce et en particulier, le commerce de proximité est très important. Nous le savons tous, nous en avons conscience. Il assure le développement économique des quartiers, crée des emplois, maintient et développe les liens sociaux, participe à apaiser un secteur et participe à la tranquillité publique. La Ville dispose d'un levier important pour contribuer à la redynamisation des quartiers populaires avec les 1 800 locaux commerciaux dans les résidences gérées par les bailleurs sociaux, ils représentent 10 % du commerce parisien.

Le GIE Paris Commerce a été créé en juillet 2017. Le but est de permettre aux trois bailleurs sociaux de la Ville de Paris, Paris Habitat, RIVP et Elogie-Siemp de commercialiser leurs locaux de pieds d'immeuble sur l'ensemble des arrondissements parisiens. Nous sommes à un an d'exercice, je ne vous fais pas de procès d'intention, je vous pose simplement cette question, pouvez-vous, M. le Maire, nous présenter un bilan du dispositif en particulier dans le 18^{ème} arrondissement ?

J'ai lu très vite votre liste bien entendu, mais je pourrais vous donner une autre liste de commerçants qui me disent que par exemple :

- rue de la Charbonnière, il y a deux locaux inoccupés ;
- rue des Gardes : trois ;
- rue de la Goutte-d'Or : deux ;
- rue Marx-Dormoy : un.

Déjà, on voit que ce n'est pas tout à fait parfait, surtout que nous sommes dans un quartier encore une fois populaire. C'est ce qui m'intéresse en premier chef ; vous vous en êtes sans doute aperçu.

Je ne vous fais pas de procès d'intention, j'entends ce que disent des commerçants, des habitants qui souhaiteraient s'installer et ils me disent : « Il y a une quantité de locaux inoccupés et nous avons des difficultés pour l'obtenir ».

Donc, je vous pose tout simplement cette question, le GIE a été créé, quel est le bilan au bout d'un an ? Merci, M. le Maire, de me répondre.

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à Mme GABELOTAUD de vous répondre, même si je suis membre et représentant du Conseil de Paris au GIE, elle pourra refaire l'historique de ce que nous faisons sur la question des commerces. Cela change, je le redis, mais elle le dira mieux que moi, mais je pense que vous serez d'accord, en tout cas, une grande partie des gens autour de la table seront d'accord peut-être à l'exception de Mme PREMEL ou de M. BRIANT, mais nous ne sommes pas dans une économie administrée et nous ne souhaitons pas être dans une économie administrée. Donc, nous intervenons dans le cadre d'une économie ouverte et libre et avec un certain nombre de règles, notamment en matière de commerce.

Afaf GABELOTAUD : Tout d'abord, M. HONORE, j'apprécie le fait que ce ne soit pas un procès d'intention et bien au contraire, je vous remercie pour cette question parce que cela va permettre vraiment de mettre le doigt sur quelque chose qu'on réussit plutôt pas mal et dont on peut être tous très fiers autour de cette table, parce qu'on a tous contribué à son succès.

La question des commerces et des pieds d'immeuble a été une question prise très au sérieux depuis 2008 et à l'initiative de M. VAILLANT qui m'a exigé de mettre en place un observatoire du commerce, parce que dans un arrondissement comme le nôtre, avec plus de 5 000 cellules commerciales et une activité commerçante très liée à l'identité du 18^{ème} arrondissement, c'est ce qui fait aussi son tissu, cette générosité, cette activité, cette créativité. Effectivement, ces questionnements et cette réflexion étaient tout à fait légitimes.

A la demande de M. VAILLANT, nous avons mis en place – cela a été voté d'ailleurs en juin 2009 me semble-t-il – cet observatoire de commerce qui avait pour but de réunir autour de la table un certain nombre de personnes : des élus parisiens, des acteurs économiques, les chambres consulaires, les bailleurs sociaux, les conseils de quartiers, les associations de commerçants, des collègues d'experts ; on avait des cabinets d'étude, des observatoires indépendants, des universités qui se réunissaient deux fois par an pour faire un bilan de la commercialité, du commerce, des problématiques diverses et variées.

Mais ce n'était pas suffisant pour nous, parce qu'une fois qu'on a parlé de tout cela, c'est bien, mais on s'est dit : « Il faut absolument mettre le pied à l'étrier et se dire comment on trouve une solution efficace, pérenne et conduire à une réflexion pour qu'on ait un dispositif qui fonctionne. » Donc, on a mis en place des commissions de pieds d'immeuble, parce qu'on a tout de suite vu la richesse des pieds d'immeuble des bailleurs sociaux et on a vu ce que cela a donné. C'est là où je dis attention, parce que les pieds d'immeuble, quand ils sont vides, aujourd'hui, ce n'est pas parce qu'on n'a pas envie de les remplir, c'est qu'on ne veut pas les remplir avec n'importe quoi, parce qu'à l'époque, on avait des artères entières qui étaient dévolues à la mono activité des kebabs, des téléphonies, des choses dont personne ne voulait mais qui trouvaient preneurs très vite et les bailleurs étaient ravis parce qu'en fait, comme personne ne leur disait rien, ils remplissaient et le remplissage n'est pas très compliqué à faire.

On a mis ce dispositif de commission de pieds d'immeuble, on a réuni des élus, les chambres consulaires, les associations de commerçants, les représentants des conseils de quartiers chargés justement des cautions spécifiques sur le commerce et les bailleurs, parce que c'était la première fois qu'on mettait les bailleurs autour d'une table tous ensemble avec une certaine crainte au départ. C'est pour cela que je remercie toute l'équipe municipale parce que chacun, dans ses fonctions, a su solliciter les bailleurs, les administrations qui pouvaient nous aider, etc. Cette commission a très bien fonctionné. Cette commission fonctionne depuis 2009 de façon exemplaire, puisque dans tout Paris, vous ne trouverez aucun dispositif de cet ampleur et aucun dispositif du tout, parce qu'on nous l'a souvent demandé, on l'a donné, on nous a dit : « C'est quand même un peu dur à mettre en place. Il faut quand même une certaine assiduité et il faut que tout le monde joue le jeu ». Dans le 18^{ème}, tout le monde a joué le jeu à tel point que c'est devenu un laboratoire.

Tous les deux mois, on s'est réuni avec toutes ces personnes, on a enlevé les déchéances et on a dit : « On peut se mettre autour d'une table sans être concurrent » Donc, les bailleurs se sont échangés les coordonnées, se sont échangés les candidatures. On a demandé des études complémentaires, des diagnostics de terrain, les équipes de développement local nous ont beaucoup aidés.

Nous avons réussi sur certains secteurs à vraiment transformer la donne, de façon absolument incroyable. Porte Montmartre, vous le citez, nous n'avons quasiment plus de taux de vacances sur porte Montmartre ou très peu. Les chiffres que vous nous donnez, c'est un, deux, trois par rapport à toutes les cellules commerciales, c'est vraiment très peu.

Qu'est-ce qui s'est passé ? C'est une liste absolument non exhaustive, on a essayé justement et le travail était tellement monstrueux qu'entre les locaux associatifs et M. DAVIAUD qui me suit sur ces commissions, puisque depuis qu'il est élu, il les a fréquemment et très régulièrement suivies avec moi, M. BADINA-SERPETTE nous a aussi beaucoup aidés sur le volet ESS. Tout le monde a vraiment été très assidu et présent. Je pense à Mme AKKARI qui nous a éclairé aussi sur beaucoup de situations et nous a pointé, en nous disant : « Il faut mettre ceci, il faut mettre cela. »

Cette expérience unique a mené la Ville de Paris à dire : « Cela se passe très bien, donc pourquoi ne pas professionnaliser et donner une autre dimension ? » Là est née la réflexion autour du GIE. On peut être plutôt fier et se targuer d'avoir été un laboratoire absolument unique et une expérience unique à Paris, dans un objectif précis : la diversité commerciale, la promotion de l'artisanat, l'aide aux nouveaux commerçants et aux jeunes créateurs, l'innovation, la créativité, tout ce qu'on n'avait pas auparavant parce qu'il n'y avait personne qui gérait cela, du moins en mairie.

C'est ce laboratoire qui a permis au GIE, c'est tout naturellement et très légitimement que M. le Maire aujourd'hui en est le vice-président. Le GIE est un niveau un peu supérieur et professionnalisé sur l'ensemble parisien avec une chance particulière, c'est que maintenant, nous avons des candidatures qui viennent de tout Paris, des candidatures qui se transmettent, il y a une espèce de transversalité à travers les quartiers. Nous avons continué puisque nous étions précurseurs, à avoir des exigences, à ce que nous puissions continuer ces commissions, non plus tous les deux mois parce que cela n'avait plus d'intérêt particulier, puisqu'on n'attribuait plus directement mais tous les trimestres, on se voit et on fait des bilans posés pour écouter les demandes des commerçants, les demandes des riverains et de les transmettre au GIE pour que le GIE nous sollicite pour les candidatures.

Aujourd'hui, juste pour le résultat, puisque vous aviez besoin de résultat, c'est 40 locaux qui, en octobre 2017, ont été recensés, des locaux qui étaient à livrer ou disponibles. Quand je dis « à livrer », c'est sur des temps qui peuvent être de plusieurs mois, avec des retards potentiels, 22 ont été commercialisés, c'est-à-dire attribués. Certains ne sont pas encore occupés, mais ces locaux sont souvent bruts de béton ou demandent des travaux, donc il y a tout un processus aussi où il faut trouver le bon candidat. Donc, oui, cela reste vide parce qu'on n'est pas dans une logique de remplir absolument vite et avec n'importe quoi. On continue dans une logique de qualité et nous souhaitons installer ce que nous savons faire, c'est-à-dire en connaissance de cause avec les riverains, avec les commerçants, avec nos

besoins, avec les études qu'on a faites jusque-là et non pas laisser la machine s'emballer, ce serait un peu trop simple.

Je souhaite rappeler que tout cela a un intérêt global parce que ce GIE s'est aussi inspiré de ce laboratoire qui était le 18^{ème} pour aussi prendre ce qu'on a fait de bien et au-delà de la simple attribution, la négociation avec les bailleurs, la négociation sur les loyers, la négociation sur le fait qu'on peut prendre en charge peut-être pour aider certaines installations assez extraordinaires.

Aujourd'hui, la première fois où on brasse de la bière à Paris, c'est à la Goutte-d'Or que cela s'est fait ; la première fois qu'on fabrique du fromage à Paris, c'est dans le 18^{ème} arrondissement, on en a même deux maintenant, pour vous dire qu'en plus, cela fait des émules. Pareil, qui aurait rêvé ou qui aurait pu penser qu'on allait avoir rue Doudeauville, un fleuriste, en plein cœur de Château-Rouge, une boulangerie artisanale récompensée avec des personnes qui font du vrai pain et cela a permis de développer ici tout un tas d'autres outils. Je pense à la relation qu'on a avec les bailleurs privés, c'est-à-dire de commencer une discussion. Nous ne sommes absolument pas tributaires des attributions et des décisions chez les bailleurs privés, nous sommes dans un pays où le droit est privé, où le commerce est privé, encadré de cette façon. Donc, il est hors de question d'avoir une mainmise sur cela. D'ailleurs, c'est bien parce qu'on voit que cette diversité permet aussi une vie de quartier particulière à des sensibilités, des envies, etc. On ne peut pas tout décider, on laisse aussi voir les choses venir et faire.

Je souhaite remercier l'initiative prise par M. le Maire de nous avoir aussi contraints de dire et à aller plus loin parce que le commerce, c'est de la sécurisation, c'est aussi des nuisances ; les nuisances, il faut aussi les traiter, c'est aussi l'harmonie. Donc, on a réfléchi au fait de sortir un guide de la copropriété parce que plus on est présent et plus on est sollicité, tant mieux qu'on vous sollicite, c'est-à-dire que les choses marchent tellement bien qu'au lieu de baisser les bras, les gens sont plutôt exigeants et ils nous demandent de faire encore plus.

Il y a un guide de la copropriété élaboré par mon collègue M. GONZALEZ, à la demande de M. le Maire. Nous avons avancé pour aider les copropriétaires, mais aussi les commerçants à avoir toutes les coordonnées, savoir comment on fait des demandes de terrasse, comment on fait pour signaler, faire des signalements sur telle ou telle nuisance.

J'essaie d'être rapide, mais il y aurait tellement de choses à dire. Pour le coup, c'est vraiment notre fierté, merci M. HONORE de nous avoir interrogés sur cette question. Je ne peux que vous inviter à regarder ce que l'on fait, à aller vous promener dans les quartiers, de noter les immeubles sociaux et de voir ce qu'il y a sur ces pieds d'immeubles. Quand nous n'avons pas un problème ou une problématique sur les baux, c'est-à-dire qu'un bail, on ne peut pas le rompre, on ne peut pas dire à quelqu'un de sortir comme cela. Un 369, c'est la loi, on ne met pas quelqu'un dehors et même sur le renouvellement, c'est un peu compliqué, on ne met pas quelqu'un dehors, même à la fin de ce 369.

Des lois sont assez strictes, sinon ce sont des évictions, c'est de l'argent et le contribuable parisien n'a pas non plus vocation à gérer toutes ces affaires. Mais on est extrêmement vigilant. Nous avons mis en place, je ne sais même pas par quoi commencer, entre les créateurs, entre l'atelier floral, entre l'épicerie en vrac que nous allons mettre en lieu et

place de l'expérimentation qui était faite par La Louve rue de la Goutte-d'Or. Aujourd'hui, nous avons La Louve qui est quand même des Poissonniers, c'est une expérimentation assez incroyable. Tout le monde est très heureux de cette expérimentation qui a fini par voir le jour.

On mixe aussi pas que des créateurs, on a aussi un Naturalia qui va arriver au 54, rue Marx-Dormoy, parce qu'on pense que c'est bien aussi qu'on ait des enseignes qui s'implantent dans les pieds d'immeuble, parce que c'est un équilibre, on n'est pas du tout fermé, on n'est pas du tout sectaire. Ce sont des associations, ce sont beaucoup de choses.

Merci, M. HONORE pour cette question, merci de nous avoir permis de nous exprimer sur notre fierté qu'est le commerce dans le 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : C'est vrai que c'est une fierté. La fierté n'est pas d'imaginer qu'on a tout réglé et que tous les commerces du 18^{ème} sont supers et que toutes les rues du 18^{ème} ont des commerces formidables. Elle est de constater que quand on prend à bras-le-corps un sujet, dans le temps, qu'on prend ses responsabilités, c'est vrai sur la question des commerces, c'est vrai sur la question dans un tout autre domaine, des usagers de drogues, on a des résultats.

Le 18^{ème} a été un précurseur, Mme GABELOTAUD le disait, dans le lancement d'une politique intelligente de gestion des pieds d'immeuble, à tel point précurseur que ce que nous avons fait dans le 18^{ème} a été un des éléments que nous considérons important du programme électoral que nous avons présenté aux Parisiens, à tel point important que c'est une des réalisations, il n'y aurait pas le GIE aujourd'hui s'il n'y avait pas eu dans le 18^{ème} la commission d'attribution des pieds d'immeuble.

Ce temps d'avance qu'on a pris dans le 18^{ème} parce qu'on s'est dit : « Occupons-nous en, bien sûr qu'on n'a pas le pouvoir sur les pieds d'immeuble, bien sûr que le commerce est libre, bien sûr que c'est compliqué, bien sûr que les bailleurs, leur priorité des priorités est de louer vite et le plus cher possible. » On nous disait : « Non mais c'est compliqué, ce n'est pas possible, ce n'est pas nous qui... » On a pris cette décision, on s'est engagé dans cette direction et on a eu des résultats.

Aujourd'hui, les autres arrondissements regardent ce qu'on fait et le reproduisent. Ce temps d'avance, on a voulu le garder et on s'est dit : « Maintenant qu'on a travaillé là-dessus, maintenant que le mode d'organisation est réalisé, maintenant qu'on a des pages et des pages de bilans à présenter, qu'est-ce qu'on peut faire de plus ? » On s'est rendu compte que le sujet aujourd'hui est moins chez les bailleurs sociaux, même si on essaie d'avancer avec eux pour faire interrompre l'activité commerciale de tel ou tel commerce problématique, il est dans les copropriétés.

Comment on fait pour aider les copropriétés à améliorer la qualité du pied d'immeuble de leur immeuble ? Parce qu'on sait bien que quand dans votre immeuble, vous avez une boutique un peu pourrie, cela crée des nuisances, mais on ne pourra pas prendre le pouvoir là-dessus, on ne pourra pas décider à la place des copropriétés, on ne pourra aller rechercher le propriétaire du local ou le propriétaire du bail commercial, mais on peut outiller les copropriétaires en leur disant : « Voilà ce que vous, vous pouvez faire ». Qui est

propriétaire du local qui vous pose problème, est-ce que le propriétaire paie ses charges ?
Qui est titulaire du bail commercial ?

On nous dit : « Dans notre immeuble, il y a une épicerie problématique, je pense au Dabanani ». On travaille avec la copropriétaire. Ce n'est pas la Ville de Paris qui touche les loyers du Dabanani, c'est le propriétaire du local commercial. On l'a fait sur la Perle Noire, rappelez-vous ; vous vous rappelez de la Perle Noire, quel travail cela a été ! Quand est-ce que cela a commencé à évoluer ? Quand le locataire a arrêté de payer le propriétaire. Le propriétaire est venu voir la Mairie en disant : « Il faut que vous fassiez quelque chose pour supprimer ce commerce indélicat ». Nous, cela faisait longtemps qu'on le cherchait pour lui dire de supprimer ce commerce indélicat.

Donc, on prend ce temps d'avance et je suis convaincu que dans quatre, cinq ans, deux ou trois ans, dans les autres arrondissements de Paris, nous dirons : « Alors c'est quoi votre truc, cela marche, vous avez eu des avocats qui ont réussi à obtenir des condamnations ? » C'est comme cela qu'on fait de la politique dans cet arrondissement. Bien sûr qu'on est un arrondissement où il y a plein de difficultés, mais c'est aussi l'arrondissement où il y a le plus d'idées. On s'est dit depuis de longues années qu'il valait mieux ces difficultés et les prendre bien en tête, non pas essayer de les répartir sur le reste du territoire, non pas dire qu'on ne peut pas s'en occuper mais dire : « On prend nos responsabilités ». Parfois, c'est compliqué parce qu'il y a beaucoup d'attentes, le nombre d'habitants qui me disent : « Mais vous avez mis Foucher Mère et Fille dans telle boutique et pourquoi vous n'avez pas fait pareil dans mon quartier ? » Peut-être parce qu'il n'y a pas d'opportunité commerciale, peut-être parce qu'il n'y a pas de boutiques qui se libèrent, peut-être parce qu'il n'y a pas assez de logement social et donc, pas assez de pieds d'immeuble alors, on crée de l'attente, on crée des besoins.

Mais on est arrivé à créer ici, à nouer ici une histoire avec l'économie sociale et solidaire. Qui aurait imaginé que le premier supermarché coopératif de Paris verrait le jour rue des Poissonniers ? Il a fallu se battre avec Paris Habitat, je me souviens des réunions, y compris entre nous élus, tout le monde n'était pas totalement convaincu du projet, mais il a fallu se battre parce que Paris Habitat voulait mettre une superette, ils étaient sûrs de louer et le local ne serait pas resté fermé pendant un an, on aurait eu une superette. On s'est battu pour obtenir ce projet.

C'est comme cela qu'on fait avancer cet arrondissement, non pas en faisant la leçon du matin au soir aux uns et aux autres, mais en prenant de front l'ensemble des problèmes, en prenant nos responsabilités et en faisant en sorte parfois que d'autres les prennent aussi. Je veux vraiment remercier Mme GABELOTAUD parce qu'elle a apporté l'étincelle d'imagination mais elle a apporté surtout le travail. Je me rappelle, elle raconte ses premières commissions, les bailleurs ne voulaient même pas donner les adresses des locaux vides, ils ne voulaient pas que la Mairie d'arrondissement sache quels locaux étaient vides parce qu'ils voulaient vite le louer, si possible à un Lycamobile et toucher les loyers. Il en a fallu de l'acculturation pour en venir là et c'est une des belles réussites du 18^{ème}. Merci à M. HONORE de nous avoir donné l'occasion de le redire parce que finalement, il faut parfois aussi se faire plaisir.

VŒUX

73. V182018301 – Vœu déposé par les élus du groupe PCF – Front de Gauche relatif à la rénovation énergétique des bâtiments et à la lutte contre la précarité énergétique

Danièle PREMEL : C'est vrai que ce soir, défendre notre vœu sur la rénovation énergétique au lendemain des manifestations qui ont réuni plus de 100 000 personnes à Paris et dans plusieurs villes de France prend une certaine résonance.

La rénovation énergétique est significative des dimensions du combat écologique qui ne doit pas se limiter à la défense et à la préservation de la nature, mais la relier aux questions sociales de précarité et d'exclusion. Il y a bien sûr une articulation entre écologie et une économie fondée sur la réduction des inégalités et d'une croissance partagée.

La période de canicule que nous venons de subir nous rappelle à la fois les enjeux du réchauffement de la planète et celui de l'adaptation de nos logements aux changements climatiques. Cela pose avec acuité la question des efforts déployés en matière de performance d'isolation et des objectifs atteints pour le confort d'hiver comme d'été des logements. Alors que la précarité énergétique touche désormais près de 12 millions de personnes, l'enjeu de la rénovation énergétique des bâtiments et des logements sociaux et privés dans l'application du Plan Climat de la Ville de Paris est essentiel. Alors, en cela, c'est d'autant plus essentiel qu'aussi les logements sociaux, dont la trésorerie va être bien atteinte aussi, amputée en 2019 par la loi Elan.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe communiste front de gauche propose dans son vœu que la Maire de Paris demande au Premier ministre et au ministre chargé de l'Énergie que le projet de loi de finances 2019 prévoit :

- l'augmentation du chèque énergie de l'ordre d'au moins 500 € pour les ménages en situation de précarité énergétique afin de sauvegarder le pouvoir d'achat de ces ménages précaires ;
- que la Ville de Paris, en liaison avec tous les bailleurs sociaux et l'Adil, ainsi qu'avec les services publics de distribution d'énergie électrique et gazière organisent une campagne d'information sur le chèque énergie, en direction des publics éligibles ;
- d'envisager la pérennisation du dispositif Eco rénovation au-delà de 2019 ;
- que la Maire de Paris demande à la Région Ile-de-France et à la Métropole de participer au cofinancement de rénovations énergétiques et de déployer des barèmes aux critères harmonisés et de saisir les ministres concernés ainsi que le préfet région sur le dispositif énergétique de l'ANAH au titre du programme Habiter mieux.

Eric LEJOINDRE : J'aurai pu proposer à M. NEYRENEUF de répondre à ce vœu, mais je vais peut-être faire directement et plus simple en disant que c'est un sujet évidemment très important et central et je vous propose d'adopter ce vœu.

Didier GUILLOT : Je ne veux pas intervenir sur le fond du vœu, mais sur la méthode une fois de plus, car ce vœu est déposé dans plein d'arrondissements, c'est une pratique que certains groupes ont l'habitude de faire, mais il y a le Conseil de Paris pour cela et que ce vœu pour

moi n'a aucune raison d'être dans cet Arrondissement. C'est un vœu qui doit passer au Conseil de Paris et si on fait dans l'autre sens tous les vœux qui concernent tout Paris, on les faisait décliner, on n'aurait pas huit vœux mais on en aurait 50 ce soir. Donc, il y a un moment où ces pratiques, il faudrait que tous les groupes arrêtent collectivement de le faire. Il y a les vœux pour le Conseil d'arrondissement du 18^{ème} et là, c'est un vœu totalement parisien et donc, qui a vocation à être au Conseil de Paris et uniquement au Conseil de Paris, c'est tout.

Eric LEJOINDRE : Je ne peux pas dire que je suis en désaccord majeur avec cette intervention, néanmoins l'habitude ici est plutôt d'inscrire les vœux et donc, nous l'avons fait et je vais le soumettre au vote.

74. V182018302 – Vœu déposé par les élus du groupe DPE relatif à la mise en place d'une plaque Jesse Owens au stade Championnet

Félix BEPPO : J'ai deux aveux à vous faire, la première est que je fus athlète et la deuxième est que Jesse Owens est une idole pour un athlète qui faisait comme moi le 100 m, le 200 m et le saut en longueur.

Lorsque nous avons proposé le projet du réaménagement du stade Championnet, nous avons ici même et du reste, été confrontés à un certain nombre de gens qui ne savaient pas très bien où se trouvait le stade Championnet. Certains l'appelaient Jesse Owens et on avait quasiment tous oublié – moi le premier – que ce stade s'appelait Jesse Owens. Donc, ce vœu dont je vous fais grâce de la lecture est là simplement pour demander qu'une plaque soit remise sur ce stade et qu'on rappelle le passé de Jesse OWENS qui, aux Jeux Olympiques de 1936, a quand même filé une grande claque à Hitler. J'aime bien cette idée et j'aimerais que nos enfants se rappellent de la stupidité des thèses racistes et qu'un athlète comme Jesse OWENS les a démontées en quelques courses et quelques épreuves d'athlétisme.

Evelyne DAMS : Je vous remercie infiniment, cher collègue, d'avoir présenté ce vœu. Vous fûtes athlète, mais vous fûtes aussi en charge de la signalétique, mais il n'en demeure pas moins que je le comprends à double niveau, c'est-à-dire que le choix de la dénomination a eu lieu en 2013, c'est seulement en 2017 que la plaque a été changée au niveau de l'équipement et votre demande est plutôt d'ordre mémoriel, je crois.

Donc, dans la mesure où Jesse OWENS est une figure de l'histoire de l'Olympisme, effectivement dans le cadre de l'organisation des JOP 2024, on pourra faire un travail particulier pour cette mise en valeur que tous, nous trouvons forcément extrêmement légitime et encore merci, M. BEPPO.

75. V182018303 – Vœu déposé par les élus du groupe DPE relatif à la réfection du chemin de lumière rue du Chevalier de La Barre

Félix BEPPO : Un vœu sur le fait que depuis maintenant presque trois mandats, les riverains de Montmartre demandent à ce que ce projet qui avait vu le jour en 1995 de ce chemin de lumière, sur la partie de la rue du Chevalier de la Barre au croisement de la rue Lamarck et du Sacré-Cœur, depuis maintenant presque deux mandats, ces aménagements ne sont absolument pas entretenus. Effectivement, j'ai eu la délégation de la signalétique et de la voirie, mais je dois dire que c'est un constat d'échec dans la mesure où toutes les demandes

faites aux services se sont retrouvées sans suite et prétextant des choses qui sont effectivement réelles ; c'était un projet artistique et donc c'est la culture qui devait prendre dans le budget le réaménagement qui, techniquement, aurait détenu le budget pour xxx.

Je me souviens moi-même avoir intégré vos propositions de budget primitif, d'avoir programmé des interventions pour changer ce chemin de lumière. C'est constaté qu'aujourd'hui, rien n'est fait et je pense que cela n'enchant pas que cet aménagement qui plaisait beaucoup aux Montmartrois soit aujourd'hui rétabli indépendamment des lenteurs qui peuvent exister ici ou là.

Jean-Philippe DAVIAUD : C'est un sujet qu'on connaît depuis longtemps et, M. BEPPO a rappelé, que M. le Maire, vous aviez eu à suivre très directement au cours des années passées.

Une chose sur ce sujet, le projet numéro 22 fait partie des projets dans le cadre du budget participatif. Il avait été déjà déposé d'ailleurs précédemment sans être adopté, parce qu'il n'avait pas recueilli suffisamment de suffrages. Il semblerait que les amateurs de ce chemin de lumière soient au nombre insuffisant, en tout cas l'année dernière, pour avoir permis que ce projet soit voté.

Donc il a été de nouveau déposé, nous allons voir le résultat du vote. Je pense qu'il est préférable de retirer le vœu. Nous allons voir si le vote permet que ce projet soit adopté au budget participatif.

Félix BEPPO : La réponse ne me convient pas parce que précisément, c'est du fonctionnement d'un équipement d'éclairage public du 18^{ème}. Considérer que sur les aspects de fonctionnement, c'est le budget participatif qui permet d'entretenir un certain nombre d'équipements du 18^{ème}, je trouve que là c'est abuser de ce qu'est le budget participatif. En la circonstance sur ce sujet-là, que je connais en effet, il s'agit de changer des ampoules. Il ne s'agit pas de recréer une œuvre d'art et il ne s'agit pas d'installer ou de faire des travaux d'assainissement et j'en passe et des meilleurs. Il s'agit simplement de remettre en état un équipement qui a existé dans le 18^{ème} et aujourd'hui qui n'est pas en état. On demande simplement, c'est du fonctionnement, il n'y a absolument aucun investissement là-dessus. Je considère qu'attendre le budget participatif pour cela me paraît un peu abusif. Donc, je ne suis pas d'accord avec la réponse.

Jean-Philippe DAVIAUD : Deux choses. Un, il ne s'agit pas simplement de fonctionnement et ce n'est pas un petit budget parce qu'il a été évalué par les services à 50 000 €, donc on dépasse largement un petit fonctionnement. Par ailleurs, vous savez comme moi quelles sont les exigences en matière de fléchage sur le fonctionnement ou l'investissement. Quant au budget participatif, si les services avaient estimé que ce n'était que du fonctionnement, évidemment ils n'auraient pas refusé ce projet.

Eric LEJOINDRE : Le vœu est maintenu, donc je vais vous proposer que nous ne le votions pas en attendant que les habitants du 18^{ème} s'expriment une deuxième fois sur ce sujet.

S'il n'y avait pas d'investissement, il n'y aurait pas de budget participatif. C'est bien parce qu'il y a de l'investissement qu'on l'a proposé au budget participatif. Donc il faut dire les

choses comme elles sont, il y a de l'investissement sinon ce ne serait pas du budget participatif.

Le vœu n'est pas adopté.

76. 18 2018 304 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe LR-CI relatif au proxénétisme et aux incivilités rue Joseph-Dijon et square Clignancourt

Christian HONORE : Les habitants de la rue Joseph-Dijon jusqu'au Clignancourt se plaignent et légitimement de la présence de proxénétisme dans la rue Joseph-Dijon.

Cette situation engendre des problèmes répétitifs pour les riverains et les commerçants. Ces faits de proxénétisme sont probablement issus de filières mafieuses.

Les habitants du square Clignancourt se plaignent également des nuisances engendrées par la présence de nombreux individus sur le domaine public, qui consomment de l'alcool à des heures tardives. Ces individus se livrent aussi à des incivilités, notamment des épanchements d'urine aux alentours du square Maurice-Kriegel-Valrimont situé square Clignancourt.

Ces agissements nuisent à la qualité de vie des riverains du square Clignancourt. C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, nous proposons ce vœu, de la mise en œuvre d'initiatives de la Préfecture de police pour remonter et démanteler la filière de proxénétisme, l'augmentation du nombre de patrouilles et des forces de police porte Clignancourt et de la Brigade de lutte contre les incivilités de la Ville de Paris afin de sanctionner les individus à l'origine des nuisances et des dégradations.

Sarah PROUST : Nous partageons l'esprit de votre vœu, mais nous souhaitons y apporter quelques compléments. C'est pour cela que vous deviez avoir sous les yeux l'autre version complétée. La raison pour laquelle nous avons souhaité compléter, c'est pour mentionner les signalements faits au mois de mai déjà de la Brigade de Répression du Proxénétisme ; j'ai pu le dire aux habitants que j'ai rencontrés cet été. On sait que la BRP fait un long travail, parce que ce sont des questions de proxénétisme où vous cherchez les filières, donc c'est un travail qui est très long, trop long souvent pour les riverains. Mais le signalement a été fait et deux fois par mois, nous faisons un point avec la BRP qui nous tient au courant, pour savoir in fine si les adresses dites prostitutionnelles le sont ou non. Pour l'instant, on n'a pas plus d'informations sur ce sujet, mais nous pourrions en parler rapidement.

Le deuxième élément que nous souhaitons rajouter, c'est le travail des agents d'accueil et de surveillance. De nombreux signalements faits ont permis d'accélérer le travail de ces agents d'accueil qui font vraiment des passages quotidiens ; de nombreuses éditions ont été faites. Ce n'est pas suffisant pour le travail, c'est vrai, mais il était important de pouvoir mentionner leur travail, comme la sollicitation d'ailleurs des inspecteurs de sécurité qui ont travaillé le square tard et ce qui a pu là encore occasionner un certain nombre de verbalisations, encore pas assez nombreuses mais nous y travaillons.

Puis, mentionner également le projet de budget participatif parce qu'on en parle souvent dans cette enceinte et ailleurs. On sait bien que c'est l'ensemble des sujets et des services de la Ville et des projets que nous avons sur l'ensemble de nos quartiers qui permettra de

retrouver de la tranquillité publique, pas uniquement sur le volet sécurité mais aussi en rentrant les différents sujets qui étaient travaillés sur le quartier.

Nous reprenons le vœu avec le renforcement du travail de la Police nationale en lien avec les patrouilles, en lien avec les équipes de la ville mais aussi d'accepter de proposer ce vœu complété au vote.

Eric LEJOINDRE : M. HONORE, êtes-vous d'accord pour quelques petites améliorations apportées ?

Christian HONORE : La sécurité ne doit pas donner lieu à polémique, donc j'accepte votre vœu, nous allons le voter.

Simplement, j'aimerais qu'il soit fait référence à notre vœu, puisque c'est notre vœu que vous complétez, que ce ne soit pas une appropriation.

Eric LEJOINDRE : Ne vous inquiétez pas, de toute façon vous allez le retrouver au Conseil de Paris, c'est toujours au nom de chaque groupe. Mais encore une fois, n'imaginons pas que le cœur de la vie politique du 18^{ème} tienne aux signataires des vœux. N'imaginons pas d'ailleurs que ce sont les vœux qui règlent le problème, c'est le travail qui règle le problème. Le travail, par nature et par principe, il est fait pas les élus tous autant que nous sommes et en tout cas, avec les services.

Christian HONORE : M. le Maire, je suis tout à fait d'accord avec vous, simplement comme c'est un vœu déposé par M. BOURNAZEL, votre vœu est très bien, il rassemble le Conseil, je souhaiterais simplement qu'on fasse référence à notre vœu.

Eric LEJOINDRE : On rajoute cela, il n'y a pas de problème et on le vote avec cet amendement oral.

77. 18 2018 305 – Vœu déposé par les élu-e-s du Groupe LR-CI relatif à la mise en œuvre dans le 18^{ème} arrondissement du dispositif anti-rats initié dans le 17^{ème} arrondissement

Christian HONORE : Les Parisiennes et les Parisiens sont de plus en plus inquiets de la présence importante de rats dans la Ville de Paris.

Leur prolifération écorne considérablement l'image de la Ville de Paris et nuit à son attractivité, sans oublier les troubles et les préjudices causés par ces rongeurs sur la santé des personnes, en refillant notamment à l'homme la leptospirose et sur les biens matériels.

Au-delà de la campagne intense de dératisation, il est nécessaire de prévenir durablement leur réapparition, d'une part avec des mesures structurelles, comme l'étanchéification des canalisations de la Ville, des immeubles, des bureaux et des logements, ainsi que l'installation de bac hermétique dans les parcs. D'autre part, en intensifiant la collecte des ordures et de la répression des incivilités.

Avec M. BOURNAZEL, nous intervenons régulièrement sur ce sujet très important d'hygiène et de salubrité. Le maire du 17^{ème} arrondissement, Geoffroy BOULARD, a mis en place un

dispositif innovant. Ce dispositif appelé « Signal au rat » dans Paris est facile d'utilisation, depuis n'importe quel smartphone, il permet aux habitants du 17^{ème} arrondissement de signaler rapidement et facilement la présence de rats morts ou vivants sur l'espace public. C'est la raison pour laquelle nous demandons d'expérimenter dans le 18^{ème} arrondissement de ce dispositif anti-rat, « Signal au rat », pari initié dans le 17^{ème} arrondissement.

Eric LEJOINDRE : J'avais prévu de laisser la parole à M. MENEDE, mais je vais répondre moi-même peut-être pour que nous puissions accélérer.

J'aime beaucoup la communication, c'est formidable de faire de la communication, mais je préfère encore le travail et la précision. Donc, je vais vous faire une petite démonstration sur mon smartphone, il y a une application montée par la Ville de Paris, elle est toute rouge comme cela, elle s'appelle « Dans ma rue » ; vous cliquez dessus et imaginons que je vois un rat à mes pieds, je peux immédiatement : « Présence d'un animal mort », je peux immédiatement le signaler dans une application développée par la Ville de Paris la présence des rats. Pourquoi je dis cela ? Pas seulement parce que c'est amusant ou pas, mais parce que quand on est amené à gérer une collectivité, une ville, un arrondissement comme le 18^{ème} et c'est le cas aussi pour le maire du 17^{ème}, il y a un truc qu'on sait, il ne faut pas multiplier les sources d'entrée de l'information ; cela ne sert à rien de refaire un autre outil en concurrence aussi pour avoir un certain nombre de Parisiens, mais en concurrence à un outil qui existe et qui marche.

Donc, il est plus fin et plus intelligent de proposer aux habitants de se saisir de « Dans ma rue » où ils pourront signaler non seulement les rats s'ils en voient et ils en voient, mais aussi les développements. Donc, je pense que c'est une mauvaise idée que de développer une autre application que celle qui existe et qui marche. Voilà pourquoi je vous propose que nous ne votions pas votre vœu. Il n'est pas adopté mais je vous propose d'adopter tous « dans ma rue » sur votre smartphone.

78. V182018306 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe LR-CI relatif à l'aménagement urbain quartier Marx-Dormoy

Christian HONORE : Voilà un vœu qu'avec M. BOURNAZEL on n'aurait pas pensé devoir faire. Ce dont je vais vous parler, nous avons écrit à de nombreuses reprises à l'adjoint au Maire chargé de ce dossier – pardonnez-moi de vous le dire – il répond sans queue, sans bout, quelqu'un de son équipe soit venu sur le terrain pour voir de quoi il s'agit. Comme vous faites beaucoup de terrain, vous savez que ce que je vais dire est vrai, il suffit d'aller sur le terrain pour voir que ce que je vais indiquer est vrai. Donc, M. NAJDOVSKI, pour ne pas le citer, nous répond toujours – pardonnez-moi, ce n'est pas irrespectueux – il répond à côté, parce qu'il n'est pas allé sur place, lui ou un de ses collaborateurs.

Donc, je dois vous dire que j'étais un peu agacé et je me suis dit que je vais poser ce vœu au Conseil d'arrondissement pour qu'enfin, quelqu'un puisse me dire : « On va essayer de résoudre ce problème ».

De quoi s'agit-il ? Depuis de nombreux mois, les riverains du quartier Marx-Dormoy se plaignent de problèmes de signalisation routière. Ces dysfonctionnements génèrent des infractions au code de la route et peuvent être la cause d'accidents de la circulation. De plus, ils provoquent une gêne dans l'utilisation des services du plan xxx. Je vous l'ai dit, avec

M. BOURNAZEL, nous avons alerté à de nombreuses reprises l'adjoint à la Maire de Paris. Les riverains sont excédés de ne pas être entendus. Or, la Ville a une responsabilité manifeste dans le plan de circulation dans l'Arrondissement. C'est la raison pour laquelle nous demandons à la Maire de Paris, de réétudier la signalisation routière rue de Torcy et rue de l'Évangile et la mettre en cohérence avec la circulation des bus et des véhicules, de revoir l'emplacement des arrêts des bus 35 et 60, rue de l'Évangile, de part et d'autre de la place Hébert, d'actualiser la bonne signalisation de la rue Cortot. Il suffit de se déplacer et on voit les véhicules qui grillent les xxx, c'est une horreur et les gens voient les infractions au code de la route sans cesse.

Il suffirait que quelqu'un, je ne dis pas M. NAJDOVSKI, bien entendu, qu'il envoie un collaborateur et dire : « Oui, il a raison – ce n'est pas moi, je ne fais que répéter ce que m'ont dit les habitants – ils ont raison, on prend une demi-heure et on rétablit les signalisations ».

Je suis désolé de devoir poser un vœu comme cela, mais au bout du quatrième, cinquième courrier...

Eric LEJOINDRE : Je ne vais pas de réflexion de méthode, mais je vous invite, quand vous avez des questions, à vous adresser d'abord aux maires d'arrondissement, avant de vous adresser à la Maire de Paris, pour une raison assez simple, c'est que les maires d'arrondissement, même quand il a un gros arrondissement comme le 18^{ème}, ne s'occupe que d'un arrondissement, là où la Maire de Paris s'occupe de tout Paris et que donc, évidemment, elle est moins sensible que nous à la question.

En attendant, je voulais juste vous indiquer que la rue Cortot n'est absolument pas à Marx-Dormoy, la rue Cortot est en haut de la butte Montmartre, donc n'a rien à voir avec la rue Marx-Dormoy. Je pense qu'il y a une confusion de rues.

Gilles MENEDE : C'était la première question que j'allais poser à M. HONORE, parce que je ne comprenais pas bien cette référence à la rue Cortot qui est à Montmartre, où il y a un bon musée de Montmartre...

Ceci dit, je partage ce que disait le Maire du 18^{ème}, dans le sens où je veux bien que...

Brouhaha

Gilles MENEDE : J'en prends acte. Je voulais simplement vous dire que je prenais xxx de ce dossier, que si vous voulez bien me communiquer les différentes lettres ou courriers que vous avez adressés à M. NAJDOVSKI, je les lirais volontiers et je vous promets d'aller voir sur place. Mais en tout cas, ce que je peux vous dire d'ores et déjà, c'est qu'avec...

Brouhaha

Gilles MENEDE : ... le sens des circulations, mais pour ce qui est de l'historique de la circulation, il me semble qu'il y a quelques années déjà, il avait été remis dans ce sens pour le bus 60, puisqu'il y avait des problématiques de circulation, c'était un peu xxx [04:41:52] sur ce bus et qu'on n'allait pas revoir le sens de circulation. Par rapport aux panneaux de

signalisation, puisque c'est de cela qu'il s'agit, j'irai avec vous un jour, on va se prendre un rendez-vous, on ira ensemble, on regardera et on verra ce qu'on peut faire avec les services.

Voilà tout ce que j'avais à dire. Ceci étant, je ne vois pas en quoi ce vœu est un vœu, il suffit juste de m'appeler. Certains de vos collègues le font des fois, vous pouvez le faire directement et on résoudra le problème.

Eric LEJOINDRE : J'ajoute deux éléments à cette réponse, je rappelle que l'organisation des sens de circulation et notamment le placement des arrêts de bus tels qu'ils sont aujourd'hui n'est pas exactement due au hasard, mais est le fruit d'un long travail qui a été fait par l'équipe municipale précédente, qui constatait que notamment le bus 60 connaissait un point de blocage majeur à ce carrefour. Si nous avons mis les arrêts de bus là, ce n'est pas pour le plaisir de les mettre là, c'est parce que la situation antérieure était très dégradée et que le service du bus 60 était très dégradé. Or, c'est une ligne absolument centrale, puisque vous le savez, cela irait mieux avec les tramways, mais la circulation est-ouest dans le 18^{ème} est un sujet central.

Donc, je ne suis pas du tout favorable à ce qu'on touche à des aménagements qui ont plutôt fait leur preuve. Cela dit, on peut revoir les questions de signalisation.

Je rappelle quand même que la signalisation, je déteste les façons de faire du terrain, j'habite dans le 18^{ème}, j'y vis, je n'ai pas besoin d'aller dans le 18^{ème} comme si j'allais à l'étranger, comme si j'allais me balader, je suis dans le 18^{ème}, c'est chez moi, donc ce n'est pas artificiel. Donc, je n'aime pas cette expression « je fais du terrain », mais il s'avère que j'habite à Marx-Dormoy et à la Chapelle et que donc, j'y suis tous les weekends pour aller faire mon marché. Je constate qu'il y a un certain nombre de mésusage dans la circulation, qui n'est pas lié à un problème de signalisation, qui est lié à un problème de comportement, y compris quand il y a des travaux. Je rappelle qu'a priori, il n'y a aucune raison de ne pas respecter le code de la route et qu'on n'a jamais d'excuse à ne pas le respecter.

Je vous propose que vous alliez avec M. MENEDE regarder cela. Je veux bien qu'on mette des panneaux, mais je ne veux pas qu'on remette un point d'empiètement du bus 60 à cet endroit. Je vous rappelle qu'il y a un supermarché de taille relativement importante à cet endroit, qui est à la sortie du marché, qu'on a refait, je trouve que les travaux sont plutôt bien réussis, le pavement et qui permet de redonner de la visibilité ; que par contre, on peut tout à fait travailler, maintenant qu'on a la direction des ASVP, à faire en sorte, un certain nombre de weekends notamment, de veiller à des opérations de verbalisation massive qui sont beaucoup plus intéressantes que mettre des panneaux, pour changer le comportement des gens.

Le vœu n'est pas adopté.

79. V182018307 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe LR-CI relatif à la recrudescence des chiens dits « dangereux » dans le secteur Evangile

Pierre LISCIA : Depuis quelques années maintenant, les habitants du quartier Evangile constatent et signalent régulièrement la présence de chiens réputés dangereux par la loi, à savoir des chiens de catégories 1 et 2 pour la plupart, dépourvus de laisse et de muselières

comme le prévoit justement la législation en vigueur, chiens généralement détenus par des individus mineurs.

Pour rappel, la loi impose des obligations strictes quant à l'acquisition, la détention et la circulation de ces chiens, à savoir que la détention d'un chien dangereux est interdit aux mineurs et aux personnes déjà condamnées pour des crimes et délits, que toute personne désireuse de faire l'acquisition d'un chien dangereux doit suivre une formation et obtenir une attestation d'aptitude ; tout propriétaire de chiens dangereux doit être en possession d'un permis de détention délivré par arrêté préfectoral, après avoir suivi cette fameuse formation et après avoir eu l'attestation d'aptitude dont je parlais à l'instant.

L'accès aux lieux publics, aux locaux ouverts au public et au transport en commun n'est autorisé aux chiens de catégorie 2 que s'il a une balle, est tenu en laisse et équipé d'une muselière.

Le non-respect d'une obligation ou d'une interdiction peut entraîner une amende pouvant atteindre jusqu'à 15 000 € d'amende, mais également une peine de trois à six mois de prison.

Par ailleurs, en plus de ne pas respecter leurs obligations légales, ces jeunes propriétaires ont pris l'habitude ces derniers mois et particulièrement pendant les mois d'été, de regrouper et de lâcher leur chien à l'intérieur même du square Rachmaninov, alors même que la présence d'animaux y est strictement interdite et cela, à toute heure de la journée.

Cette situation est dangereuse pour les riverains, dangereuse pour les promeneurs, pour les usagers du square et notamment pour les personnes les plus fragiles, à savoir les jeunes enfants qui n'ont pas conscience du danger que peuvent représenter ces molosses, ces sortes de gros nounours.

Des témoignages et des signalements de riverains font état de comportement d'ailleurs agressif de ces animaux, le plus souvent encouragé malheureusement par leurs maîtres qui s'en servent malheureusement comme des armes ou en tout cas, comme des outils d'intimidation. De plus en plus de riverains et particulièrement les personnes qui se sentent les plus vulnérables, c'est-à-dire les femmes et les personnes âgées, craignent légitimement pour leur sécurité et se contraignent parfois à modifier leurs itinéraires habituels, quand elles ne décident pas tout simplement de rester chez elles, notamment pour les sorties prévues en fin d'après-midi.

Donc, cette situation n'est ni tenable ni pour les riverains, ni acceptable pour les élus ; aussi, nous formulons ce vœu pour demander d'abord au Préfet de police de renforcer significativement les contrôles de police sur les propriétaires de chiens de catégories 1 et 2 dans le quartier Evangile, de sorte à s'assurer qu'ils respectent bien la loi et pour faire respecter également l'interdiction d'accès des animaux dans le square Rachmaninov.

Sarah PROUST : Nous partageons l'essentiel de ce que vous avez dit, mais il manque un certain nombre d'informations dans votre vœu, nous proposons d'ajouter un certain nombre de choses.

D'abord, nous avons souhaité élargir ce sujet aux arrondissements de Paris parce que, vous avez raison, on l'a noté les uns et les autres, c'est bien un sujet dans le 18^{ème}, mais aussi dans autres arrondissements parisiens et au regard des vœux que vous formulez auprès du Préfet de police, il était important de pouvoir compléter sur Paris.

Plus largement, on avait eu aussi pas mal de signalements de la part du quartier Evangile, notamment sur le mail Belliard, il est peut-être important de pouvoir le signifier. On a aussi voulu le compléter, en mentionnant le courrier que Pénélope KOMITES, adjointe à la Maire en charge notamment des espaces verts, a adressé en janvier dernier, vous voyez que nous nous sommes occupés du sujet il y a quelques temps, en janvier dernier au Préfet de police, concernant à la fois le manquement des propriétaires à la loi, mais aussi notre inquiétude était liée au fait que beaucoup de ces propriétaires sont mineurs et parfois très jeunes et qu'il nous semblait là qu'il y avait un travail de la police plus spécifique et plus urgent à faire, au regard de l'âge des propriétaires, auprès de ceux qui détiennent ces chiens.

On élargit aussi le vœu à l'ensemble des espaces verts puisqu'il y a l'espace public et l'ensemble des espaces verts en amont. Sachez qu'on n'a pas voulu le mentionner dans le vœu parce que ce n'était pas à faire, mais en tout cas, on vous donne ce soir l'information, que nous travaillons avec un bailleur, qui est lui-même avec la police, sur une situation proche de Rachmaninov et qui pourrait expliquer la très forte présence de chiens, notamment, nous y travaillons, on ne peut pas évidemment donner plus d'informations, le bailleur et la police sont en train d'y travailler en ce moment.

Voilà tous les compléments que nous souhaitons apporter à votre vœu.

Eric LEJOINDRE : C'est vrai que la situation sur Tristan-Tzara et Evangile mais aussi dans d'autres quartiers du 18^{ème}, cela rejoint ce qu'on disait assez régulièrement au mail Belliard, avec les molosses solides, comme on dit, donc on pensait utile de l'élargir.

Par ailleurs, Mme PROUST l'a dit, sur la situation spécifique de Rachmaninov et du nombre de chiens, il y a des suspicions quand même assez fortes que nous avons partagées avec la police. Je pense que la police et le bailleur vont pouvoir intervenir, non pas tout de suite, parce que ce sont des enquêtes, mais sur cette situation spécifique.

Si vous acceptiez ces quelques amendements, c'est vrai qu'ils sont relativement légers, on pourrait aux voix ce vœu, sinon je soumettrais votre vœu et puis, le vœu amendé.

Pierre LISCIA : Je ne vais pas mentionner mon vœu, mais je suis heureux de savoir que les doutes, les suspicions que je pouvais avoir en tant que riverain sont confirmés plus ou moins...

Eric LEJOINDRE : Confirmés, partagés.

Pierre LISCIA : C'est une bonne chose. Quant au vœu élargi à l'ensemble de Paris, du haut de mon maigre statut d' élu d'arrondissement, j'ignorais que je pouvais proposer des vœux pour tout Paris, donc je retire mon vœu. J'ai envie de vous dire la même petite mention que pour le vœu de mon collègue M. HONORE, si vous me le permettez, ce serait ma seule demande.

Eric LEJOINDRE : Absolument.